



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE  
DE COMPIEGNE A PASSEL  
DU PK 98,68 AU PK 117,30**

**PLACE DE LA PIECE DANS LE DAE**

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE A2 - Objet et présentation de la demande
<b>B. Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE</b>	<b>B1 - Etude d'impact globale du CSNE</b>
C. Pièces <b>spécifiques</b> de l'autorisation environnementale	C1 - Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »
	C2 - Volet « <i>Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées</i> »
	C3 – Volet « <i>Défrichement</i> »
	C4 - Incidences Natura 2000
	C5 - Programme intégré de compensation
D. Pièces <b>transversales complémentaires</b>	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 - Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 - Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 - Pré-étude de dangers
	D5 - Incidences sur les autres canaux existants

31 OCTOBRE 2019



# Etude d'impact.....PIECE 7D

## EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS



### SOMMAIRE

<b>1 PROJETS PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES .....</b>	<b>3</b>
1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DEFINITION DES TERMES .....	3
1.2 PROJETS PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES.....	3
<b>2 PRESENTATION DES PROJETS CONCERNES PAR L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES .....</b>	<b>24</b>
2.1 PROJET D'AIRE DE STATIONNEMENT DU CANAL DE LA SENSEE A L'AVAL DE L'ECLUSE DE GŒULZIN (59).....	24
2.2 RECALIBRAGE DE LA LYS MITOYENNE ENTRE DEULEMONT ET HALLUIN (59).....	25
2.3 PROJET DE CREATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE A SANCOURT, SAILLY-LEZ-CAMBRAI ET RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE (59) ...	25
2.4 PROJET EOLIEN DES PORTES DU CAMBRESIS A FLESQUIERES ET CANTAING-SUR-ESCAUT (59) .....	26
2.5 PROJET EOLIEN DE GOUZEAUCOURT (59).....	27
2.6 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE A TILLOY-LEZ-CAMBRAI (59).....	28
2.7 PROJET D'EXTENSION DE POSTE ELECTRIQUE AVEC DEPLACEMENT DE CLOTURE DE LATENA A ECUVILLY (60) .....	28



2.8 PROJET DE CREATION D'UN ECOPOLE DE VALORISATION DE DECHETS ET DE MATURATION DE MACHEFERS A CLAIROIX (60)	29
2.9 PROJET DE CONTOURNEMENT OUEST DE NOYON (60)	30
2.10 PROJET RD1032 DE LIAISON NOYON-RIBECOURT (60)	31
2.11 PROJET DE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL ENTRE CUVILLY (OISE), DIERREY-SAINT-JULIEN (AUBE) ET VOISINES (HAUTE-MARNE), DIT « ARC DE DIERREY » (60)	31
2.12 MISE AU GABARIT EUROPEEN DE L'OISE (MAGEO) ENTRE COMPIEGNE ET CREIL (60)	32
2.13 PROJET DE DEFRICTION EN VUE DE L'OUVERTURE D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE A PIMPREZ (60)	33
2.14 PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU CAMP DES SABLONS A COMPIEGNE (60)	34
2.15 PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DU SEUIL DE BAPAUME AU TRANSLOY (60) ET SAILLY-SAILLISEL (80)	35
2.16 PROJET ICPE D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE POUR LAFARGE A CHOISY-AU-BAC (60)	35
2.17 PROJET D'ECOTOURISME AUX ABORDS DES ETANGS DE SAINT-LEGER-AUX-BOIS (60)	36
2.18 PROJET EOLIEN D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN NORDEX V A GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT (62)	37
2.19 PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC EOLIEN DE L'INTER-DEUX-BOS A METZ-EN-COUTURE (62)	37
2.20 PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE SUR LA SCARPE SUPERIEURE (62)	38
2.21 PROJET EOLIEN DES PAQUERETTES A BARASTRE ET HAPLINCOURT (62)	38
2.22 PROJET DE CREATION DU PARC EOLIEN DU DOUCHE SUR LES COMMUNES DE FINS, HEUDICOURT ET SOREL	39
2.23 PROJET DE CREATION DU PARC EOLIEN FERME EOLIENNE DES 10 NESLOISES	40

2.24 PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE LES SABLIERES DU SANTERRE A LICOURT	40
2.25 PROJET DE DEVIATION DE CANALISATION DE GAZ AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE NESLE (80)	41
2.26 PROJET EOLIEN DE FALVIEUX A BALATRE, BIARRE, BILLANCOURT, CRESSY-OMENCOURT (80) ET SOLENTE (60)	41
2.27 PROJET EOLIEN DE HOMBLEUX (80)	42
2.28 PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU A BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE ET VILLERS-CARBONNEL (80)	43
2.29 PROJET EOLIEN DE SEHU A MESNIL-EN-ARROUAISE, SAILLY-SAILLISEL (80) ET LEHELLE (62)	43

### 3 ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS

3.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULES POTENTIELS DANS LE NORD	45
3.2 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULES POTENTIELS DANS L'OISE	50
3.3 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULES POTENTIELS DANS LE PAS DE CALAIS	62
3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULES POTENTIELS DANS LA SOMME	68



#### Table des tableaux

Tableau 1 : Liste des projets connus .....	13
Tableau 2 : Implantation des éoliennes du parc éolien des Pâquerettes (Source : étude d'impact, 2016) .....	39
Tableau 3 : Implantation des éoliennes du parc éolien d'Hombleux (Source : étude d'impact, 2016) .....	42

#### Table des illustrations

Figure 1 : Projet global de liaison fluvial Seine-Escaut (Source : VNF) .....	24
Figure 2 : Plan de situation du projet d'entrepôt logistique Chemin Vert (Source : étude d'impact, 2017) .....	26
Figure 3 : Localisation des éoliennes du parc éolien de Gouzeaucourt (Source : étude d'impact, 2015) .....	27
Figure 4 : Localisation du site de l'écopôle sur la commune de Clairoix (60) (Source : étude d'impact, 2014) .....	29
Figure 5 : Localisation du projet de contournement (en rouge) (Source : Etude d'impact, 2014) .....	30
Figure 6 : Localisation du projet de la RD1032 (Source : Etude d'impact, 2007) .....	31
Figure 7 : Tracé du projet de canalisation « Arc de Dierrey » : Cuvilly – Dierrey – Voisine (Sources : Etude d'impact, 2012) .....	32
Figure 8 : Périmètre du projet MAGEO (Source : plaquette de présentation du projet MAGEO, 2012) .....	33
Figure 9 : Localisation du projet de ZAC du Camps des Sablons à Compiègne (Source : étude d'impact, 2016) .....	34
Figure 10 : Plan masse de la carrière (Source : étude d'impact, 2017) .....	36
Figure 11 : Schéma de principe du projet de déviation des canalisations (Source : Plaquette de présentation du projet, GRTGaz) .....	41

# 1 PROJETS PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES

## 1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DEFINITION DES TERMES

L'article R122-5 du code de l'environnement (rubrique 2, point 5.e), modifié par Décret n°2017-626 du 25 avril 2017 - art. 3, impose d'intégrer à l'étude d'impact une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres, du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

L'analyse des effets cumulés porte donc à la fois sur les projets ayant fait l'objet d'une étude d'incidences et d'une enquête publique et sur les projets qui ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

## 1.2 PROJETS PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES

### 1.2.1 Méthodologie

#### 1.2.1.1 Sources

Pour les projets soumis à étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et qui ont fait l'objet d'une enquête publique, les autorités environnementales compétentes sont au niveau du périmètre du projet, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) :

- DDTM du Nord,
- DDT de l'Oise,
- DDTM du Pas-de-Calais,
- DDTM de la Somme.

Les projets pris en compte sont ceux consultés sur les sites internet des préfectures en juin 2018.

Pour les projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale publié, les autorités environnementales compétentes au niveau du périmètre du projet sont les suivantes :

- la DREAL Hauts de France
- la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Hauts de France, formation du Conseil Général de l'Environnement et de Développement Durable à l'échelle régionale
- le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), pour les projets pour lesquels le ministre en charge de l'environnement est impliqué dans la décision.

Le site internet de la DREAL permet d'accéder aux avis de l'autorité environnementale rendus avant la création de la région Hauts de France (mi 2016). Les sites des préfectures du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme permettent l'accès aux avis de l'autorité environnementale concernant les projets ICPE. Depuis la création de la région Hauts de France, les décisions et avis de l'Autorité Environnementale se trouvent sur le site internet de la DREAL et sur le site de la MRAe. Le site du CGEDD répertorie lui les avis des projets pour lesquels le ministre en charge de l'environnement est impliqué dans la décision.



# Etude d'impact

Site internet	Date de visite	Date de mise à jour du site
CGEDD	14/06/2018	13/06/2018
MRAe Hauts de France	14/06/2018	13/06/2018
DREAL Hauts de France	19/06/2018	19/06/2018
Préfecture du Nord (59)	13/06/2018	07/05/2018 (ICPE éoliens) 08/06/2018 (autres ICPE)
Préfecture de l'Oise (60)	12/06/2018	09/12/2016
Préfecture du Pas de Calais (62)	13/06/2018	01/12/2016
Préfecture de la Somme (80)	12/06/2018	13/04/2016

## 1.2.1.2 Méthode de sélection des projets à prendre en compte

La réglementation conseille de dresser la liste des projets qui sont situés dans un périmètre cohérent, c'est-à-dire dans la zone d'influence du projet. Le périmètre géographique de prise en compte des projets connus est également fixé en fonction des impacts potentiels du projet et des enjeux propres à la zone concernée. De plus, les projets présentant des impacts de même type et sur le même milieu que celui du projet doivent être analysés prioritairement.

La sélection des projets pour l'analyse des effets cumulés est donc issue d'une appréciation intégrant à la fois la proximité relative avec l'aire d'étude large (6km de large, soit 3 km de part et d'autre du projet) et une estimation a priori des effets potentiels du fait notamment de l'emprise des projets ou de leur situation vis-à-vis des zones à enjeux.

## 1.2.2 Projets connus soumis à étude d'incidence environnementale

L'article L. 181-1 du code de l'environnement (partie législative) fixe le champ d'application de l'autorisation environnementale. Il précise ainsi que le régime de l'autorisation environnementale s'applique aux :

« 1° Installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au I de l'article L. 214-3, y compris les prélèvements d'eau pour l'irrigation en faveur d'un organisme unique en application du 6° du II de l'article L. 211-3

2° Installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 512-1.

Elle est également applicable aux projets mentionnés au deuxième alinéa du II de l'article L. 122-1-1 lorsque l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation est le préfet, ainsi qu'aux projets mentionnés au troisième alinéa de ce II.

L'autorisation environnementale inclut les équipements, installations et activités figurant dans le projet du pétitionnaire que leur connexité rend nécessaires à ces activités, installations, ouvrages et travaux ou dont la proximité est de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients. »

Par ailleurs, le paragraphe I de l'article L. 214-3 indique que :

« Sont soumis à autorisation de l'autorité administrative les installations, ouvrages, travaux et activités susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation, de porter gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique, notamment aux peuplements piscicoles.

Cette autorisation est l'autorisation environnementale régie par les dispositions du chapitre unique du titre VIII du livre Ier, sans préjudice de l'application des dispositions du présent titre. »

De la même façon, l'article L.511-1 auquel renvoie l'article L.512-1 relatif aux ICPE précise que :

« Sont soumis aux dispositions du présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Les dispositions du présent titre sont également applicables aux exploitations de carrières au sens des articles L. 100-2 et L. 311-1 du code minier. »

L'enquête publique est régie par les articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement (partie législative, titre II, chapitre III).

### **1.2.3 Projets connus soumis à évaluation environnementale avec avis de l'autorité environnementale rendu public**

L'étude d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements est régie par les articles L. 122-1 et suivants du code de l'environnement (titre II relatif à l'information et à la participation des citoyens, chapitre II relatif à l'évaluation environnementale).

*« Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas effectué par l'autorité environnementale.*

(...)

*Lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet. »*

Les projets soumis à étude d'impact pour lesquels l'avis de l'autorité environnementale a été rendu public ont été recherchés dans les bases de données du CGEDD, de la MRAe des Hauts de France, de la DREAL des Hauts de France et des préfectures du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Le tableau suivant répertorie l'ensemble des projets susceptibles de générer des effets cumulés avec le projet CSNE. Ces projets sont classés selon la source d'information (CGEDD, MRAe, DREAL, DDT ou DDTM). L'avant dernière colonne permet de statuer sur la prise en compte de chaque projet pour la présente analyse.



# Etude d'impact

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
<b>CGEDD</b>						
Projet de canalisation de gaz naturel entre Ressons-sur-Matz (60) et Chilly (80) – Artère du Santerre	Pose d'une canalisation de DN900 mm sur une longueur d'environ 33 km	Le tracé traverse la région Picardie sur deux départements (l'Oise avec 7 communes traversées et la Somme avec 15 communes traversées)	GRT Gaz	23/07/2014	Hors de l'aire d'étude large, à environ 18 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car projet situé trop loin de l'aire d'étude large et aucune interaction possible.
Projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Cuvilly (Oise), Dierrey-Saint-Julien (Aube) et Voisines (Haute-Marne), dit « Arc de Dierrey ».	309 km dont 188 sont prévus en tracé nouveau.	Le projet s'étend au sein du Bassin parisien en traversant trois régions (Picardie, Ile-de-France et Champagne-Ardenne), cinq départements et 113 communes. Le fuseau d'étude s'étend aussi très partiellement sur la Bourgogne (Côte d'Or).	GRT Gaz	29/08/2012	Hors de l'aire d'étude large, à environ 25 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car à l'échelle du projet, mais n'intercepte pas la bande DUP du CSNE</b>
Aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) de Catenoy et Nointel, avec extension sur Breuil-le-sec, Épineuse et Sacyle-Grand (60)	Projet de restauration du parcellaire agricole pour remédier aux dommages engendrés par la déviation de la RN31 (surface totale de 1 134 ha)	Catenoy, Nointel, Breuil-le-sec, Épineuse et Sacyle-Grand	Département de l'Oise	22/02/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 25 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Déviation de canalisations de gaz à Longueil-Sainte-Marie, Rhuis et Verberie (60)	Implantation plus profonde de 2 canalisations de gaz pour permettre la réalisation du projet de mise au gabarit européen de l'Oise (Mageo)	Longueil-Sainte-Marie, Rhuis et Verberie	GRTGaz	21/03/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 17 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Déviation de huit canalisations de gaz pour la construction du canal Seine nord Europe dans la Somme (80)	Implantation plus profonde de 8 canalisations de gaz pour permettre la réalisation du projet de canal Seine-Nord Europe (7,3 km de canalisation)	Nestle, Languevoisin-Quiquy, Rouy-le-Petit et Hombleux	GRTGaz	25/04/2018	Intercepte le projet	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>
Mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil (60)	Approfondissement du chenal de navigation par dragage afin de permettre un mouillage de 4 m, avec modification du tracé actuel dans certains secteurs (linéaire total du projet : 42 km). Projet directement relié au canal Seine-Nord Europe au niveau de Compiègne	22 communes du département de l'Oise, de Compiègne à Creil	Voies Navigables de France (VNF)	13/09/2017	En continuité avec le projet	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>
Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) - UHC n°8 - Scarpe Supérieure (62)	Plan concernant les opérations d'entretiens réguliers de la Scarpe supérieure (rivière canalisée) entre Arras et Corbehem	13 communes, entre Arras et Corbehem	Voies Navigables de France (VNF)	13/06/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car projet d'envergure sur le milieu fluvial, interaction possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
Projet d'électrification de l'axe ferroviaire Amiens - Abbeville - Rang-du-Fliers (62, 80)	Electrification de la ligne ferroviaire Amiens – Rang-du-Fliers (83 km) Aujourd'hui exploitée en traction thermique	39 communes des départements de la Somme et du Pas-de-Calais	SNCF Réseau	12/07/2017	Hors de l'aire d'étude large, à plus de 40 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.

## ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
Projet d'aire de stationnement du canal de la Sensée à l'aval de l'écluse de Gœulzin (59)	Création d'une aire de stationnement des navires empruntant le canal dans le cadre du projet de restauration des berges à l'aval de l'écluse de Gœulzin	Férin et Courchelettes	Voies Navigables de France (VNF)	22/03/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 10 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car projet d'envergure sur le milieu fluvial, interaction possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
Projet de modification de l'échangeur n° 7 de l'autoroute A23 (59)	Dédoublage de la bretelle de sortie de l'A23 dans le sens Valenciennes-Lille afin de permettre une meilleure desserte des différentes zones du pôle économique et commerciale, et rénovation de la passerelle piétonne franchissant l'autoroute	Petite-Forêt	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole	24/06/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 27 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deûlémont et Halluin (France - 59, Belgique)	Augmentation du gabarit de la voie d'eau (élargissement et approfondissement) de la Lys moyenne (16.5 km sur le territoire français), s'inscrivant dans le cadre de la liaison fluviale européenne Seine – Escaud, dont fait également partie le projet de canal Seine-Nord Europe	En France : Deûlémont, Warneton, Comines, Wervicq-Sud, Bousbecque, Halluin	Voies Navigables de France (VNF)	25/10/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 55 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car projet d'envergure sur le milieu fluvial, interaction possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
Reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Avelin (59) et Gavrelle (62)	Reconstruction à 2 circuits de la ligne électrique aérienne de 400 000 volts entre les postes d'Avelin et de Gavrelle (30 km), avec extension du poste de 400 000 volts de Gavrelle	10 communes du département du Nord et 9 communes du département du Pas-de-Calais	RTE	02/12/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 17 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
<b>MRAe Hauts de France</b>						
Projet d'extension de la zone d'activités de la « Sècherie » à Moyvillers (60)	Création d'une zone d'aménagement concertée (emprise totale de 9,7 ha) en extension de la zone commerciale de « la Sècherie » existante	Moyvillers	Communauté de communes de la plaine d'Estrées	09/01/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 14 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'extension du parc éolien du Seuil de Bapaume sur les communes de Sailly-Saillisel (80) et Le Transloy (62)	Extension d'extension du parc éolien du Seuil de Bapaume par l'installation de 5 éoliennes : l'une prolongeant la ligne du parc existant et 4 autres créant une seconde ligne parallèle à l'est.	Sailly-Saillisel et Le Transloy	Les Vents du Bapalmois	23/01/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 6 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
Projet de création d'un entrepôt logistique à Sancourt, Sailly-lez-Cambrai et Raillencourt-Sainte-Olle (59)	Construction d'un entrepôt logistique d'une emprise au sol de 53 254 m² (un unique bâtiment composé de 9 cellules de stockage de matières combustibles et inflammables) au sein du parc d'activité Actipôle de l'autoroute A2	Sancourt, Sailly-lez-Cambrai et Raillencourt-Sainte-Olle	Société « Chemin Vert »	31/03/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 5.5 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
Projet de parc éolien du Sentier de l'Hirondelle à Lagnicourt-Marcel et Noreuil (62)	Installation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Lagnicourt-Marcel et Noreuil	Energie Lanicourt	03/04/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.



# Etude d'impact

DREAL Hauts de France						
Projet bâtiment logistique ICPE Sin-le-Noble	Construction d'un bâtiment logistique de stockage de produits combustibles d'une surface de 24 170 m <sup>2</sup> comprenant 4 cellules d'entrepôts, 1 zone de bureaux et locaux sociaux et des locaux techniques	Sin-le-Noble	SIMASTOCK	05/12/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 12 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de construction d'un bâtiment logistique à Lambres-lez-Douai	Construction de 3 entités logistiques sur la ZAC de Lambres-Cuincy.	Lambres-lez-Douai	Goodman france	04/11/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 13 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de défrichement à Pimprez	Projet de défrichement de 3.15 ha de boisement alluvionnaire et zone arbustive en vue de l'ouverture d'une carrière d'extraction de sables et granulats alluvionnaires	Pimprez	Lafarge Granulats France	15/12/2016	Environ 200 m	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>
Projet de parc éolien des Pâquerettes	Installation de 13 aérogénérateurs et de 4 postes de livraison	Barastre et Haplincourt	Parc éolien des Pâquerettes	27/12/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 3.7 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
Projet de reconstruction de la STEP de Lallaing	Création d'une station d'épuration à boues activées d'une capacité de 20 049 Equivalents-Habitants (EH) qui traitera à termes les effluents de Lallaing, Montigny-en-Ostrevent, Anthiers et Râches	Flines-les-Râches	Noréade	05/01/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 15 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de régularisation administrative de la société Daussy à Sin-le-Noble	Régularisation administrative pour l'exploitation d'une l'installation d'application de peinture à base de solvants par pulvérisation manuelle	Sin-le-Noble	Constructions métalliques Daussy	21/02/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de régularisation et d'extension d'un élevage bovin	Régularisation et extension d'un élevage de bovins de 460 places à 870 places	Hamblain-Les-près	SARL des Tilleuls	06/07/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 14.5 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet demande autorisation exploitation collecte de produits agro-alimentaire Avesnes-lès-Bapaume	Création d'une unité de collecte de produits agro-alimentaires et d'une unité de fabrication de semences sur une emprise foncière de 70 510 m <sup>2</sup>	Société Coopérative Agricole UNEAL	Avesnes-lès-Bapaume	20/05/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 13 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'exploitation d'une unité de compostage et production de bois énergie à Vitry-en-Artois	Demande d'autorisation d'exploitation d'une unité de compostage et production de bois énergie à partir de déchets végétaux	SYMEVAD	Vitry-en-Artois	10/11/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 15 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'extension d'entrepôt ICPE à Chaulnes	Extension d'un entrepôt existant (création de 2 nouvelles cellules de stockages) relevant du régime d'autorisation ICPE	Chaulnes	SOGIDEF	03/03/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 9 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE Gallo Sin-le-Noble	Demande d'autorisation d'exploitation d'une ICPE dans le cadre de la réorganisation des activités du site : récupération, stockage, découpe et vente de métaux, dépollution de véhicules hors d'usage, installation d'une métallerie destinée à la réception des matières apportées par divers fournisseurs	Sin-le-Noble	GALLOO France	16/06/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE HES Logistique St Quentin	Construction et exploitation d'un entrepôt logistique de'un volume de 900 000 m <sup>3</sup> sur le parc d'activités des Autoroutes,	Saint-Quentin	HES Logistique	27/11/2017	Hors de l'aire d'étude large, à	Pas de prise en compte car trop éloigné du

## ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

	destiné à recevoir des produits combustibles, aérosols et liquides inflammables				environ 22 km de l'axe du projet	projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien de Falvieux	Installation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Balâtre, Biarre, Billancoirt, Cressy-Omencourt et Solente	Centrale éolienne de Falvieux	21/09/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 4 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
Projet parc éolien de Hombleux	Installation de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Hombleux	SARL Hombleux Energies	01/12/2017	Environ 2 km	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>
Projet parc éolien du Haut Plateau	Installation de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison	Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel	SAS ELICIO FRANCE	22/01/2017	Environ 3 km	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>
Projet parc éolien du Santerre - Vents des Champs	Installation de 4 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison. Projet correspondant à la seconde phase d'un projet global comportant 10 éoliennes sur Maucourt et Fouquescourt	Fouquescourt	Parc éolien du Santerre - Vents des Champs	11/07/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 14 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien Ferme éolienne du Bois Madame	Installation de 10 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison	Méharicourt, Rouvroy-en-Santerre et Warvillers	Ferme éolienne du Bois Madame	22/01/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 15 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien Ferme éolienne du Lindier	Installation de 6 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison	Favreuil et Beugnâtre	Ferme éolienne du Lindier SAS	05/08/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien Ferme éolienne du Séhu	Installation de 15 aérogénérateurs et de 4 postes de livraison	Mesnil-en-Arrouaise, Sailly-Saillisel et Léchelle	Ferme éolienne du Séhu	21/04/2016	Environ 2 km	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>
Projet parc éolien La ferme éolienne Voie d'Artois	Installation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Lagnicourt-Marcel et Morchies	Ferme éolienne la Voie d'Artois	03/04/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 8.5 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien Lihons	Installation de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison	Lihons et Vermandovillers	MSE Les Rosières	21/10/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien Nordex LXV à Mory	Installation de 9 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison	Mory et Ecoust-Saint-Mein	Parc éolien Nordex LXV	25/08/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 14 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien su Sud-Osartis	Installation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Riencourt-lès-Cagnicourt et Noreuil	Eolis les Quatre Chemins	02/06/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 10 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.



# Etude d'impact

Projet ZAC Camps des Sablons à Compiègne	Création d'une zone d'aménagement concerté sur une superficie de 35 ha constituée de : 60 maisons de ville, 75 maisons individuelles, 370 logements collectifs, des commerces et services, un lycée, un institut médicoéducatif, un institut thérapeutique, 2 terrains à vocation d'équipements ou tertiaire et une nouvelle voie de contournement urbaine	Compiègne	Communauté d'agglomération de la région de Compiègne	21/03/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 3.7 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
<b>DREAL PICARDIE</b>						
Construction d'une unité de méthanisation	Demande d'autorisation d'exploiter pour la construction d'une unité de méthanisation sur la commune d'Eppeville. Le site est situé à proximité directe des parcelles d'épandage.	Eppeville	Centrale du Biogaz du Vermandois	16/04/2014	Hors de l'aire d'étude large, à environ 9 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'implantation d'un parc éolien « Ferme éolienne des 10 Nesloises »	Demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Epéanancourt, Pargny et Morchain	La ferme Eolienne des 10 Nesloises	27/02/2015	Environ 500m	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>
Exploitation une carrière alluvionnaire (les Sablières du Santerre)	Demande d'exploitation d'une parcelle de 8 ha 24a 17ca (82417m <sup>2</sup> ) en bordure de l'autoroute A29 et sur l'extraction de 492 000 m <sup>3</sup> de sable sur 25 ans. La limite d'emprise de la carrière se situe à 250m du fuseau déclaré d'utilité publique du projet de canal Seine Nord Europe, affiné lors des travaux sur l'autoroute A29.	Lieu-dit "La Sablière du chemin de Saint-Christ Licourt	Les sablières du Santerre	16/05/2014	Environ 1,5km	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>
Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena	L'extension de la plate-forme du poste avec déplacement de la clôture sera réalisée sur environ 0,4 ha, sur de terrains engazonnés appartenant à RTE.	Ecuvilly	RTE	25/09/2014	Environ 2km	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude.</b>
Projet de parc éolien de la Boule Bleue	Installation de 6 aérogénérateurs et d'un poste de livraison.	Roisel Tincourt-Boucly Marquis Longavesnes	Parc éolien de la boule bleue	16/01/2015	Environ 11 km	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
DDAE Loi sur l'eau - Captages F4 et F5 à Rethondes	Captage F1 sera comblé pour le projet du Canal Seine Nord Europe. Création des captages F4 et F5. Le prélèvement annuel sur les deux captages sera de 205 000 m <sup>3</sup> par an. La réalisation d'une usine de traitement des eaux pompées est prévue à proximité du forage F4 pour le traitement du fer ainsi que pour une désinfection de l'eau par chlore gazeux.	Réthondes	Syndicat des eaux de Choisy-au-Bac, Clairoix, Janville, Rethondes et Vieux-Moulin	26/11/2014	Environ 8 km	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Création d'une station d'épuration sur la commune de Rémy (60)	Le rejet de la future station de traitement des eaux se fera dans l'Aronde dans des zones à dominantes humide. Les réseaux de collecte des eaux traverseront en sept points le cours d'eau la Payelle. Le site du projet ainsi que le point de rejet des eaux traitées sont situés dans les aires d'alimentation de deux captages destinés à l'alimentation en eau potable - prioritaires dits "Grenelle" - situés sur la commune de Baugy, en dehors des périmètres de protection.	Rémy et Baugy	Syndicat Intercommunal d'Assainissement Payelle-Aronde	15/07/2014	Hors de l'aire d'étude large, à environ 10 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de création du Parc éolien du Douiche-Nordex LII sur le territoire de la commune de Fins (80)	Création d'un parc éolien, composé de 8 éoliennes et 2 postes de livraison	Le parc est situé au nord de Fins, à environ 15 km au nord-est de Péronne et à 25 km au sud-ouest de Cambrai	Nordex France SAS	16/01/2015	Au sein de l'aire d'étude large, à environ 2 km de l'axe du projet (plus proche éolienne)	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude globale</b>

## ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Projet de création du Parc éolien du Douche-Nordex LIII sur le territoire des communes de d'Heudicourt et de Sorel (80)	Création d'un parc éolien, composé de 12 éoliennes et 3 postes de livraison	Le parc est situé au nord de Fins et d'Heudicourt, à environ 15 km au nord-est de Péronne et à 25 km au sud-ouest de Cambrai	Nordex France SAS	16/01/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 4,5 km de l'axe du projet (plus proche éolienne)	<b>Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
Projet de Contournement Ouest de Noyon	Création d'une route bidirectionnelle de 3.5 km environ reliant la RD 1032 et la RD 934	Le projet se situe sur le territoire des communes de Passel, Larbroye, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt et Beaurains-les-Noyon	Conseil Général de l'Oise	19/03/2015	Intercepte le projet	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>
<b>DREAL NORD PAS DE CALAIS</b>						
Projet éolien ICPE le Seuil du Cambrésis	Installation de 13 aérogénérateurs d'une hauteur totale de 150 m sur les communes de Ribécourt-la-tour, Cantaing-sur-l'Escaut et Noyelles-sur-Escaut	Ribécourt -la-tour, Cantaing-sur l'Escaut et Noyelles-sur-Escaut	les Vents du Cambrésis S.A.S	28/04/2015 - Préfet	Environ 5 km	Pas pris en compte car projet situé trop loin de l'aire d'étude large.
Projet éolien ICPE NORDEX V	Le projet concerne l'installation de quatre aérogénérateurs d'une hauteur totale de 149,4m. Les enjeux environnementaux concernent l'insertion paysagère, les impacts potentiels sur la faune et en particulier l'avifaune et les nuisances sonores potentielles.	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	Nordex	10/02/2015 - Préfet	Environ 2 km	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude totale</b>
Projet Eolien ICPE de l'Arbre Chaud	Projet d'installation de 5 aérogénérateurs dans le Parc éolien de l'Arbre Chaud"	Inchy-en-Artois	Société "Parc Eolien de l'Arbre Chaud SASU", filiale du groupe Eurowatt	23/02/2015 - Préfet	Environ 5 km	Pas pris en compte car projet situé trop loin de l'aire d'étude large
Projet Eolien ICPE Inter Deux Bos	Projet Eolien ICPE Inter Deux Bos	METZ-EN-COUTURE	Société "les vents de l'Artois"	24/02/2015 - Préfet	Environ 5 km	<b>Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
<b>DDTM Nord</b>						
Projet de construction d'un bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	Construction d'un entrepôt logistique sur le parc d'activité Ecopôle de l'autoroute A2. Activité de stockage, conditionnement et distribution de produits combustibles, aérosols et liquides inflammables sur un terrain de 87 224 m <sup>2</sup> environ	Tilloy-lez-Cambrai	HES Logistique	30/03/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 6.5 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
Projet de parc éolien de Gouzeaucourt	Installation de 4 aérogénérateurs	Gouzeaucourt	SAS Eoliennes de Gouzeaucourt	01/02/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 6 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
Projet éolien de l'Extension Plaine de l'Escrebieux à Flers-en-Escrebieux (59), Courcelles-les-Lens (62), Esquerchin (59) et Noyelles-Godault (62)	Installation de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison	Flers-en-Escrebieux (59), Courcelles-les-Lens, Esquerchin et Noyelles-Godault	Les Vents de l'Est-Artois SAS	13/03/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 19 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet éolien des Moulins - Dechy, Roucourt et Cantin (59)	Installation de 6 aérogénérateurs	Dechy, Roucourt et Cantin	Energie 08	16/09/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 7.5 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.



# Etude d'impact

Projet éolien Le chemin d'Avesnes à Iwuy	Installation de 11 aérogénérateurs	Avesnes-le-Sec et Iwuy	Energie Avesnes	25/09/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 16 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet éolien Les Portes du Cambrésis	Installation de 6 aérogénérateurs	Flesquières et Cantaing-sur Escaut	SAS Parc éolien des Portes du Cambrésis	06/07/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 3.5 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale</b>
<b>DDT Oise</b>						
Parc éolien de « Cœur de Picardie » MSE LA SABLIERE, Brouchy (80), Golancourt (60) et Villeselve (60)	Installation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison, en extension du parc éolien existant à Villeselve-Bouchy (5éoliennes)	Brouchy, Golancourt et Villeselve	MSE La Sablière	19/09/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 9.5 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de parc éolien SEPE LES HAYETTES, Lassigny	Installation de 3 aérogénérateurs et d'1 poste de livraison	Lassigny	Société d'exploitation du parc éolien des Hayettes	24/03/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 7.5 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de renouvellement et d'extension de la carrière Antrope à Chevincourt	Renouvellement et extension d'une carrière de calcaires, avec un volume d'activité moyen de 120 000 t/an pour un maximum sollicité de 360 000 t/an.	Chevincourt	ANTROP SNC	-	Hors de l'aire d'étude large, à environ 8 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE AGORA à Roye sur Matz	Déconstruction d'une partie des bâtiments existants, construction d'un silo vertical métallique d'une capacité de 25 659 m <sup>3</sup> et reconstruction à neuf de certaines activités	Roye-sur-Matz	SCA Agora	05/02/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 13 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE ANTROPE à Bitry	Exploitation d'une carrière de granulats alluvionnaires (sables et graviers) d'une emprise globale de 37.34 ha. Volume d'activité sollicité de 250 000 t/an maximum sur 12 ans, soit 3 Mt au total, pour un volume d'activité moyenne, estimé à 130 000 t/an.	Bitry	ANTROP SNC	22/12/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 16 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE CORNEC à Longueil-Sainte-Marie	Régularisation administrative des activités de collecte et broyage de DEEE <sup>1</sup> et de GEM <sup>2</sup> hors froid, de traitement par broyage de résidus métalliques d'aluminium et de récupération, stockage et traitement des déchets de métaux et d'alliages de résidus métalliques	Longueil-Sainte-Marie	SAS Cornec	14/10/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 14 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE FERTI NRJ à Passel, extension périmètre d'épandage	Demande d'autorisation pour un nouveau périmètre d'épandage couvrant une surface de 1 616.02 ha et concernant 19 exploitations agricoles (26 612 tonnes de produits épandables)	30 communes du département de l'Oise	Ferti NRJ	09/02/2015	-	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE LAFARGE à Choisy-au-Bac	Exploitation d'une carrière alluvionnaire (sables et graviers), avec une production annuelle de matériaux en place estimée de 275 000 t (maximum de 450 000 t).	Choisy-au-Bac	SAS Lafarge Granulats France	13/02/2017	Au sein de l'aire d'étude large, à environ 1.8 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>

<sup>1</sup> Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

<sup>2</sup> Gers Electro-Ménager

## ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Projet ICPE WECS MAT BETON	Demande d'autorisation afin d'augmenter la production de mâts éolien de la société WECS MAT BETON : passage de 2 à 3 mâts par semaine à 4 mâts par semaine. Aucune extension de bâtiments ni de création de nouveaux locaux	Longueil-Sainte-Marie	WECS MAT BETON	31/08/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 15.6 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet Régularisation élevage canin LA FUTAIE DES AMIS à Compiègne	Régularisation administrative d'un élevage de chiens de chasse à courre, sur un site de 2.1 ha comprenant 410 m <sup>2</sup> de bâtiments et surfaces couvertes au cœur de la forêt domaniale de Compiègne. Activité de pension avec une capacité de 125 chiens et 10 chevaux	Compiègne	Association « La Futaie des Amis »	07/05/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 3.7 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
<b>DDTM Pas de Calais</b>						
Aucun avis concerné par le projet CSNE						
<b>DDTM Somme</b>						
Projet de création de la ZAC "Zone d'activité Nord" à St Martin Longueau et Bazicourt (60)	Création d'une zone d'aménagement concertée destinée à accueillir des activités artisanales, des petites et moyennes entreprises, des industries et des plates-formes sur une emprise d'environ 30 hectares	Saint-Martin-Longueau et Bazicourt	Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte	23/09/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 19 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de parc éolien des Tilleuls à Bapaume (62), Ligny-Thilloy (62) et Gueudecourt (80)	Installation de 11 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Bapaume, Ligny-Thilloy et Gueudecourt	Ferme Eolienne des Tilleuls	07/08/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'écotourisme aux abords des étangs de Saint-Léger-aux-Bois (60)	Constructions d'écodoges destinés à recevoir du public, d'un bâtiment en bois de 250 m <sup>2</sup> et extension d'un bâtiment existant, pour une surface totale de plancher créée inférieure à 1 500 m <sup>2</sup>	Saint-Léger-aux-Bois	Travel Concept International	03/06/2015	Au sein de l'aire d'étude large, à environ 2 km de l'axe du projet	<b>Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude</b>
Projet d'exploitation d'une carrière de craie à FRESNES-MAZANCOURT	Prolongation de l'autorisation d'exploitation d'une carrière de craie existante, avec une production maximale annuelle de 12 000 t/an	Fresnes-Mazancourt	SARL CSABC	20/02/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 3.7 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car pas de modification de la carrière. Aucune interaction possible.
Projet d'extension du périmètre d'épandage du Calcifield sur 351 communes des départements de l'Aisne (02) et de l'Oise (60)	Extension du périmètre d'épandage de Calcifield (boues issues du processus de fabrication de la pâte à papier) sur des parcelles agricoles de 350 communes de l'Aisne et de l'Oise, associé à une augmentation du tonnage de boues à épandre (80 000 t au total)	351 communes des départements de l'Aisne et de l'Oise	Greenfield SAS	25/0/2015	-	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE SOGIDEF à Chaulnes	Extension d'un entrepôt existant (création de deux nouvelles cellules de stockage, d'un local de charge et d'un nouveau bâtiment de bureau)	Chaulnes	SOGIDEF	03/03/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 9 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.

Tableau 1 : Liste des projets connus



# Etude d'impact

En conclusion, les projets pris en compte dans le cadre de l'analyse des effets cumulés sont au nombre de 29, et sont listés ci-après :

## Dans le Nord :

- le projet d'aire de stationnement du canal de la Sensée à l'aval de l'écluse de Gœulzin (59),
- le recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deûlémont et Halluin (59),
- le projet de création d'un entrepôt logistique à Sancourt, Sailly-lez-Cambrai et Raillencourt-Sainte-olle (59),
- le projet éolien des Portes du Cambrésis à Flesquières et Cantaing-sur-Escaut (59),
- le projet éolien de Gouzeaucourt (59),
- le projet de construction d'un bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai (59).

## Dans l'Oise :

- l'extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuilly (60),
- le projet de Contournement Ouest de Noyon (60),
- le projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Cuvilly (Oise), Dierrey-Saint-Julien (Aube) et Voisines (Haute-Marne), dit « Arc de Dierrey » par GRT Gaz (60),
- la mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil (60),
- le projet de défrichement en vue de l'ouverture d'une carrière alluvionnaire à Pimprez (60),
- le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) de Camp des Sablons à Compiègne (60),
- le projet d'extension du parc éolien du Seuil de Bapaume à Le Transloy (60) et Sailly-Saillisel (80),
- le projet ICPE d'exploitation d'une carrière alluvionnaire pour LAFARGE à Choisy-au-Bac (60),
- le projet d'écotourisme aux abords des étangs de Saint-Léger-aux-Bois (60).

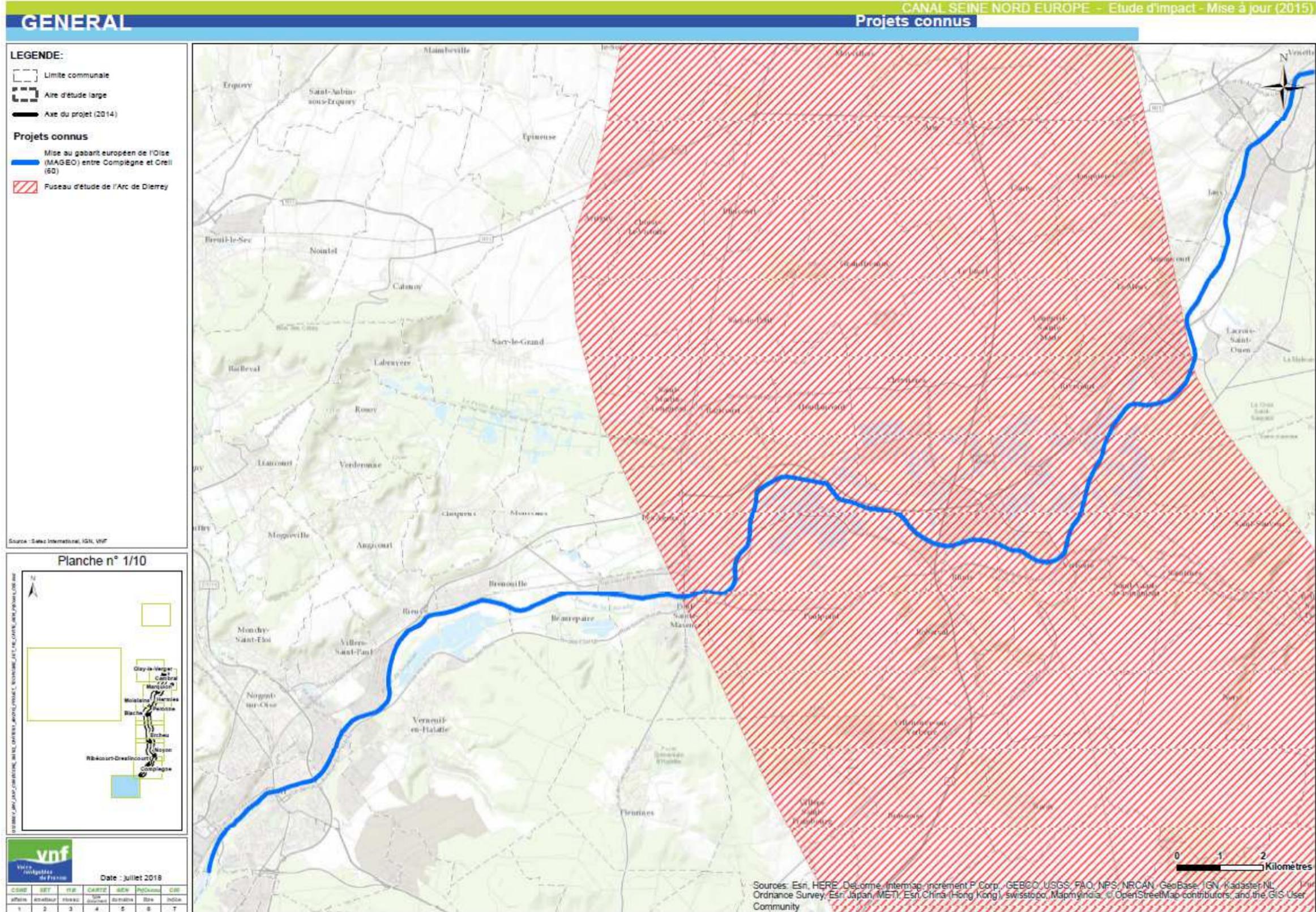
## Dans le Pas de Calais :

- le projet éolien ICPE NORDEX V à Graincourt-lès-Havrincourt (62),
- le projet Eolien ICPE Inter Deux Bos à Mèz-en-Couture (62),
- le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage sur la Scarpe Supérieure (62),
- le projet éolien des Pâquerettes à Barastre et Haplincourt (62).

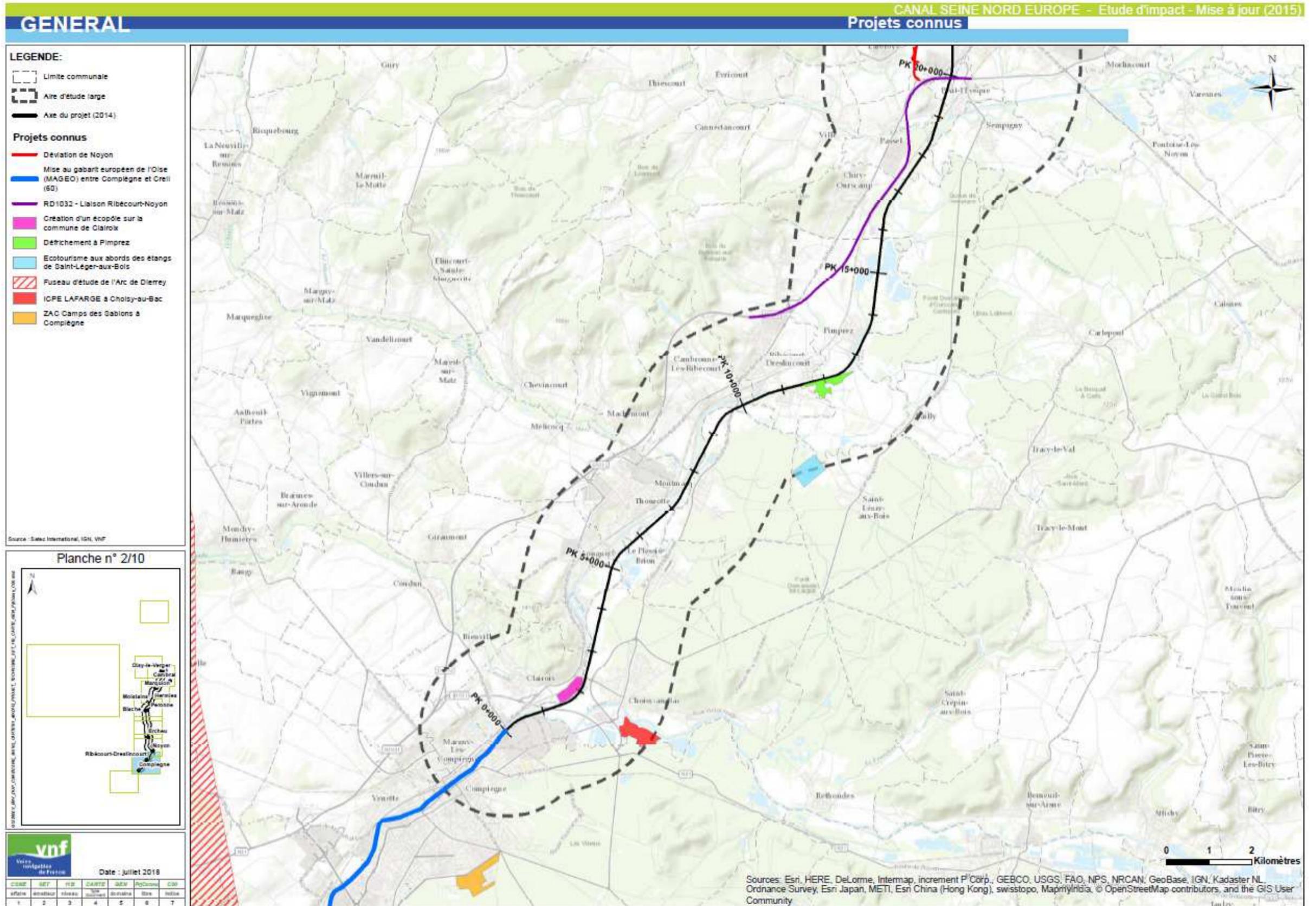
## Dans la Somme :

- les 2 projets de création des parcs éoliens de Douiche (LII et LIII) sur le territoire des communes de Fins d'Heudicourt et de Sorel (80),
- le projet d'implantation d'un parc éolien « Ferme éolienne des 10 Nesloises » sur les communes d'Epénancourt, Pargny et Morchain (80),
- l'exploitation une carrière alluvionnaire (les Sablières du Santerre) à Licourt (80),
- le projet de déviation de canalisation de gaz au niveau de la commune de Nesle (80),
- le projet éolien de Falvieux à Balâtre, Biarre, Billancourt, Cressy-Omencourt (80) et Solente (60),
- le projet éolien de Hombleux (80),
- le projet éolien du Haut Plateau à Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel (80),
- le projet éolien de Séhu à Mesnil-en-Arrouaise, Sailly-Saillisel (80) et Léchelle (62),

Les cartes ci-après localisent l'ensemble de ces projets dans le secteur d'étude.

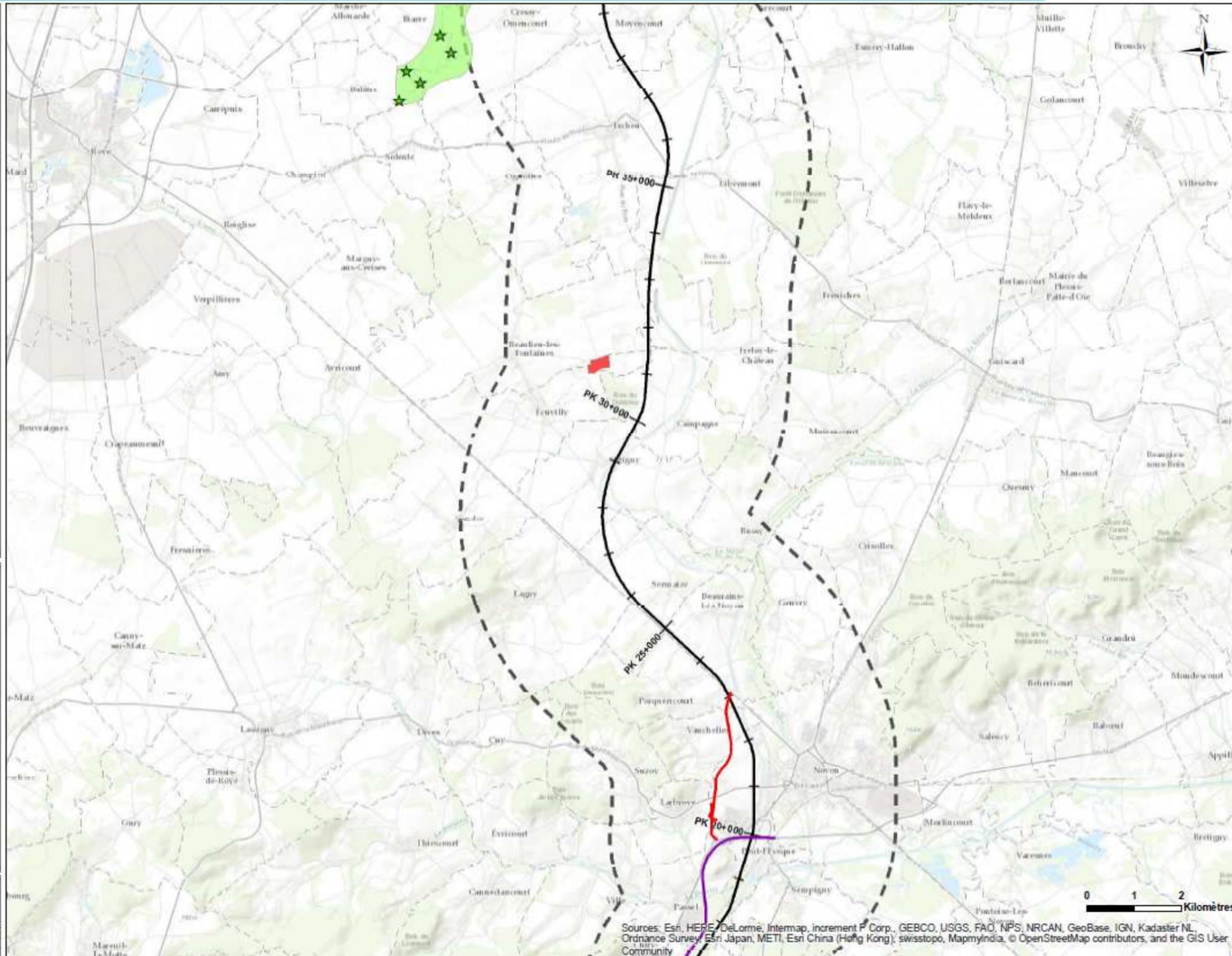


# Etude d'impact

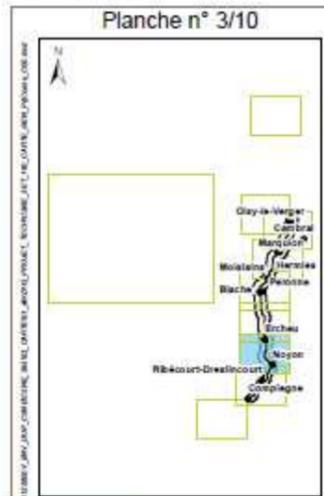


GENERAL CANAL SEINE NORD EUROPE - Etude d'impact - Mise à jour (2015)  
Projets connus

- LEGENDE:**
- Limite communale
  - Aire d'étude large
  - Axe du projet (2014)
- Projets connus**
- Déviation de Noyon
  - RD1032 - Liaison Ribécourt-Noyon
  - Extension du poste 225 000/400 000 Volts de Laténa
- Paro éolien de Falvieux**
- Zone de développement éolien (ZDE)
  - Eolienne



Source : Data International, IGN, VNF



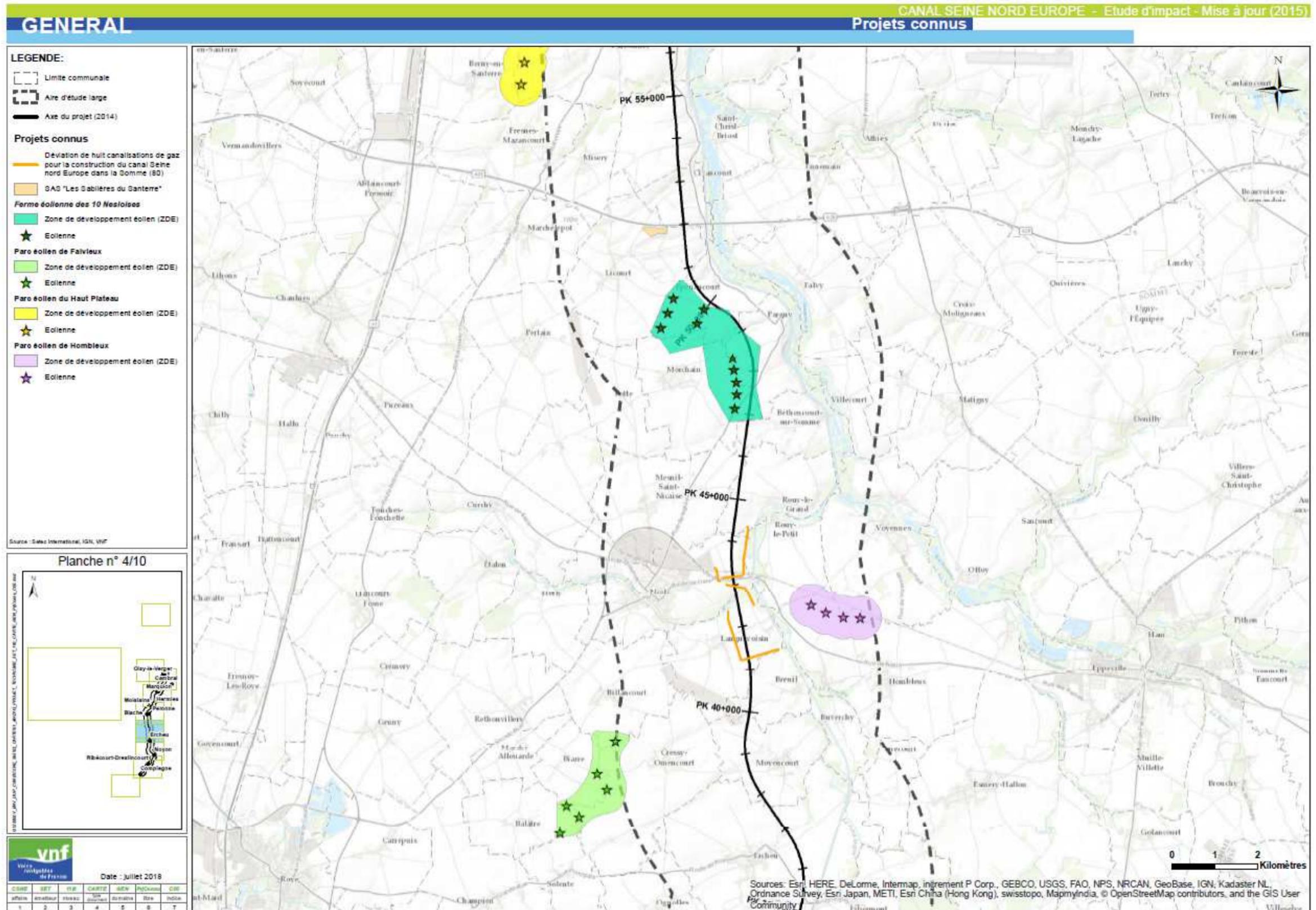
**vnf**  
Voies  
navigables  
de France

Date : Juillet 2018

CSNE	SET	IEP	DATE	REV	Objet	CR
1	2	3	4	5	6	7

Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

# Etude d'impact



GENERAL CANAL SEINE NORD EUROPE - Etude d'impact - Mise à jour (2015)  
Projets connus

**LEGENDE:**

- Limite communale
- Aire d'étude large
- Axe du projet (2014)

**Projets connus**

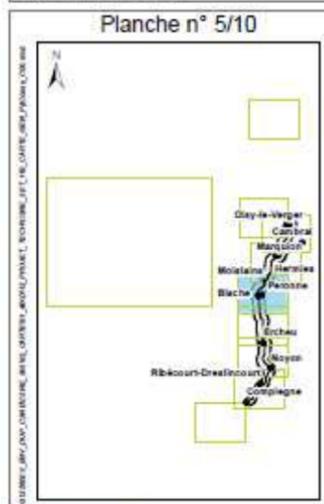
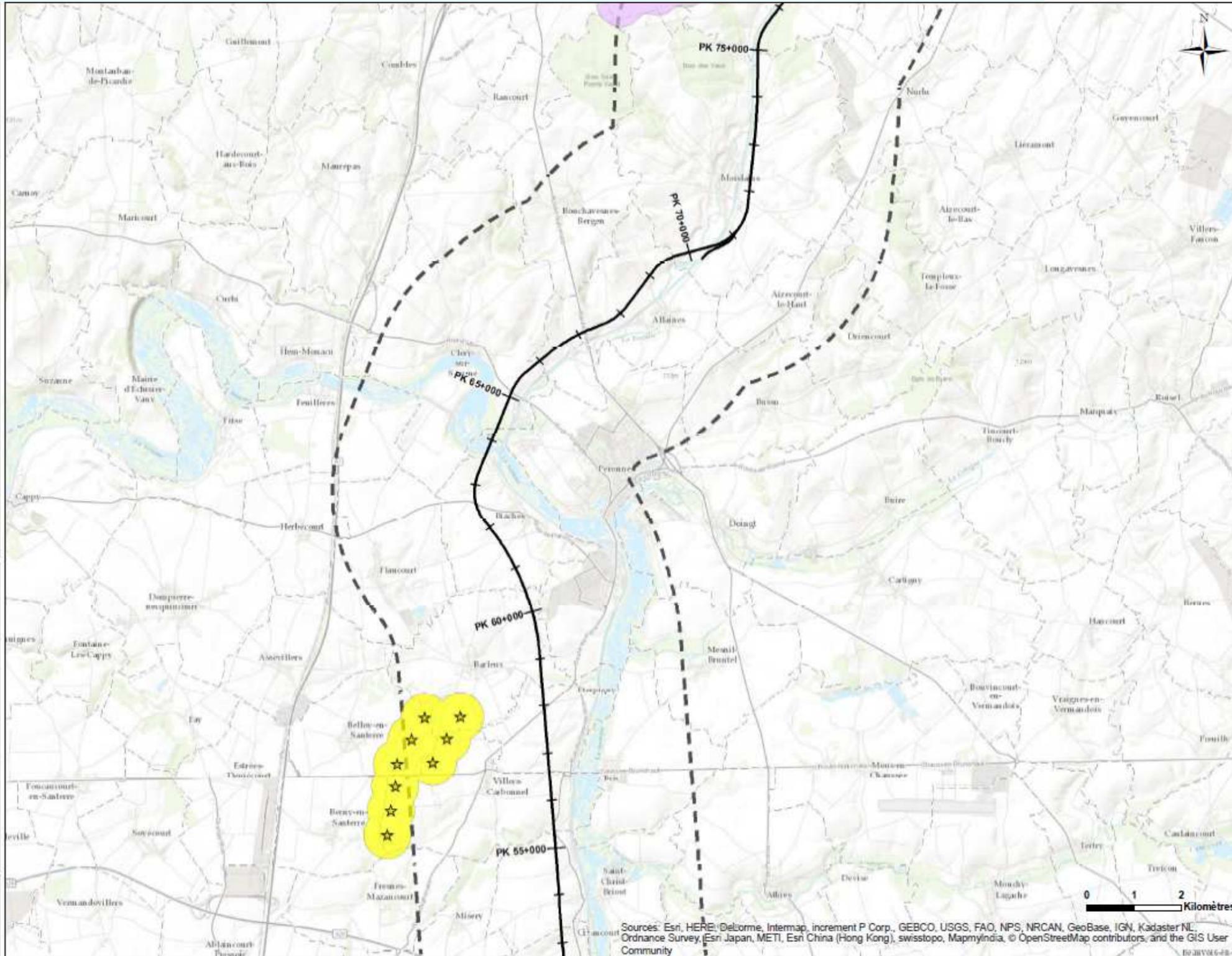
**Paro éolien du Haut Plateau**

- Zone de développement éolien (ZDE)
- Eolienne

**Paro éolien Ferme éolienne du Séhu**

- Zone de développement éolien (ZDE)

Source : Satex International, IGN, VNF



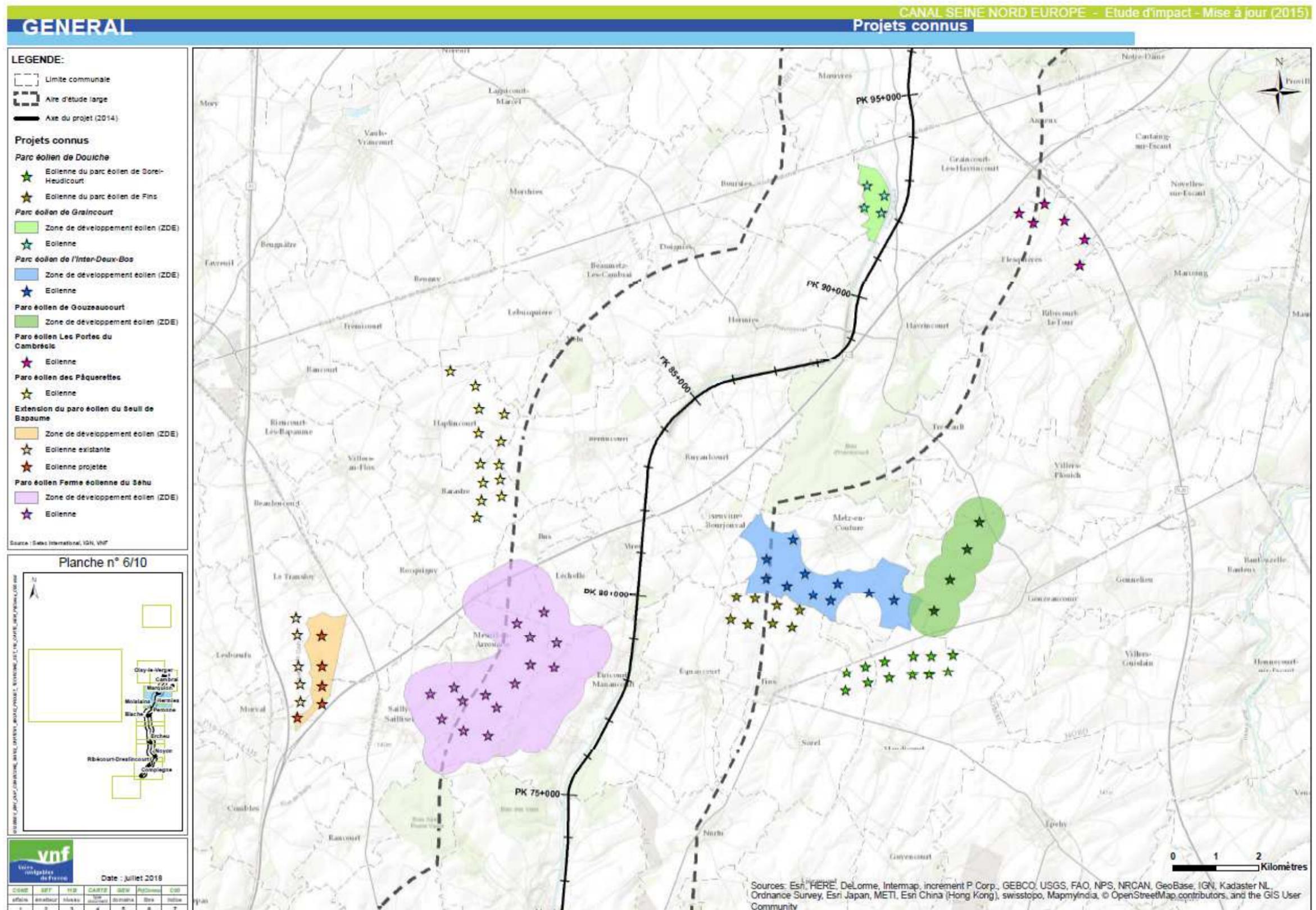
**vnf**  
Voies  
navigables  
de France

Date : Juillet 2018

CSNE	SET	FE	DATE	DEM	PD/DIR	CD
1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7

Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

# Etude d'impact



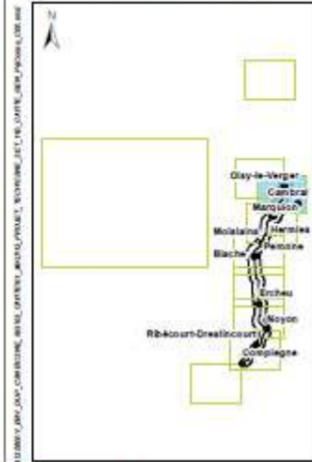
GENERAL

LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet (2014)
  
- Projets connus**
-  Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) - UHC n°8 - Scarpe Supérieure (62)
-  Construction d'un bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai
-  Création d'un entrepôt logistique à Sancourt, Salliy-lez-Cambrai et Rallencourt-Sainte-Olle
  
- Parc éolien de Graincourt**
-  Zone de développement éolien (ZDE)
-  Eolienne
  
- Parc éolien Les Portes du Cambrésis**
-  Eolienne

Source : Sika International, IGN, VNF

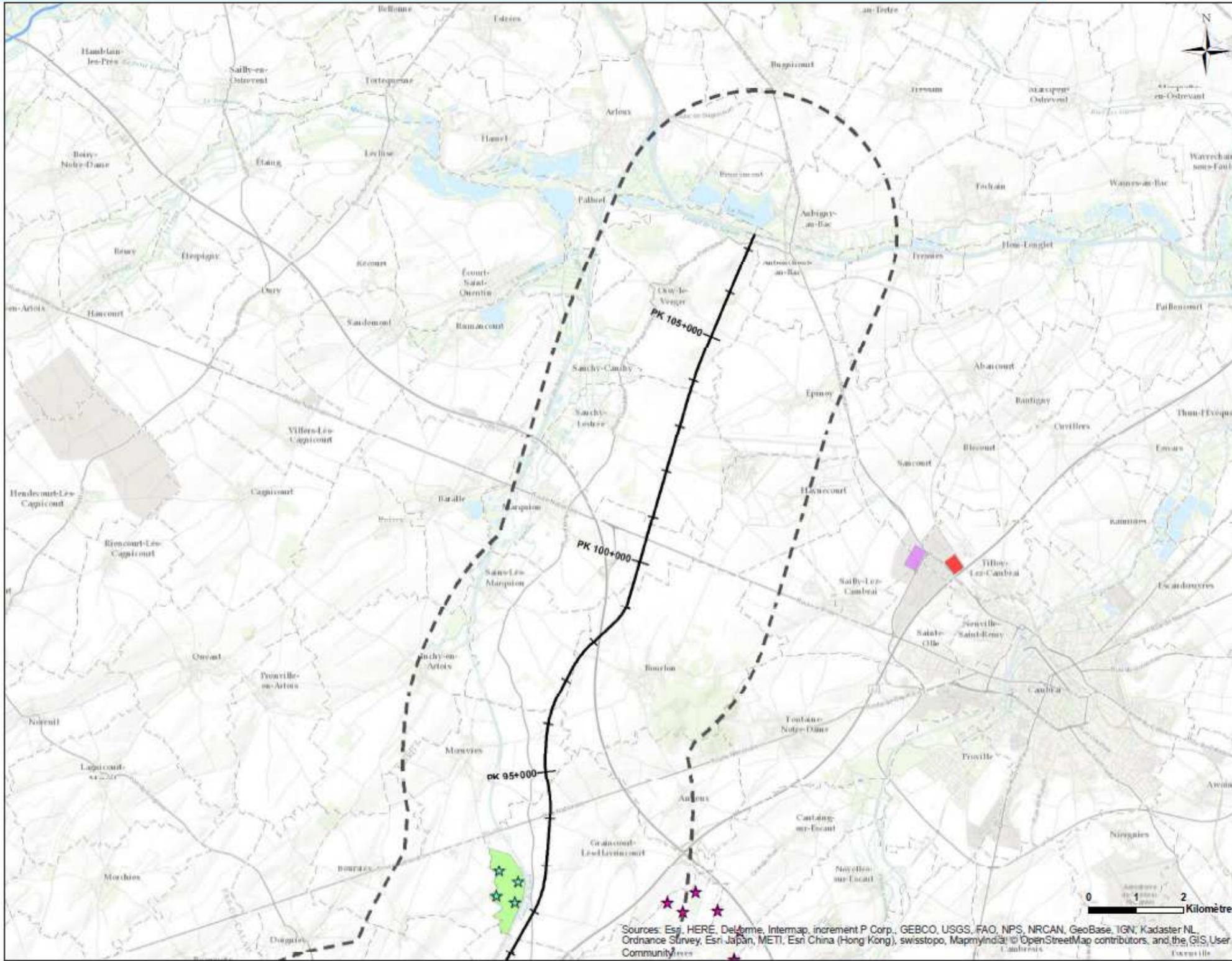
Planche n° 7/10



**vnf**  
Voies  
navigables  
de France

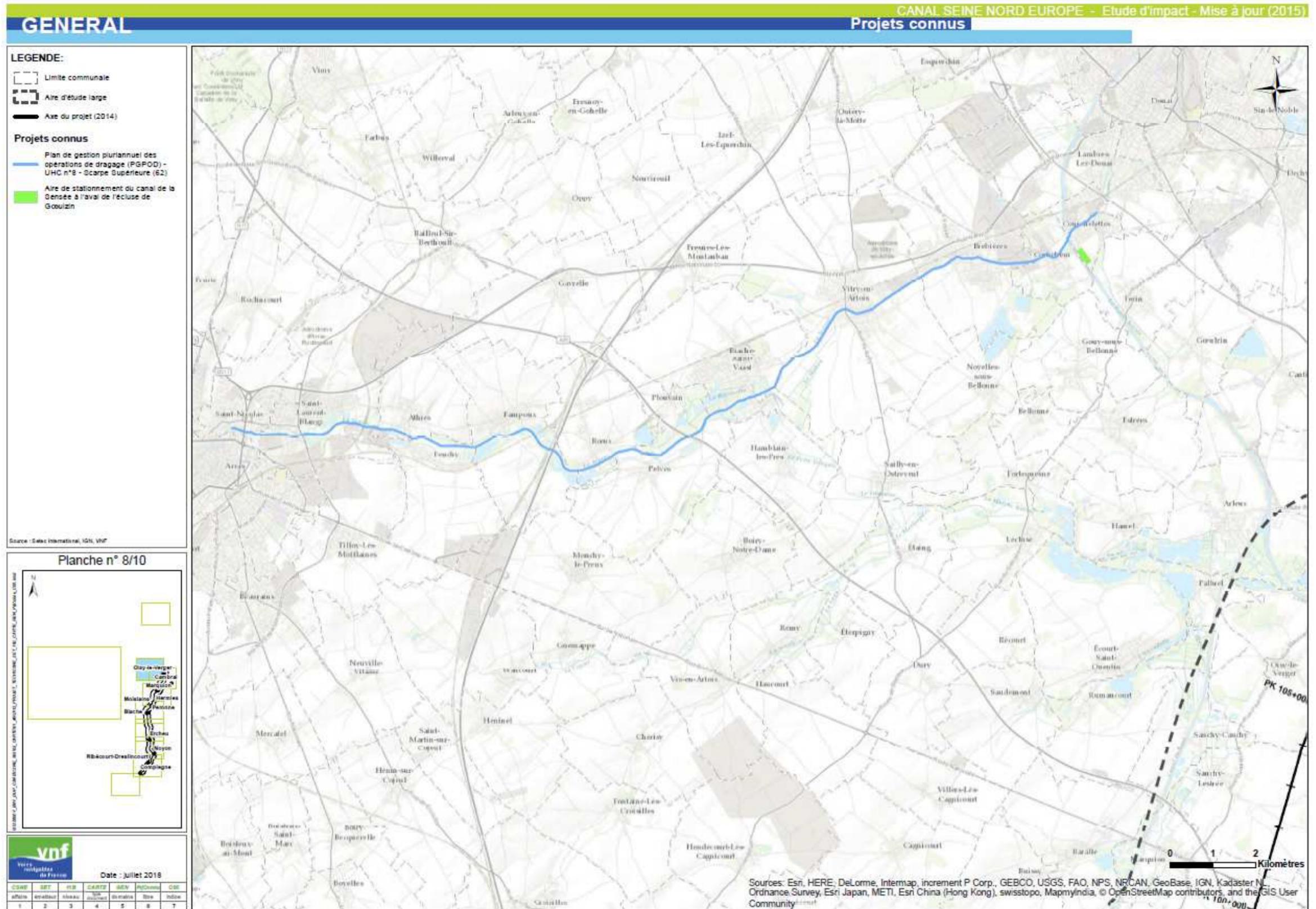
Date : juillet 2018

CANE	SET	SB	DATE	SEN	POUR	CB
0	1	2	3	4	5	6
0	1	2	3	4	5	6



Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

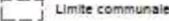
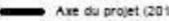
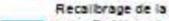
# Etude d'impact



GENERAL

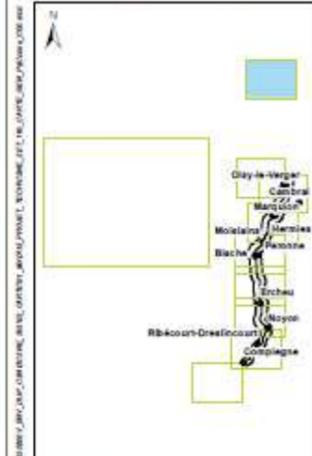
Projets connus

LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet (2014)
- Projets connus**
-  Recalibrage de la Lys moyenne entre Delelemont et Halluin (France - SS, Belgique)

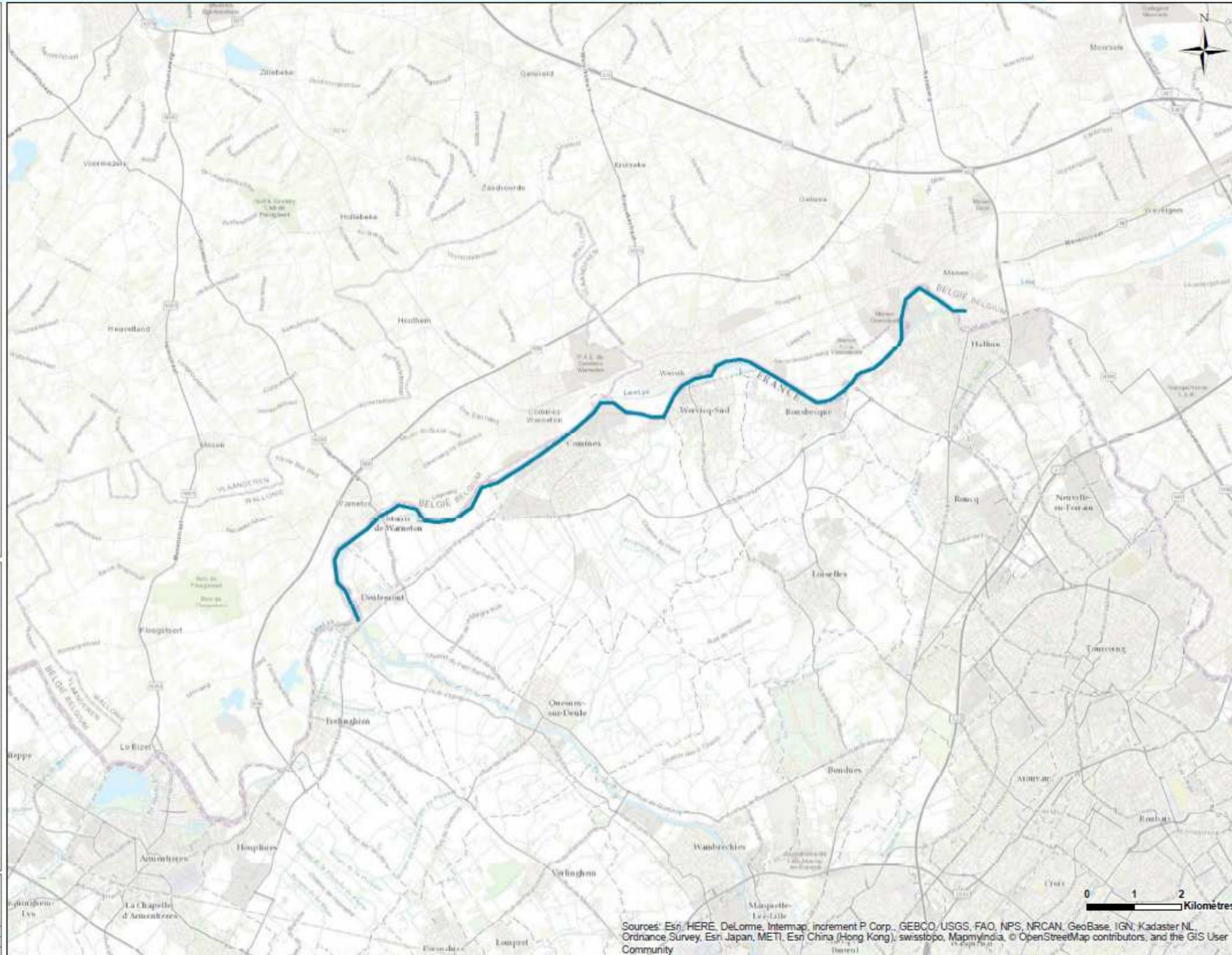
Source : Satco International, IGN, VNF

Planche n° 9/10



Date : juillet 2018

CSNE	BET	HD	CARTES	GEN	PROJETS	DIR
affiche						
1	2	3	4	5	6	7



Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, Mapbox India, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community



# Etude d'impact

## 2 PRESENTATION DES PROJETS CONCERNES PAR L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES

### 2.1 PROJET D'AIRE DE STATIONNEMENT DU CANAL DE LA SENSÉE A L'AVAL DE L'ECLUSE DE GŒULZIN (59)

Situé sur les communes de Férin et Courchelettes (59), à une quinzaine de kilomètres au sud de Douai, cette aire de stationnement s'inscrit dans le projet de restauration des berges du canal de la Sensée, sous maîtrise d'ouvrage VNF. L'implantation de l'aire de stationnement est prévue entre les PK 22.705 et 23.155, soit une longueur de 450m, ce qui lui permettra d'accueillir des péniches de 3000 tonnes. Soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, le projet fait l'objet d'une étude d'impact. L'avis de l'Autorité Environnementale associée date du 22/03/2017.

Les principaux impacts du projet sur l'environnement sont les suivants :

- le bruit et les vibrations liés aux travaux d'aménagement des berges, le site étant situé à proximité immédiate d'habitation : centres des communes de Férin, Courchelettes et Corbehem, dont l'ambiance sonore actuelle est indiquée comme calme du fait de leur éloignement des infrastructures routières.
- la pollution des eaux pendant les travaux, notamment par la mise en suspension de matériaux : la Sensée présente un potentiel écologique médiocre (objectif d'atteinte du bon état pour 2027), et le site se situe au droit de l'aquifère « nappe de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée » ; réservoir d'eau souterraine le plus important du nord de la France, en mauvais état chimique (objectif d'atteinte du bon état pour 2027). A noter que le canal est directement concerné par les périmètres de protection des 6 captages d'eau potable de Férin.
- sur la thématique écologie, aucun espace naturel protégé n'est identifié dans l'aire d'étude. La faune et la flore présentes sont relativement banales compte tenue de l'anthropisation du secteur. Le SDAGE faisant apparaître une « zone à dominante humide » sur le secteur, des études de caractérisation avec sondage pédologique ont été menés et ont conclu qu'aucun caractère de zone humide n'a été mis en évidence.



Figure 1 : Projet global de liaison fluvial Seine-Escaut (Source : VNF)

## 2.2 RECALIBRAGE DE LA LYS MITOYENNE ENTRE DEULEMONT ET HALLUIN (59)

Projet également porté par VNF, le recalibrage de la Lys s'étend sur un linéaire d'environ 16.5km entre Deûlémont (59) en France et Halluin (59, France) / Menin (Belgique). Présenté comme un maillon central de la liaison fluviale européenne Seine-Escaut, le projet consiste essentiellement en une augmentation du gabarit de la voie d'eau par élargissement et approfondissement. Des consultations ultérieures des autorités belges sont prévues lors de la déclaration d'utilité publique du projet.

La liste ci-après décrit les principaux impacts environnementaux du projet :

- concernant la morphologie du cours d'eau, le projet ne modifie pas la sinuosité actuelle, et les impacts géomorphologiques sont négligeables, du fait notamment que le cours d'eau est déjà largement canalisé.
- l'impact sur le milieu aquatique est également négligeable : pas de captage d'eau potable à proximité, pas de modification de la relation entre la nappe et le cours d'eau, pas d'effets négatifs sur l'inondabilité au niveau de la zone d'étude. Les aménagements sont susceptibles d'avoir des effets positifs liés au retrait de sédiments pollués, mais aussi des effets négatifs (bien que peu significatifs) : accentuation du phénomène d'eutrophisation par réduction des vitesses d'écoulement. En phase travaux, une pollution par remise en suspension des sédiments est possible.
- concernant la problématique de gestion des matériaux, le volume de matériaux « excédentaires » à extraire (sédiments et terres franches issues des berges), est estimé à 1.35 millions de m<sup>3</sup> au total (sur les sections françaises et belges), dont 330 000 m<sup>3</sup> sur la section française parmi lesquels 100 000 m<sup>3</sup> considérés comme inertes.
- les impacts résiduels sur les milieux naturels après application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation concernent 0.75 ha de zones humides et 72 ha de milieux aquatiques liés au canal
- sur la thématique climat, le projet permet un report modal du transport de marchandises qui est susceptible de minimiser les effets négatifs de la pollution de l'air et d'émission de gaz à effet de serre.

## 2.3 PROJET DE CREATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE A SANCOURT, SAILLY-LEZ-CAMBRAI ET RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE (59)

Ce projet est présenté par la société Chemin Vert (Groupe SIL). Il consiste en la construction d'un entrepôt logistique d'une emprise au sol de 53 254 m<sup>2</sup> sur les communes de Sancourt, Sailly-lez-Cambrai et Raillencourt-Sainte-Olle. Le bâtiment projeté sera destiné au stockage de matières combustibles. Le projet s'implante dans le parc d'activité Actipôle le long de l'autoroute A2, qui est desservi par les axes RD643 et RD2643. La parcelle retenue est au centre d'un secteur où sont déjà implantés d'autres établissements.

Les principaux impacts du projet sont les suivants :

- Sur la thématique milieux naturels : le projet est situé sur une friche aux faibles potentialités écologiques, et seule une zone de friche prairiale présente des enjeux écologiques significatifs : 3 espèces vulnérables au niveau national, et 5 espèces quasi-menacées.
- Sur la thématique risque technologique : les principaux risques concernent l'incendie d'une des cellules de stockage, avec possibilité de propagation aux cellules adjacentes et développement de fumées toxiques. Un risque d'endommagement de l'oléoduc de défense « Cambrai-Dunkerque » et « Cambrai-Anvers » qui longe le projet à l'ouest existe en phase travaux.





Figure 2 : Plan de situation du projet d'entrepôt logistique Chemin Vert (Source : étude d'impact, 2017)

## 2.4 PROJET EOLIEN DES PORTES DU CAMBRESIS A FLESQUIERES ET CANTAING-SUR-ESCAUT (59)

Ce projet éolien concerne les communes de Flesquières et Cantaing-sur-Escaut sur lesquelles 6 aérogénérateurs seront installés. Il est porté par la SAS Parc Eolien des portes du Cambrésis, filiale du groupe WEB Windenergie. Ce projet vient en lieu et place d'un projet autorisé mais non construit de 9 éoliennes (permis de construire accordés à la Société d'Electricité du Nord en 2009 et 2010).

Les principaux impacts du projet sur l'environnement sont les suivants :

- Sur le paysage et le patrimoine : les impacts sur les monuments historiques seront limités (aucun aménagement à l'intérieur des périmètres de protection, aucun phénomène important de visibilité et de covisibilité). Les impacts sur les sites paysagers remarquables situés à proximité (marais de Rémy et des sources de la Brogne, Vallée du Haut-Escaut et Abbaye de Vaucelle) sont faibles voire nuls.
- Sur le milieu naturel : Les éléments nécessaires à la mise en place du projet n'engendrent aucun défrichement. Les espèces herbacées susceptibles d'être affectées sont relativement commune et ne présentent pas d'intérêt particulier. L'impact attendu sur l'avifaune est faible du fait de la situation du projet hors d'un axe majeur de migration. Le projet est cependant susceptible de perturber localement les haltes migratoires des Vanneaux huppés et des Pluviers dorés. L'impact sur les chiroptères est lui aussi limité car l'implantation des éoliennes évite les zones à forte et moyenne sensibilité (bois de l'Orval et talus boisés au Sud).
- Sur le bruit : Si les seuils réglementaires sont respectés en période diurne (gène acoustique très limitée voire inexistante), l'étude acoustique conclue qu'en l'absence de restriction de fonctionnement des machines, les seuils réglementaires nocturnes pourraient ne pas être respectés, c'est pourquoi un plan de bridage des machines sera mis en place.

## 2.5 PROJET EOLIEN DE GOUZEAUCOURT (59)

Le projet de parc éolien de Gouzeaucourt, déposé par la société EDF EN, se compose de 4 aérogénérateurs disposés sur une ligne unique sud-ouest/nord-ouest et d'un poste de livraison. Il est situé sur la commune de Gouzeaucourt, à l'ouest du centre-bourg, dans un paysage ouvert de plateaux cultivés. Le groupe EDF étant majoritairement détenu par l'Etat, EDF EN est tenue de respecter le principe de mise en concurrence des fabricants d'éolienne. Ainsi aucun modèle ni fabricant n'a été fixé dans le dossier, mais les caractéristiques principales de l'installation ont été définies : puissance unitaire maximale des aérogénérateurs de 3,6 MW, hauteur maximale en bout de pâle de 150 m. la puissance attendue est de 39 000 kWh/an.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- Sur le paysage et le patrimoine : le territoire est marqué par la présence de cimetières militaires issus de la première guerre mondiale, mais le projet n'aura qu'un impact faible voire nulle sur ce patrimoine du fait de son éloignement et de la topographie. Cependant le projet présente un impact fort aux abords immédiats de l'ancienne borne frontière de Gouzeaucourt, classée monument historique. A noter également une visibilité entre le projet et l'église classée de Rocquigny. Les impacts les plus forts concernent les villages les plus proches, dans lesquelles des vues directes sur les éoliennes en sortie de village ou bien sur les franges bâties sont identifiées.
- Sur la faune : les impacts sur l'avifaune sont faibles du fait de l'éloignement des éoliennes vis-à-vis des boisements (bois de Gouzeaucourt). Il en est de même pour les chiroptères.
- Sur l'activité agricole : le projet va consommer 20 470 m<sup>2</sup> d'espace agricole.
- Sur le bruit : le projet est situé à 1 200 m des habitations les plus proches. L'étude acoustique conclue qu'en l'absence de restriction de fonctionnement des machines, les seuils réglementaires nocturnes pourraient ne pas être respectés, c'est pourquoi un plan de bridage des machines sera mis en place.

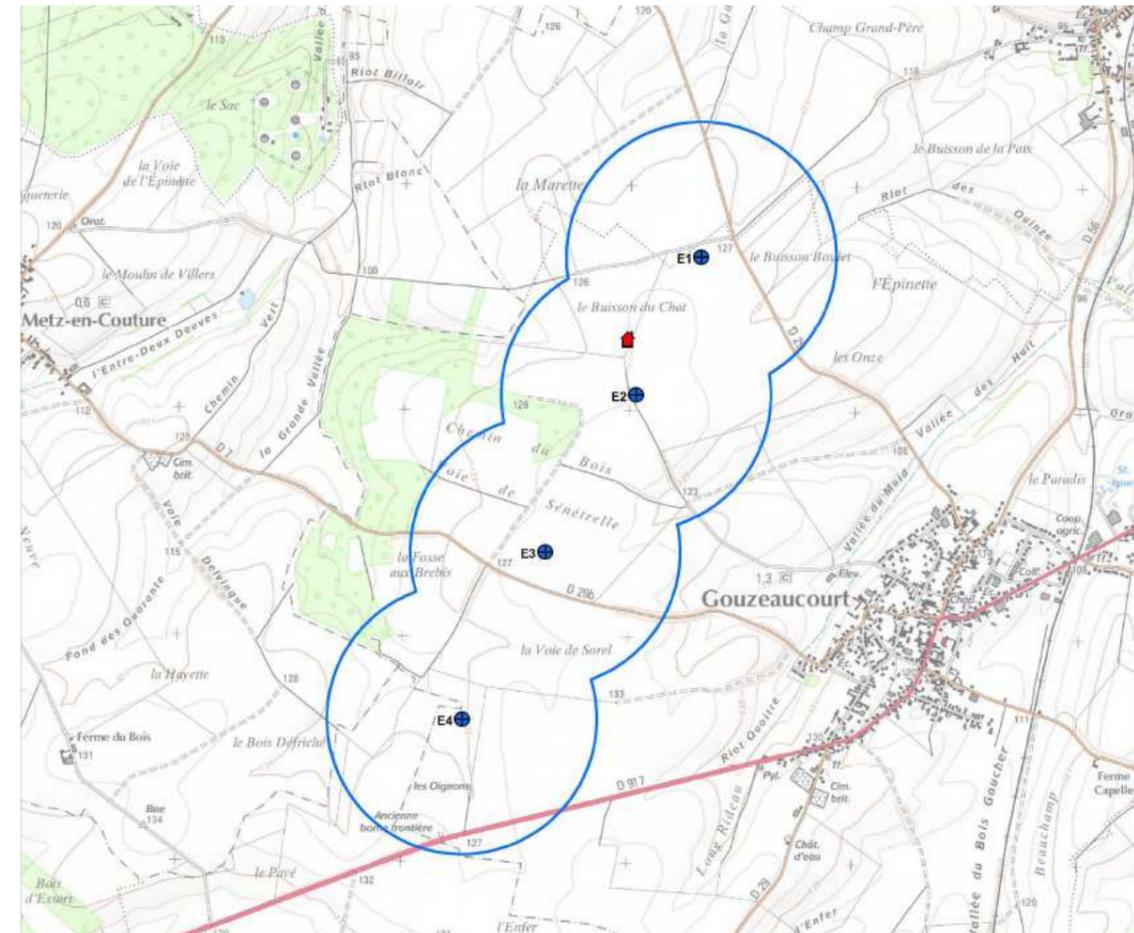


Figure 3 : Localisation des éoliennes du parc éolien de Gouzeaucourt (Source : étude d'impact, 2015)

## 2.6 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE A TILLOY-LEZ-CAMBRAI (59)

Ce projet est présenté par la société HES Logistique qui souhaite exploiter un nouvel entrepôt logistique sur le parc d'activités Actipôle, long de l'autoroute A2, sur la commune de Tilloy-lez-Cambrai. Il s'agit d'un entrepôt de stockage / distribution de produits combustibles, aérosols et liquides inflammables. Le terrain concerné présente une surface de 84 224 m<sup>2</sup>.

Les principaux impacts du projet sont les suivants :

- Sur la thématique milieux naturels : le site est situé au sein d'une zone d'activité, à bonne distance d'espaces classés (ZNIEFF, réservoirs de biodiversité) et ne présente pas un intérêt écologique particulier. La diversité faunistique et floristique est modeste d'après les inventaires réalisés. Aucun impact significatif n'est à déplorer.
- Sur la thématique paysage : le projet s'insère dans un contexte urbain et industriel. Il n'est pas déconnecté du paysage local dans lequel il s'insère.
- Sur la thématique risque technologique : les principaux risques concernent l'incendie d'une des cellules de stockage. Les zones d'effets thermiques déterminées dans l'étude de danger montrent que seuls certains flux de 3kW/m<sup>2</sup> sortent de la limite de propriété du site. L'étude conclut à un niveau de risque global compatible avec les objectifs définis par la réglementation ICPE.
- Sur la thématique gestion de l'eau : Le procédé industriel n'utilise pas d'eau. Les eaux pluviales de toitures, non polluées, seront infiltrées sans traitement via un bassin présent sur la zone. Les eaux de voiries seront infiltrées après traitement (séparateur d'hydrocarbure). En fonctionnement accidentel les effluents du site seront dirigés vers un bassin de rétention étanche aménagé sur le site d'un volume de 3 050 m<sup>3</sup>.
- Sur la thématique air : les rejets liés au projets susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air sur le site sont les gaz de combustions issus des installations de combustion, les rejets issus du trafic routier généré par le projet, l'hydrogène dégagé lors de la charge des batteries des engins de manutention (négligeable). Ces rejets ne provoquent pas d'effets significatifs.

A noter que le projet nécessitera la démolition de deux maisons d'habitations qui ne sont plus occupées.

## 2.7 PROJET D'EXTENSION DE POSTE ELECTRIQUE AVEC DEPLACEMENT DE CLOTURE DE LATENA A ECUVILLY (60)

L'extension du poste électrique de 225000/400000 volts de Laténa est présentée par Réseau de Transport d'Electricité (RTE). Le poste électrique de Laténa est situé au nord-est du département de l'Oise sur le territoire de la commune d'Ecuvilly (60).

Il consiste en l'installation de 2 batteries de condensateurs et la création de leur cellule de raccordement dans le prolongement des installations existantes. L'extension de la plate-forme du poste avec déplacement de la clôture sera réalisée sur environ 0,4 ha, sur des terrains engazonnés appartenant à RTE. Il ne nécessite pas d'acquisitions de terres agricoles.

Les principaux impacts du projet d'extension de poste électrique Laténa sur l'environnement sont les suivants :

- sur la thématique **écologie**, l'intense mise en culture des sols rend le milieu naturel sans enjeu écologique sauf concernant le bois du Quesnoy. Le poste est en dehors de zonages d'inventaire hydrologique, écologique ou paysagers. 5 ZNIEFF de type 1 sont présentes à 1 km de la zone d'étude. Les sites Natura 2000 les plus proches sont à environ 15 km. Les impacts seront limités et liés à la période de chantier d'une durée estimée à 9 mois. Etant l'extension d'un poste existant, le projet préserve les terres agricoles. De ce fait, les enjeux environnementaux sont essentiellement la santé et la sécurité publique.
- sur la thématique **patrimoine paysager et culturel**, l'installation des nouveaux équipements étant prévue en continuité de l'installation actuelle, dans l'emprise RTE, l'incidence sur le paysage sera faible. La présence de boisements limite l'impact depuis la RD76.
- sur la thématique **bruit**, une simulation acoustique a été réalisée en octobre 2012. Les résultats concluent à l'absence de dépassement des émergences réglementaires pour la période diurne et nocturne.
- sur la thématique **climat**, un poste électrique n'a pas d'influence sur le climat tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation.

## 2.8 PROJET DE CREATION D'UN ECOPOLE DE VALORISATION DE DECHETS ET DE MATURATION DE MACHEFERS A CLAIROIX (60)

Le projet consiste en la création d'un Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers. Il prévoit la destruction des bâtiments présents sur la partie nord de la parcelle, la rénovation d'autres.

La superficie des parcelles occupées par les installations de la société SITA sur la commune de Clairoux est d'environ 14,66 ha.

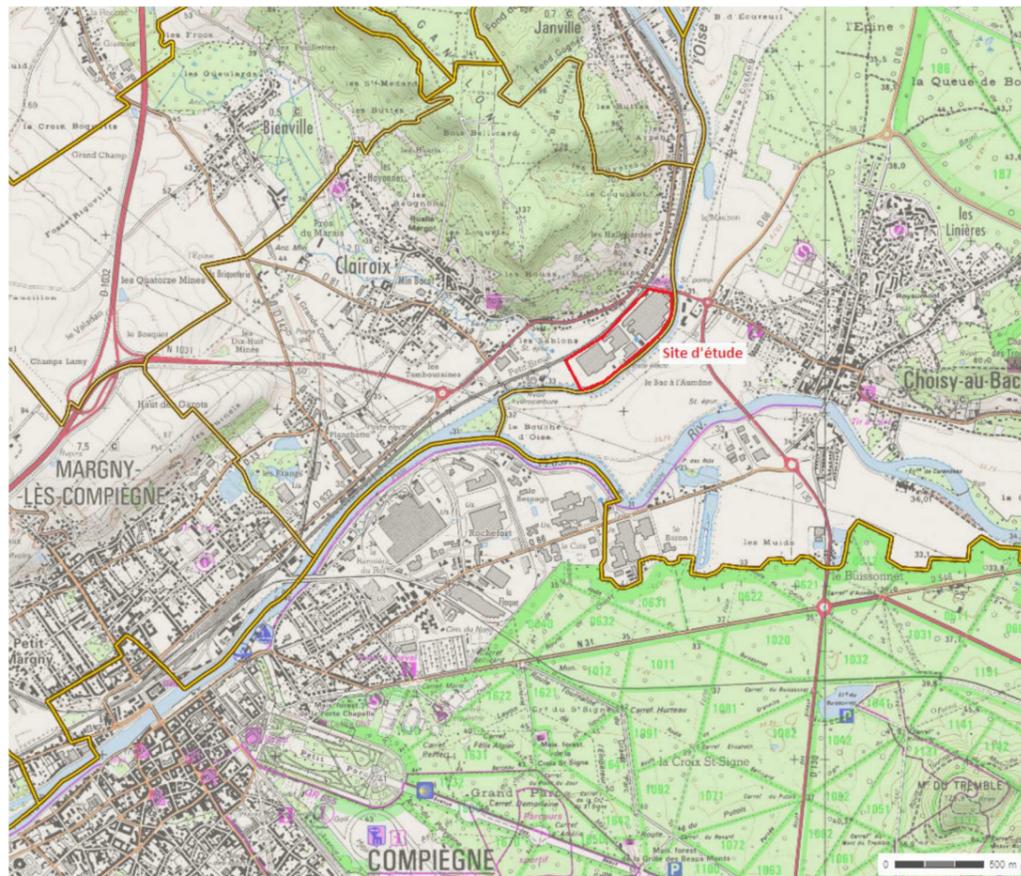


Figure 4 : Localisation du site de l'écopôle sur la commune de Clairoux (60) (Source : étude d'impact, 2014)

Ce projet d'Ecopôle a donné lieu à un avis de l'Autorité Environnementale en date du 20/10/2014.

Les principaux impacts du projet de valorisation des déchets sur l'environnement sont les suivants :

- sur la thématique **écologie**, les Zones Natura 2000 les plus proches du site de Clairoux sont localisées à environ 1,2 km à l'est et 2,8 km au sud. Les enjeux écologiques sur le secteur peuvent être considérés comme assez importants. Le site fera l'objet d'un réaménagement

des espaces verts. En particulier, l'examen du dossier a permis de montrer que le projet n'a pas d'impact sur la flore, la faune et les tiers.

- sur la thématique du **patrimoine paysager et culturel**, Globalement, l'ambiance paysagère ne sera pas modifiée. En effet, la vocation industrielle du site est conservée. L'impact paysager peut donc être qualifié de permanent (démolition de bâtiment), faible voire positif en termes de forme et faible en termes de couleur et textures.
- sur la thématique **bruit**, une étude acoustique a mis en évidence le non-respect des valeurs d'émergence dans les zones à émergences réglementées en période diurne. Suivant cette étude, les dépassements sont imputables à l'utilisation d'un concasseur (puissance acoustique 124 dB(A)) sur la zone de tri des déchets du BTP. Les habitations les plus proches sont situées à 125 mètres et 250 mètres sur la commune de Choisy-au-Bac. La solution envisagée pour y remédier consistera à utiliser un équipement de puissance acoustique inférieure à 105 dB(A).
- sur la thématique **climat**, Le projet est donc compatible avec les orientations du SRCAE. L'importance donnée au transport fluvial permettra de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



# Etude d'impact

## 2.9 PROJET DE CONTOURNEMENT OUEST DE NOYON (60)

Le projet de contournement consiste à réaliser une route bidirectionnelle de 3,5 km environ à l'ouest de Noyon. Le projet débute au niveau de la RD 1032 par un giratoire, franchit le RD 938 au moyen d'un passage supérieur et rejoint la RD 934 par un carrefour giratoire.

Le projet se situe sur le territoire des communes de Passel, Larbroye, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt et Beaurains-les-Noyon dans le département de l'Oise.

Les principaux impacts du projet sur l'environnement sont les suivants :

- sur la thématique du **patrimoine paysager et culturel**, il traverse deux zones à préserver, le cône de vue de la cathédrale de Noyon et la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Noyon. Le projet est par conséquent soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Oise.
- sur la thématique **des terres agricoles**, le projet prévoit la consommation de 6,5 hectares de terres agricoles. Le cumul d'impact est donc fort avec les autres projets consommant des terres agricoles notamment le canal seine nord Europe.
- sur la thématique des **eaux**, le projet va impacter 4 hectares de zones humides au niveau du raccordement avec la RD 934 et la nappe d'eau souterraine est identifiée comme vulnérable. Un rabattement de la nappe sera nécessaire en phase travaux et il fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.
- sur la thématique des **projets connexes**, le tracé du projet se superpose avec le projet de canal seine nord Europe. Les emplacements réservés pour chacun des deux projets devront être précisés.

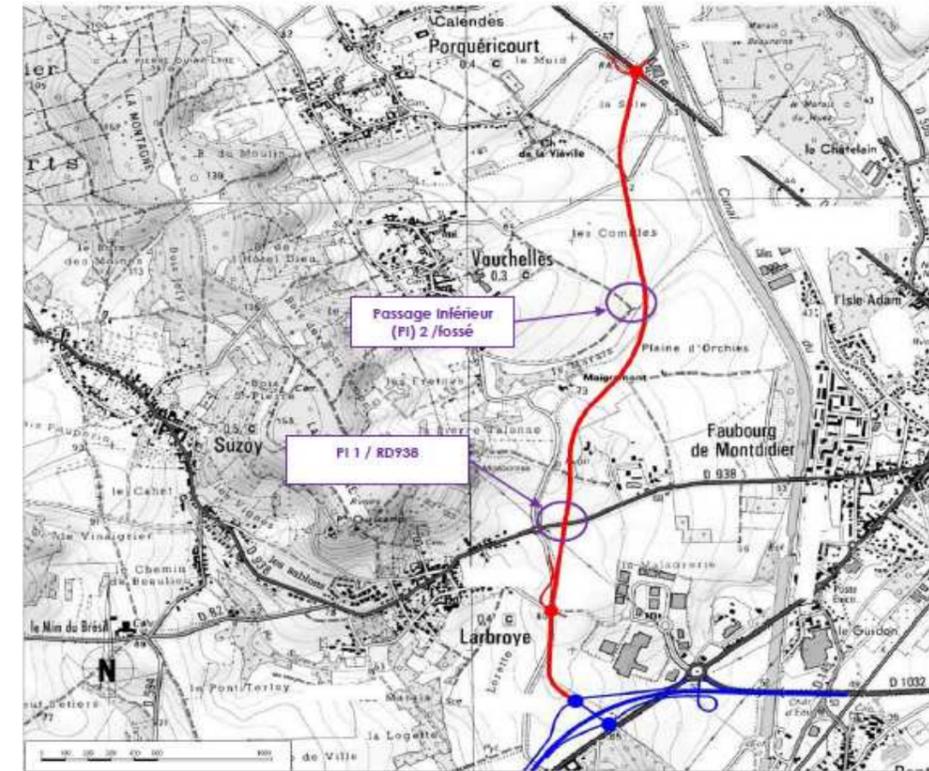


Figure 5 : Localisation du projet de contournement (en rouge) (Source : Etude d'impact, 2014)

## 2.10 PROJET RD1032 DE LIAISON NOYON-RIBECOURT (60)

Le projet de liaison consiste en la création d'une nouvelle route départementale RD1032 2x2 voies reliant Noyon et Ribécourt. Ce projet comprend la création de deux échangeurs, un au niveau de Noyon et un au niveau de Ribécourt, le rétablissement des RD 48, 64, et 608 ainsi que la création d'un passage grande faune mixte.

D'une longueur de 8,2 km, il traverse les communes de Noyon, Passel, Chiry-Ourscamp, Pimprez et Ribécourt-Dreslincourt dans le département de l'Oise.

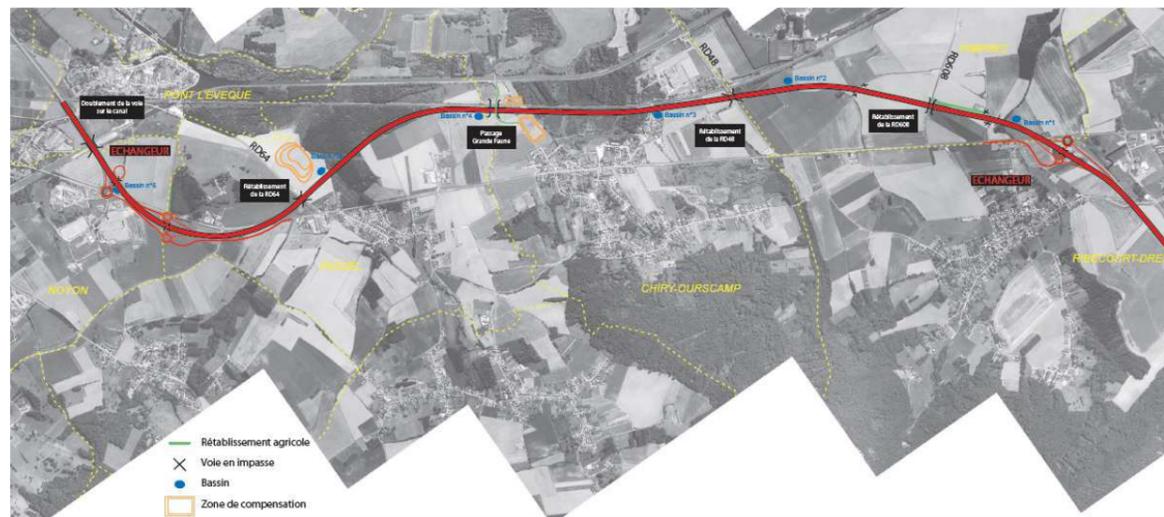


Figure 6 : Localisation du projet de la RD1032 (Source : Etude d'impact, 2007)

Les principaux impacts du projet sur l'environnement sont les suivants :

- sur la thématique des **eaux et des milieux humides**, le projet va traverser 4 cours d'eau et de nombreux fossés alimentant les zones humides. Des déviations de cours d'eau et des ouvrages hydrauliques sur-dimensionnés sont prévues pour rétablir les continuités écologiques et hydrauliques.
- sur la thématique des **milieux naturels**, le projet va détruire des bois alluviaux, une friche prairiale et deux peupleraies. Ces habitats sont des habitats propices pour la chasse ou le passage de certaines espèces animales (hibou des marais, bondrée apivore, chevreuil, sanglier). L'infrastructure routière va engendrer un effet de coupure dans le corridor écologique identifié par la DREAL et les études préliminaires. Un passage grande faune sera créé pour rétablir cette continuité.
- sur la thématique du **paysage**, le projet comporte des zones en fort déblais et en fort remblais. L'insertion paysagère en remblais sera particulièrement travaillée afin de s'insérer au mieux dans le paysage.

## 2.11 PROJET DE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL ENTRE CUVILLY (OISE), DIERREY-SAINT-JULIEN (AUBE) ET VOISINES (HAUTE-MARNE), DIT « ARC DE DIERREY » (60)

Le projet « Arc de Dierrey » consiste en la mise en place d'une importante canalisation de transport de gaz naturel (1,219 m de diamètre) en enterré sur un tracé de 309 km, entre Cuvilly et Voisines dans la partie nord-est de la France (au sein du Bassin parisien, dans les régions de Picardie, Ile-de-France et Champagne- Ardenne). Sur les 309 km, 188 sont prévus en tracé nouveau (le tronçon Cuvilly-Dierrey) et 121 en doublement d'une canalisation existante (le tronçon Dierrey-Voisines). Le coût du projet est estimé à 635 M d'euros.

Pour différentes raisons techniques et de sécurité, le tracé se situe presque exclusivement en terrain naturel, évitant d'emprunter les routes et s'éloignant des habitations et des activités. Cependant le tracé prévu pour l'arc de Dierrey n'intercepte pas l'emprise DUP du projet CSNE.

Les principaux risques sur une telle canalisation souterraine sont ceux d'une atteinte involontaire causée par un gros engin de travaux publics et secondairement ceux d'un mouvement de terrain.

- sur la thématique **écologie**, le fait d'enterrer la canalisation limite fortement les impacts si on les compare à ceux d'un ouvrage linéaire routier ou ferroviaire. Néanmoins, le projet n'est pas sans impacts temporaires ou permanents. Le franchissement des cours d'eau, relativement nombreux et d'importance très variée. Les impacts, plus ou moins importants, sont majoritairement temporaires car la canalisation est installée en-dessous du lit des cours d'eau, mais ils peuvent être permanents à l'égard des rives dans le cas des traversées qui sont prévues « en souille ». La traversée des zones boisées, où les impacts liés au défrichement sont permanents en raison de la servitude « non sylvandi » qui s'y applique définitivement. Cette servitude de non-reboisement induit certaines évolutions écologiques et entraîne des impacts visuels qui peuvent être sensibles.

Ces impacts permanents méritent une attention plus particulière dans le périmètre du projet de parc national forestier (situé entre Champagne et Bourgogne) qui se trouve traversé par la partie sud-est du projet, bien que la nouvelle canalisation, dans cette partie (tronçon Dierrey-Voisines), vienne presque totalement s'établir en parallèle d'une canalisation enterrée déjà existante.

- Sur la thématique des **enjeux paysagers**, la réalisation des travaux nécessite une bande d'occupation temporaire de 35 m de large pour la circulation des engins de travaux et des véhicules d'approvisionnement. Une fois l'ouvrage construit, une bande de servitude dite « non aedificandi » (sans constructions) et « non sylvandi » (sans arbres) de 20 m de large lui est associée. La largeur de la servitude est par ailleurs réduite à 10 ou 15 m dans les espaces boisés. Dans cette bande, toute construction en dur et toute plantation de plus de 2,70 m de

# Etude d'impact

hauteur sont interdites. Les vignes, les haies et les arbustes peuvent être replantés en respectant cette limite de hauteur. L'activité agricole peut d'une manière très générale être reprise. Les effets sur le paysage de la canalisation enterrée peuvent être considérés comme globalement faibles sauf dans les zones boisées où apparaîtra la zone de servitude défrichée.

- Sur la thématique des **enjeux humains** du projet sont essentiellement liés aux risques accidentels (bien que très faibles), qui justifient le parti principal du tracé évitant la proximité des zones habitées ou des activités.



Figure 7 : Tracé du projet de canalisation « Arc de Dierrey » : Cuvilly – Dierrey – Voisine (Sources : Etude d'impact, 2012)

## 2.12 MISE AU GABARIT EUROPEEN DE L'OISE (MAGEO) ENTRE COMPIEGNE ET CREIL (60)

Sous maîtrise d'ouvrage VNF, le projet MAGEO (42 km de long à travers 22 communes de l'Oise) s'inscrit dans le cadre de la liaison fluviale à gabarit européen Seine-Escaut. Il consiste en l'approfondissement du chenal de navigation par dragage et la modification du tracé du cours d'eau actuel (rescindement) dans certains secteurs afin d'aménager un chenal compatible avec les navires attendus (gabarit européen Vb : bateaux de 180 m de long, 11.40 m de large, capacité de transport de 4 400 t et enfoncement de 3 m). Le projet inclut également la réalisation d'un site d'écrêtement des crues de l'Oise à Verneuil-en-Halatte.

Les principaux enjeux environnementaux du projet sont :

- Le risque d'inondation, notamment en aval du projet : C'est l'un des enjeux majeurs. Sans le site d'écrêtement des crues évoqué ci-avant, le projet conduirait à une diminution de la ligne d'eau sur le linéaire du projet, et à une augmentation de la ligne d'eau en aval. Dans tous les cas le projet aura un impact sur les écoulements de l'Oise, et est susceptible d'entraîner des inondations supplémentaires en aval de Creil, d'où la nécessité de mise en place d'un site de compensation de crue. L'interaction entre le projet CSNE et le projet MAGEO est primordiale sur cette problématique
- La préservation de la ressource en eau : les analyses menées concernant l'impact du projet sur les captages (qualité et quantité des eaux, pollutions saisonnières et accidentelles,) concluent à un impact limité
- La préservation des milieux naturels à forte valeur patrimoniale : de tels milieux ont notamment été identifiés au niveau du site d'écrêtement des crues (zones humides principalement), ainsi que des espèces (animales et végétales) protégées. Le projet affecte notamment 42 ha d'habitats naturels patrimoniaux, 3 îles (suppression), 1 espèce végétale protégée, 16 espèces patrimoniales, 187 ha d'habitats favorables aux oiseaux, 58 ha favorables aux chiroptères, 15 ha favorables aux amphibiens, 6 ha favorables aux groupes d'insectes patrimoniaux, 1 ha de frayères avérées et 26 ha de zones humides. A noter qu'il est prévu le réaménagement de 50 ha de zones humides, 24 ha de mégaphorbiaies et 29 ha de boisements alluviaux
- La protection des berges : le rescindement induit des impacts importants sur les berges. Au total, environ 30 km de berges (soit 35 % du linéaire du projet) seront affectés et réaménagés.
- La gestion des matériaux sédimentaires extraits, et les impacts liés à leur traitement, stockage, transport, élimination et valorisation : les matériaux extraits seront, selon leur qualité, traités puis valorisés ultérieurement, valorisés directement en tant que

remblais de carrière ou bien redistribués dans le lit mineur de l'Oise (comblement de chenal, reconstitution des berges, etc.)

- La préservation du paysage et du patrimoine : la destruction de l'îlots aux Rats au cœur de Compiègne est une préoccupation majeure issue de la concertation. La reconstitution d'îlots de nature artificiels est proposée dans le projet
- La consommation de terres agricoles : 67 ha de terres agricoles, incluant les délaissés, sur 28 exploitations, seront impactés
- Les nuisances sonores liés aux travaux et à l'augmentation du trafic, directement liées à l'interaction entre le projet CSNE et le projet MAGEO
- Les problématiques de trafics et changement climatique : le projet va engendrer une augmentation du flux de marchandise entraînant une hausse des émissions de GES de 809 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>. Cependant, pour un transport de marchandise équivalent en transport routier, les émissions seraient de 1 699 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>, ce qui indique donc que le projet a un impact positif sur les émissions de GES grâce au report modal engendré.

## 2.13 PROJET DE DEFRICHEMENT EN VUE DE L'OUVERTURE D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE A PIMPREZ (60)

Dans le cadre d'un projet d'ouverture d'une carrière d'extraction des sables et granulats alluvionnaires à Pimprez, la société Lafarge Granulats France projette le défrichement de 3.15 ha de boisement alluvionnaire et zone arbustive proche de la rive de l'Oise afin de permettre l'extraction des matériaux. L'espace déboisé sera utilisé pour l'extraction de matériaux et pour la création d'une plateforme technique. Il est prévu de laisser le boisement se développer naturellement dans le cadre de la remise en état de la carrière.

Les impacts de cette opération de déboisement concernent :

- Les milieux naturels et la biodiversité, avec notamment la destruction de 5 spécimens de Cerisier à grappes, espèce patrimoniale peu commune déterminante de ZNIEFF. Les impacts en termes de destruction d'habitat forestier sont cependant considérés comme faible
- Le paysage, le projet partant atteinte à la trame boisée locale et à sa fonction de corridor écologique
- Les milieux aquatiques, la carrière étant implantée en zone alluviale ce qui peut perturber l'hydromorphologie du cours d'eau, l'écoulement des crues, les zones humides et la qualité des eaux.

### Le périmètre du projet

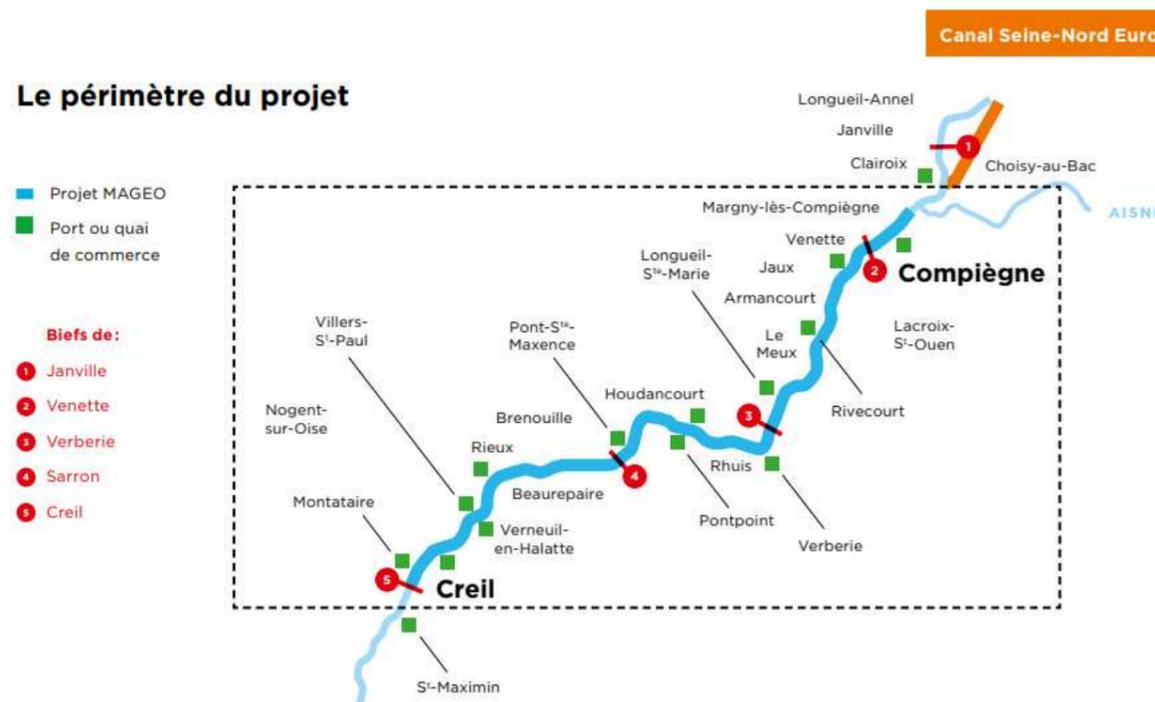


Figure 8 : Périmètre du projet MAGEO (Source : plaquette de présentation du projet MAGEO, 2012)

# Etude d'impact

## 2.14 PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU CAMP DES SABLONS A COMPIEGNE (60)

Le projet de création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) du Camp des Sablons, déposé par la communauté d'agglomération de la région de Compiègne, consiste à réaliser sur une superficie de 35 ha (friche militaire) des logements collectifs et individuels, des commerces et services, un lycée, des équipements médicoéducatif, des terrains à vocation d'équipements ou tertiaires, ainsi qu'une nouvelle voie de contournement urbaine. Le projet se situe en milieu ouvert en lisière de la forêt domaniale de Compiègne, 3<sup>ème</sup> forêt domaniale française par sa taille, labellisée Forêt d'Exception. Les principaux impacts du projet sur l'environnement concernent :

- Sur la thématique paysage et patrimoine : le projet entraîne l'urbanisation d'espaces semi-naturels (friches militaires déjà construites partiellement mais de manière peu dense), modifiant la perception du secteur, à proximité immédiate de la forêt de Compiègne, espace à haute valeur patrimoniale
- Sur la thématique milieux naturels et biodiversité : le projet engendre un impact modéré sur les habitats naturels en détruisant une partie de l'habitat naturel d'intérêt communautaire présent sur la zone de projet. L'impact sur la flore est faible compte-tenu qu'aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été observée sur la zone de projet. Concernant la faune, l'étude conclut à un impact modéré sur l'avifaune (présence d'espèces protégées et d'habitats de reproduction), les mammifères terrestres (présence de l'Écureuil Roux, espèce protégée, et de son habitat) et sur les chiroptères (présence de nombreuses zones de transit et de chasse). Elle conclut à un impact faible sur les autres groupes d'espèces faunistiques.
- Sur la thématique hydrologie : le projet induit l'imperméabilisation de terrains naturels, entraînant une augmentation du volume des eaux de ruissellements ainsi qu'une diminution de l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe
- Sur la thématique bruit : le projet entraîne une augmentation du trafic de d'environ 26 % à 29 % en heure de pointe au droit du carrefour des Nations Unies. Une augmentation du niveau sonore au-dessus du seuil réglementaire de 60 dB(A) est ainsi prévue sur certains bâtiments qui feront l'objet de protection acoustiques (mise en place de merlons et traitement des façades pour les bâtiments collectifs)
- Sur la thématique qualité de l'air : le projet n'est pas susceptible d'engendrer un risque de pollution importante de l'air



Figure 9 : Localisation du projet de ZAC du Camps des Sablons à Compiègne (Source : étude d'impact, 2016)

## 2.15 PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DU SEUIL DE BAPAUME AU TRANSLOY (60) ET SAILLY-SAILLISEL (80)

Le projet d'extension du parc éolien du Seuil de Bapaume, déposé par la société « Les Vents du Bapalmois », se compose de 5 éoliennes de 164.5 m de hauteur, prolongeant la ligne existante et en créant une seconde plus à l'est.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- Sur le paysage et le patrimoine : le projet étant une extension d'un parc existant, il ne modifie pas de manière importante les perceptions paysagères. A noter cependant une certaine prégnance visuelle des éoliennes depuis le cimetière du Transloy, ainsi qu'un effet de surplomb des éoliennes sur la silhouette du village de Sailly-Saillisel.
- Sur la faune : les impacts sur l'avifaune (risque de collisions) sont faibles car les trajectoires de vol des espèces concernées n'interfèrent pas avec la zone dangereuse de rotation des pâles. Concernant les chiroptères, des effets modérés sur l'état de conservation de plusieurs espèces de Pipistrelle et de la Sérotine commune sont prévus compte-tenu qu'il ne s'agit pas d'espèce particulièrement prioritaires et que le site du projet n'est pas un site d'intérêt majeur pour ces espèces. Aucune incidence significative n'est prévue sur des espèces d'oiseaux et de chauves-souris remarquables.
- Sur l'activité agricole : le projet va consommer au total 1.6 ha de terres agricoles, plus 5 500 m<sup>2</sup> pour les chantiers temporaires.
- Sur le bruit : le projet est situé à 855 m des habitations les plus proches, et les émergences estimées par l'étude acoustique se situent en-dessous des seuils réglementaires.

## 2.16 PROJET ICPE D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE POUR LAFARGE A CHOISY-AU-BAC (60)

Ce projet est porté par la société Lafarge Granulats France. Il concerne l'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur le territoire de la commune de Choisy-au-Bac, dans une enclave formée par la rivière de l'Aisne, la forêt de Compiègne et la RD130. Le gisement à exploiter correspond à une formation alluvionnaire de sables et graviers sur une épaisseur moyenne exploitable d'environ 2.5 m, soit un volume à extraire de 610 000 m<sup>3</sup> correspondant à environ 1 100 000 tonnes de matériaux. L'évacuation des matériaux après extraction est prévue par voie fluviale. Dans le cadre du réaménagement prévu post-exploitation, seront aménagés un plan d'eau principal à vocation sportive et de loisir de 110 m de large pour 790 m de long, et un plan d'eau secondaire à vocation écologique.

Les principaux impacts de projet sur l'environnement concernent :

- La thématique milieux naturels et biodiversité : les enjeux écologiques sur le secteur sont considérés comme assez faibles. A noter cependant la présence l'espèce végétale Scirpe des Lacs, présentant un enjeu assez fort, qui pourrait être impacté lors de la mise en place des bandes transporteuses.
- La thématique paysage et patrimoine : les habitations du lotissement de la rue des Vineux et les habitations de l'écluse du Carandeu sont les constructions les plus proches du projet et feront l'objet de relations visuelles directes avec le projet. La transformation du paysage induite pendant l'exploitation de la carrière constitue un effet potentiel négatif fort, direct et temporaire. A noter l'effet visuel potentiel entre le projet et l'église de la trinité.
- La thématique eau : en période d'exploitation le projet ne présente pas d'impact significatif sur la nappe (pas de rabattement de nappe envisagé). Suite à la remise en état, la présence des plans d'eau tend à diminuer légèrement les niveaux d'eau et les vitesses de l'Aisne. Que ce soit en phase exploitation ou en situation réaménagée, le projet n'a pas d'impact au sein du lit majeur de l'Aisne.
- La thématique bruit : les impacts sonores prévus liés à l'emploi d'engins de chantier dépassent les émergences réglementaires au niveau du lotissement à l'ouest du site, et du chemin de Carandeu au nord. Des mesures d'atténuation sont prévues.
- La thématique trafic : les matériaux extraits seront acheminés par convoyeur jusqu'à la voie fluviale où ils seront transportés par péniche sur le site du traitement. La portion utilisée est de 17.5 km, pour un trafic fluvial estimé à 185 rotations par an. Ce trafic représente 2.0 % du trafic global sur l'Oise, participant ainsi au soutien de l'économie fluviale. Il contribuera par ailleurs à éviter 11 000 rotations de camions par an sur les axes routier locaux.





## 2.18 PROJET EOLIEN D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN NORDEX V A GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT (62)

Le projet de création du parc éolien Nordex V se situe à l'extrême ouest du territoire de Graincourt-lès-Havrincourt dans le Pas-de-Calais. La zone s'étend sur le territoire de la commune à l'ouest du Canal du Nord donc relativement loin du village. Ce projet s'inscrit dans la continuité du Parc éolien de l'Enclave.

Le projet concerne l'installation de quatre aérogénérateurs donc la puissance totale projetée est de 12 MW. La demande d'autorisation vise la mise en place de quatre aérogénérateurs (E1 à E4) de 3 MW de puissance unitaire. La hauteur totale est de 149,4 mètres. L'emprise au sol maximale du projet est de 12 700 m<sup>2</sup> en comptant la somme des surfaces des plateformes, des chemins d'accès à créer et de la surface des postes électriques.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- sur la thématique **écologie**, aucune espèce à enjeux n'a été identifiée. De même, les impacts sur les populations ont été identifiés et le projet ne portera pas atteinte aux états de conservation des populations recensées. Les aérogénérateurs sont prévus au sein de parcelles agricoles et leurs positions cherchent à occasionner une gêne restreinte sur l'activité agricole
- sur la thématique **patrimoine paysager et culturel**, l'implantation proposée semble en accord avec le schéma départemental éolien puisqu'il s'implante de manière ponctuelle en petit groupe d'éoliennes dans un secteur identifié comme favorable à l'éolien. Les éoliennes ne sont pas très impactantes en termes paysager car situées en plaine, excepté pour les vues sur les villages concernés. Le patrimoine sera assez peu impacté, mis à part certains cimetières militaires. Tous les habitants sont situés à plus de 500 mètres du parc éolien.
- sur la thématique **bruit**, un rapport d'études acoustiques montrent que les seuils de bruit maximal ainsi que les émergences maximales pour la période diurne (70 dB et 5 dB) et nocturne (60 dB et 3 dB) ne seront pas dépassés.
- sur la thématique **climat**, en phase chantier, l'impact temporaire sur la qualité de l'air est globalement très faible (transport des éoliennes). En phase d'exploitation, l'énergie éolienne est non polluante et ne rejette aucun gaz polluant dans l'atmosphère répondant aux objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

## 2.19 PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC EOLIEN DE L'INTER-DEUX-BOS A METZ-ENCOUTURE (62)

Le projet éolien de l'Inter-deux-Bos est déposé par la société « Les Vents de l'Artois », et s'appuie sur ses actionnaires, notamment sur la société ECOTERA Développement.

Le projet éolien pour l'installation de dix aérogénérateurs se trouve sur la commune de Metz-en-Couture, situé dans le département du Pas-de-Calais. La puissance totale projetée est d'environ 30 MW pour une hauteur d'environ 156 mètres. Aucune autre installation supplémentaire n'est nécessaire puisque le parc éolien sera relié à un poste électrique existant. L'emprise au sol maximal sera de 26 500 m<sup>2</sup>. Le projet s'inscrit sur un vaste plateau agricole, ouvert, légèrement vallonné, aux boisements rares.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- sur la thématique **écologie**, il est identifié un impact potentiel « élevé » sur le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Pluvier Doré, le Vanneau huppé et la Cigogne blanche ainsi que des impacts potentiels « très élevés » sur les Busards des Roseaux, Saint-Martin et Cendré. En revanche, l'analyse traduit un impact « faible à modéré » sur les Oiseaux et « limité » sur les Chiroptères.
- sur la thématique **patrimoine paysager et culturel**, toutes les lignes électriques sont enterrées, il n'y a donc aucune création de nouvelle ligne aérienne. Toutes les habitations sont situées à plus de 500 mètres du parc éolien et sont donc relativement proches.
- sur la thématique **bruit**, il a été constaté de nombreux dépassements aux émergences réglementaires en période nocturne. L'exploitant s'engage à appliquer des mesures telles que le bridage des machines.
- sur le **climat**, le projet répond à l'objectif national de développement des énergies renouvelables.



## 2.20 PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE SUR LA SCARPE SUPERIEURE (62)

Présenté par VNF, ce projet correspond aux opérations groupées d'entretien régulier de la Scarpe, rivière canalisée, entre Arras et Corbehem, jusqu'à la confluence avec le canal de la Sensée. Sur la période 2019-2029, un volume de 172 650 m<sup>3</sup> devrait être extrait lors de opérations de dragage. Ces opérations visent à maintenir les conditions de navigation sur le cours d'eau, et seront réalisés mécaniquement, à l'aide d'une barge équipée d'un godet de curage. Il est prévu que les sédiments issus du dragage soient valorisés à terre, à priori en Belgique ou au Pays-Bas.

Les principaux impacts environnementaux du projet concernent :

- La qualité de l'eau et des milieux aquatiques, avec un risque de pollution des eaux en phase chantier : remise en suspension des sédiments et éventuelles pollutions accidentelles
- Les milieux naturels liés aux berges : le déplacement des engins le long des berges peut avoir un fort impact sur les milieux concernés.
- La thématique bruit : les nuisances sonores, limités à la durée du chantier, seront de niveau faible

## 2.21 PROJET EOLIEN DES PAQUERETTES A BARASTRE ET HAPLINCOURT (62)

Le projet de parc éolien des Pâquerettes sur les communes de Barastre et Haplincourt consiste en l'installation de 13 aérogénérateurs et 4 postes de livraison, pour une puissance totale projetée de 39.6 MW et une production annuelle estimée à 118 856 MWh. Il est porté par la société « Parc éolien des Pâquerettes », filiale du groupe H2air. Le projet se situe dans le secteur Artois du Schéma Régional Eolien, au Nord de Bapaume, dans un paysage rural ouvert de plateaux agricoles déjà largement investi par l'éolien, avec plus d'une vingtaine de parc autorisés dans un rayon de 20 km.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- Sur la thématique paysage, l'implantation du parc renforce l'omniprésence de l'éolien dans le secteur, vers un espace considéré aujourd'hui comme une zone de respiration paysagère. Il a un impact notoire vis-à-vis des silhouettes de bourgs et leurs clochers, notamment à Barastre et Haplincourt.
- Concernant la biodiversité, le dérangement engendré par construction du projet induit un impact sur l'avifaune (Pipit farlouse et Traquet motteux notamment). Le risque de collision avec les chiroptères (Pipistrelle de Nathusius) est considéré comme faible mais existant, tout comme pour le Busard St Martin, pour lequel une zone de reproduction a été identifiée dans la zone du projet.
- Concernant l'agriculture, le projet engendre une perte totale de surface agricole de 53 000 m<sup>2</sup>.
- Sur la thématique bruit, la rotation des éoliennes génère du bruit qui peut nuire au cadre de vie des habitants vivant à proximité. Les études acoustiques montrent un dépassement des émergences réglementaires en période nocturne. Afin de respecter la réglementation, un plan de limitation des émissions sonores en période nocturne (bridage) permettra de limiter les émissions.
- Sur la thématique climat, ce projet d'énergie renouvelable permettra d'éviter l'émission d'au moins 26 150 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère chaque année (par comparaison à la production d'énergie par centrale thermique).

## 2.22 PROJET DE CREATION DU PARC EOLIEN DU DOUCHE SUR LES COMMUNES DE FINS, HEUDICOURT ET SOREL

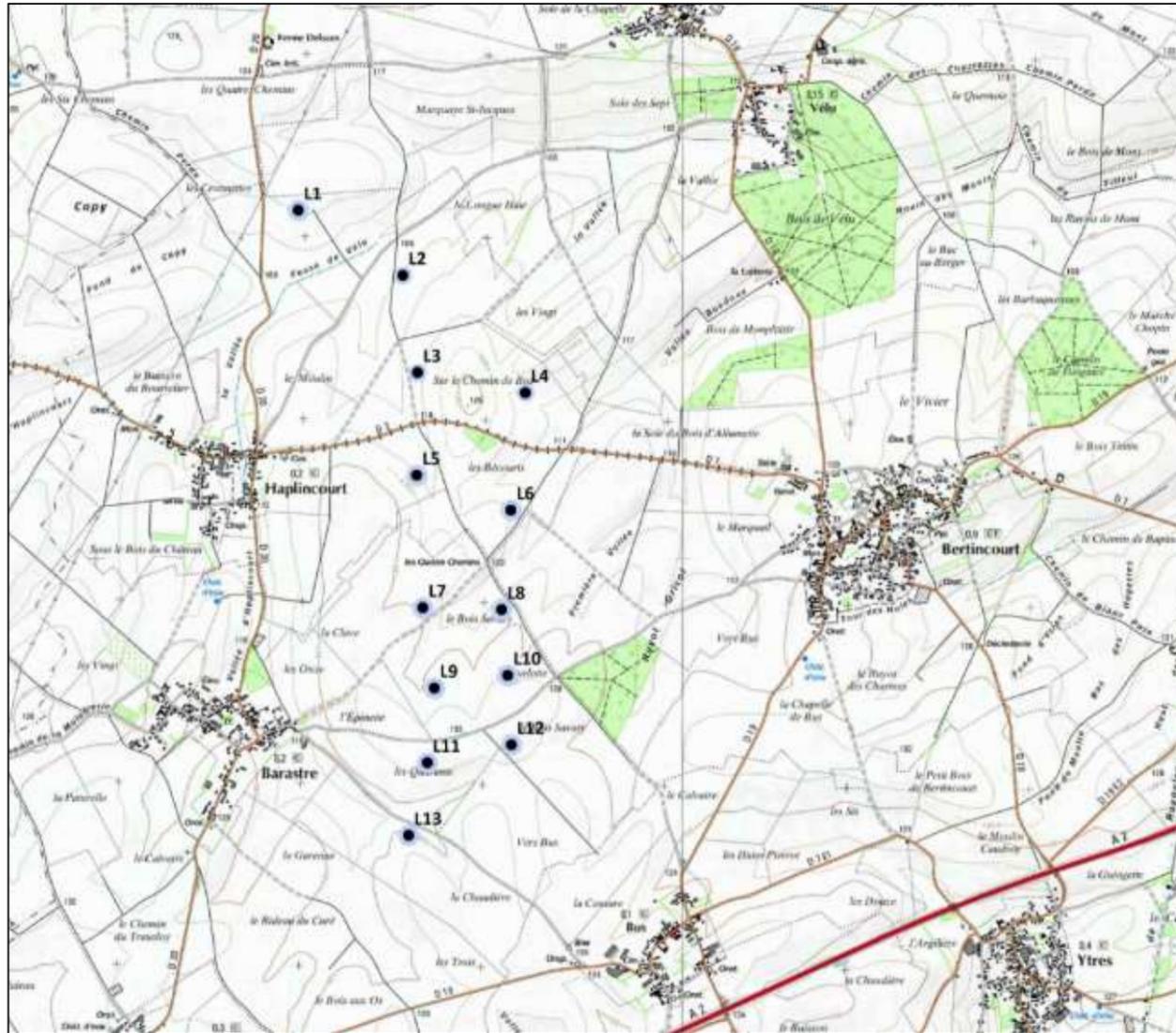


Tableau 2 : Implantation des éoliennes du parc éolien des Pâquerettes (Source : étude d'impact, 2016)

Le projet de parc éolien du Douche est déposé par les sociétés « Parc éolien Nordex LII SAS » et « Parc éolien Nordex LIII SAS », filiales de Nordex. Il comprend le parc éolien de Fins et le parc éolien d'Heudicourt et Sorel, sur les communes de Fins, Heudicourt et Sorel dans la Somme.

Le projet du Douche consiste en l'implantation de 8 éoliennes pour le parc de Fins et de 12 éoliennes pour le parc d'Heudicourt et Sorel, soit un total de 20 éoliennes, pour une hauteur de 149.4 m et une puissance totale de 60 MW.

Le projet de parc éolien de Douche est situé à environ 15 km au nord-est de Péronne, à la frontière des départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord. Il s'inscrit dans un secteur formé principalement de grandes cultures céréalières et est caractérisé par la présence de différents axes de communication proches du site d'implantation du projet (RD55, etc.).

Il est situé en zone favorable du Schéma Régional Eolien (SRE) de Picardie, annexé au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) approuvé le 14 juin 2012.

Les parcs éoliens de Fins et d'Heudicourt et Sorel ont fait l'objet d'une étude d'impact commune, qui a donné lieu à un avis de l'AE en date du 16/01/2015.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- sur la thématique **écologie**, l'implantation du parc éolien détruit une station de Moutarde noire (espèce végétale rare en Picardie et déterminante de ZNIEFF). Concernant l'avifaune, l'implantation des éoliennes se localise en dehors des deux axes migratoires principaux identifiés, mais un risque de collision avec le Milan royal subsiste. Les impacts de collision sur les chiroptères sont faibles pour la pipistrelle de Nathusius mais il persiste un impact résiduel moyen pour la Pipistrelle commune aux abords des zones à activité modérée pour cette espèce.
- sur la thématique **patrimoine paysager et culturel**, les impacts sont faibles à très faibles sur les paysages de petite échelle, sensibles, comme les vallées de la Cologne et de la Tortille, et nul sur la vallée du Haut-Escaut. En termes de covisibilité, les habitations les plus proches sont situées à environ 860 m des éoliennes ; des covisibilités sont assez fréquentes avec les silhouettes urbaines.
- sur la thématique **bruit**, les simulations acoustiques ont conclu à une absence de dépassement des seuils réglementaires en période diurne et à une possible émergence nocturne supérieure à 3dB.

# Etude d'impact

- sur la thématique **climat**, le projet a un impact positif sur la réduction des gaz à effet de serre et négligeable sur les vents. L'effet sur la qualité de l'air et la lutte contre l'effet de serre au niveau local est positif.

## 2.23 PROJET DE CREATION DU PARC EOLIEN FERME EOLIENNE DES 10 NESLOISES

Le projet de parc est déposé par la Société « Ferme éolienne des 10 Nesloises ». Il comprend 10 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur les communes d'Epéanancourt, Pargny et Morchain. Les 10 éoliennes auront une hauteur de 125 mètres pour une puissance totale de 20 MW.

Le projet de parc éolien se situe sur la frange Est du plateau du Santerre à environ 4 km au Nord de la commune de Nesle, en bordure Ouest de la vallée de la Somme, qui sépare le plateau du Santerre du plateau de Vermandois. Le site d'étude est localisé au sein d'une vaste zone agricole de type openfield. Le chantier nécessitera le gel temporaire d'une partie des surfaces agricoles (19070 m<sup>2</sup>) lors de la phase des travaux ; la consommation de surface agricole, en phase d'exploitation sera d'environ 9680 m<sup>2</sup>.

Le projet éolien s'implante dans un tissu éolien assez dense, caractérisé par plusieurs parcs construits ou dont le permis est accordé. Il est implanté en zone favorable sous condition (zone orange) du Schéma régional éolien (SRE) de Picardie approuvé en décembre 2012. Les zones orange présentent des contraintes assez fortes où l'implantation est soumise à des études particulières adaptées.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- sur la thématique **écologie**, l'étude d'impact n'a pas mis en évidence d'effet négatif significatif du projet sur l'environnement ou la santé humaine. Le projet engendra la perte de surfaces agricoles (un peu moins de 1000 m<sup>2</sup> par éolienne). Par ailleurs, les éoliennes ont tendance à modifier localement le comportement de la faune et peuvent entraîner une perte de territoire de vie notamment pour les oiseaux.

A ceci, s'ajoutent des risques de collisions pour les oiseaux et chauves-souris qui entraînent une surmortalité des espèces locales mais aussi migratrices et hivernantes : la présence de deux axes principaux de migration d'oiseaux d'eau peut laisser présager un fort risque de collision. Dans l'aire d'étude du projet, on y distingue 3 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II.

- sur la thématique **patrimoine paysager et culturel**, la sensibilité porte essentiellement sur le paysage à petite échelle des vallées proches, en particulier la vallée de la Somme, sur la richesse écologique du secteur caractérisée par la présence de la Somme et sur les nombreux

monuments historiques (église classée de Falvy) du à la densification des parcs éoliens prévus dans l'aire d'étude du projet. Mais l'impact depuis les sites d'intérêt ont été pris en compte lors de l'implantation.

Du point de vue de l'urbanisme, les 10 éoliennes sont situées en secteurs naturel des cartes communales des communes, qui correspondent à des zones « où les constructions ne sont pas admises ». Le projet est prévu à une distance comprise entre 700 et 900 m des premières habitations.

- sur la thématique **bruit**, la rotation des éoliennes génère du bruit qui peut nuire au cadre de vie des habitants vivant à proximité. Les habitations les plus proches sont situées à plus de 710 m. Mais les exigences acoustiques réglementaires sont respectées.
- sur la thématique **climat**, en se substituant aux autres formes de production d'électricité, le projet des 10 Nesloises permet d'éviter le rejet de polluants dans l'air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'impact du projet sur la qualité de l'air et le climat est donc positif.

## 2.24 PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE LES SABLIERES DU SANTERRE A LICOURT

La société Les Sablières du Santerre souhaite exploiter, une carrière à ciel ouvert pour finir d'extraire le gisement de sables initialement exploitée par la société BOINET sur le territoire de la commune de Licourt, au lieu-dit « La Sablière du chemin de Saint-Christ ».

L'emprise foncière porte sur l'exploitation d'une parcelle de 82 417 m<sup>2</sup> en bordure de l'autoroute A29 et sur l'extraction de 492 000 m<sup>3</sup> de sable sur 25 ans. La limite d'emprise de la carrière se situe à 250 m du fuseau déclaré d'utilité publique du projet de canal Seine Nord Europe, affiné lors des travaux sur l'autoroute A29.

La parcelle concernée par le projet fait partie d'une ancienne carrière exploitée par la S.A. BOINET. Elle dispose d'un accès par chemin stabilisé et présente de faibles enjeux environnementaux.

## 2.25 PROJET DE DEVIATION DE CANALISATION DE GAZ AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE NESLE (80)

Ce projet présenté par GRTgaz consiste à implanter plus profondément qu'actuellement huit canalisations de gaz passant sous l'emprise des travaux du projet CSNE afin d'en permettre la réalisation. Sur 5,5 km les travaux seront réalisés en tranchée ouverte, nécessitant une emprise de 35 à 43 m de large pour les déplacements de l'engin de pose, la préparation des conduites de gaz, la tranchée et le dépôt des terres excavées. Sur les restes des tracés, de l'ordre de 4 km, des techniques souterraines seront utilisées.

Les principaux impacts environnementaux du projet concernent la phase travaux et sont liés à la consommation d'espace temporaire en milieu agricole et naturel.

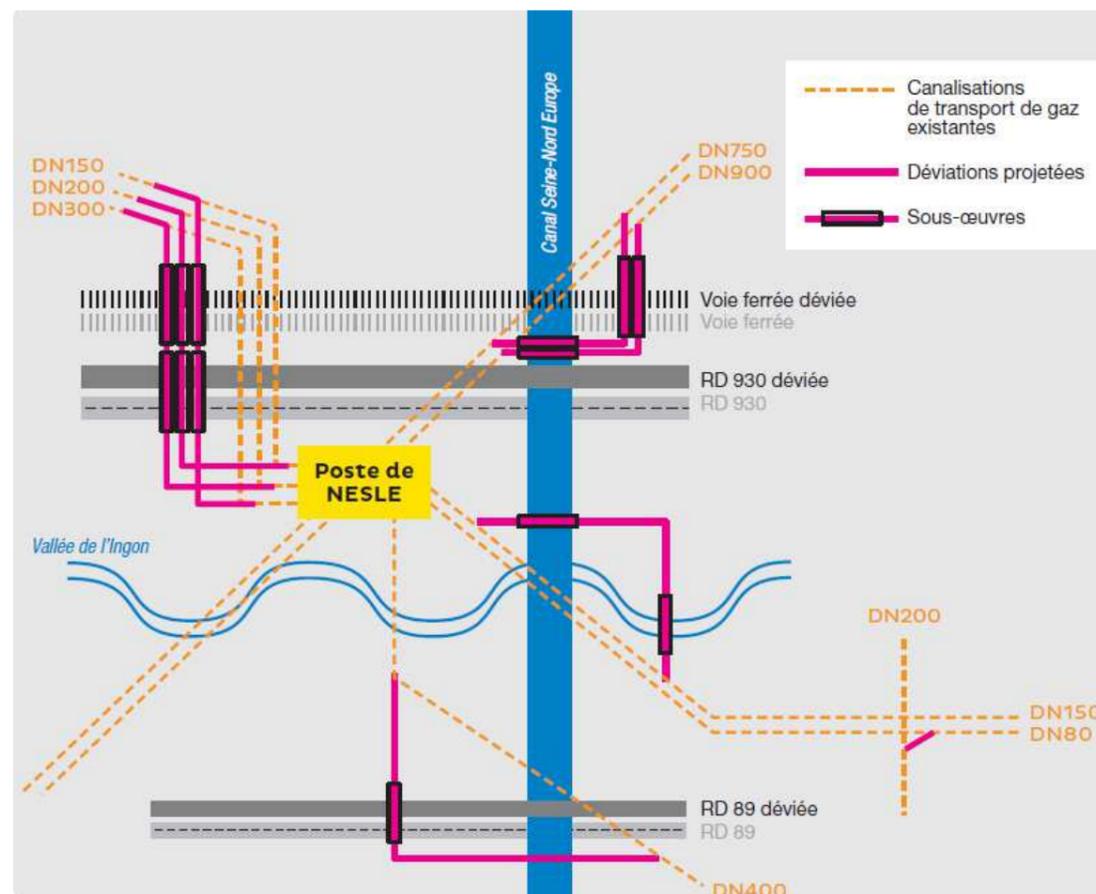


Figure 11 : Schéma de principe du projet de déviation des canalisations (Source : Plaquette de présentation du projet, GRTgaz)

## 2.26 PROJET EOLIEN DE FALVIEUX A BALATRE, BIARRE, BILLANCOURT, CRESSY-OMENCOURT (80) ET SOLENTE (60)

Ce projet de création d'un parc éolien de 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison est porté par la société « Centrale éolienne de Falvieux », filiale du groupe VOL-V. La puissance globale maximale de ce parc est de 20,4 MW. Les éoliennes utilisées présentent une hauteur en bout de pale de 184 m pour une puissance unitaire de 3,4 MW. Les principaux impacts sont les suivants :

- Concernant la biodiversité, le projet est situé sur un plateau agricole en dehors de zones d'inventaires, au sein d'un des principaux couloirs de migration de l'avifaune connu en Picardie. Les effets attendus sont faibles sur la biodiversité en raison du relatif faible nombre d'espèces contactées sur le site.
- Concernant le bruit, les éoliennes sont situées à 730 m des habitations les plus proches. Un fonctionnement optimisé du parc (bridage et/ou arrêt de certaines machines) est nécessaire pour respecter les seuils réglementaires de nuit pour des vitesses de vents comprises entre 5 et 8 m/s.
- Concernant le paysage, le projet contribue à renforcer la présence de l'éolien dans un contexte déjà fortement marqué, avec la présence de 49 parcs construits, autorisés ou en instruction (représentant au total 332 éoliennes) dans l'aire d'étude. Un impact moyen est attendu pour les communes les plus proches (Ercheu, Ognolles, Marché-Allouarde, Rethovillers et Biarre). D'une manière générale le projet engendre la perte d'espaces de respiration paysager, une perte de lisibilité du paysage et une saturation des horizons depuis les vues lointaines.

# Etude d'impact

## 2.27 PROJET EOLIEN DE HOMBLEUX (80)

Le projet de parc est déposé par la SARL Hombleux Energie, filiale du groupe VALOREM. Il comprend 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison au nord d'Hombleux. Les éoliennes auront une hauteur maximale de 150 m en bout de pâles. La puissance totale est de 9.6 MW. Le secteur retenu pour le projet est très agricole, avec un relief peu marqué et est classé zone favorable au développement éolien, ce qui explique la forte densité de projet éolien dans le secteur, avec un total de 296 éoliennes installées, autorisées ou en instruction dans un rayon de 20 km autour du projet.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- Concernant la biodiversité, l'impact des éoliennes concerne principalement l'avifaune et les chiroptères : l'impact du projet est nul sur les habitats et les mammifères, et jusqu'à faible pour l'avifaune et les chiroptères.
- Concernant les espaces agricoles, les fondations et plateformes d'accueil des éoliennes engendreront la consommation de 6 960 m<sup>2</sup> d'espaces agricoles. A cela s'ajoutent 1 690 m<sup>2</sup> consommés pour la création des chemins d'accès et 220 m<sup>2</sup> pour le poste de livraison
- Concernant le bruit, les éoliennes se situent à 640 m des habitations les plus proches. Les modélisations acoustiques montrent que les seuils réglementaires ne seront pas dépassés pour ces habitations.
- Concernant le paysage, l'étude conclut à une absence de co-visibilité vis-à-vis des sites patrimoniaux situés autour du projet. Cependant le projet vient s'ajouter aux nombreux projets éoliens dans la région, renforçant l'omniprésence des éoliennes.



Tableau 3 : Implantation des éoliennes du parc éolien d'Hombleux (Source : étude d'impact, 2016)

## 2.28 PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU A BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE ET VILLERS-CARBONNEL (80)

Le projet de parc éolien du Haut Plateau sur les communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel consiste en l'installation de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison, pour une puissance totale projetée de 31 MW. Il est porté par la société ELICIO France, filiale française du groupe belge ELICO VN. Le projet se situe sur un plateau profondément remembré

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- Sur la thématique paysage, l'implantation de 9 éoliennes sur un plateau de grandes cultures agricoles avec un maillage peu dense de bourgs et hameaux n'induit qu'un impact faible. A noter que le projet est situé dans un contexte éolien particulièrement marqué, avec 42 parcs en fonctionnement, autorisées ou en cours d'instruction dans un rayon de 20 km.
- Concernant la biodiversité, l'étude conclut à un impact globalement faible sur l'avifaune compte-tenu que le projet est situé au dehors des couloirs de migration recensés et des zones d'hivernages connues et de l'absence d'espèces patrimoniales sensibles aux éoliennes. De la même manière l'impact sur la flore et les habitats naturels est très faible : aucune espèce protégée et/ou patrimoniale inventoriée, implantation du projet en zone cultivée. L'impact le plus significatif concerne les chiroptères, qualifié de modéré à fort, avec 7 espèces et 3 groupes d'espèces ont été contactés, dont la pipistrelle de Nathasius, sensible à l'éolien, et la Sérotine qui vole à hauteur d'éolienne, l'exposant potentiellement au risque de mortalité par collision.
- Concernant l'agriculture, le projet engendre une perte totale de surface agricole de 2.7 ha.
- Sur la thématique bruit, la rotation des éoliennes génère du bruit qui peut nuire au cadre de vie des habitants vivant à proximité (habitations les plus proches à 800 m). Les études acoustiques montrent un dépassement des émergences réglementaires en période nocturne. Afin de respecter la réglementation, un plan de limitation des émissions sonores en période nocturne (bridage) permettra de limiter les émissions.
- Sur la thématique climat, ce projet d'énergie renouvelable permettra d'éviter l'émission d'au moins 24 000 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère chaque année.

## 2.29 PROJET EOLIEN DE SEHU A MESNIL-EN-ARROUAISE, SAILLY-SAILLISEL (80) ET LEHELLE (62)

Ce projet de création d'un parc éolien de 15 aérogénérateurs et 4 postes de livraison est porté par la société « Ferme éolienne du Séhu », filiale d'Energiteam. La puissance globale maximale du parc sera comprise entre 75 et 82.5 MW selon le type d'éolienne retenue. La moitié nord-est du projet est située en zone favorable au développement de l'éolien (zone verte) du schéma régional éolien (SRE), tandis que l'autre moitié est située en zone favorable sous condition (zone orange) et en zone défavorable (zone blanche).

Les principaux impacts sont les suivants :

- Sur l'écologie : le secteur présente une richesse écologique intéressante (44 espèces d'oiseaux patrimoniales, 11 espèces de chauves-souris). Le secteur est dominé par des terres cultivées, avec cependant des haies, boisements et prairies favorables à la biodiversité. Un impact sur l'avifaune (dérangement) est attendu en phase travaux. En phase de fonctionnement des risques de collision et de pertes de territoire sont attendus. Ces impacts sont estimés faibles à modérés. Concernant les chiroptères, des risques de collision sont attendus, au vu de l'implantation de certaines machines à proximité de haies.
- Sur les milieux agricoles : le projet entraînera la consommation de 4.35 ha d'espaces agricoles au total.
- Sur le paysage et le patrimoine : le projet est localisé dans un paysage ouvert de grandes cultures, marqué par la présence de villages-bosquets. L'aire d'étude est concernée par un patrimoine militaire lié à la première guerre mondiale, dont un cimetière militaire britannique situé à environ 1 km. Certains sites de mémoire liés à cette guerre sont par ailleurs proposés à une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. A noter également la présence de l'église de Rocquigny à environ 1.9 km de l'aire d'implantation, classée monument historique. Ainsi le projet concurrencera la perception des clochers (dont celui de Rocquigny), et sera visibles depuis plusieurs lieux de mémoire. Sa situation dans un contexte fortement marqué par l'éolien entraîne par ailleurs une perte de lisibilité du paysage à l'échelle du grand paysage.
- Sur l'ambiance sonore : le projet est situé à 700 m des habitations les plus proches. Les études acoustiques indiquent un dépassement nocturne des seuils réglementaires, c'est pourquoi un fonctionnement optimisé (bridage et arrêt de certains aérogénérateurs) est prévu.
- Sur le climat : les énergies renouvelables contribuent à la réduction des émissions de GES. Le projet devrait lui permettre la production de 114 GWh d'électricité par an.



## **3 ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS**

---

Les effets cumulés (ou impacts cumulés) avec d'autres projets résultent des interactions entre les projets au sein du territoire où ils s'inscrivent.

Ces impacts cumulés peuvent être temporaires et/ou permanents. Ils conduisent, suivant les cas :

- à une simple addition des effets des projets sur le territoire (il peut également arriver que les impacts positifs d'un projet contribuent à la réduction d'impacts négatifs d'un autre projet),
- à une augmentation des impacts au-delà de la simple addition de leurs effets, notamment si les effets cumulés des projets conduisent à dépasser certains « seuils » de tolérance du milieu (à titre d'exemple : l'impact de chacun des projets sur les terres cultivables d'un exploitant agricole est supportable pour l'exploitant, qui peut maintenir son activité. En revanche, l'impact cumulé des deux projets génère des pertes de terres agricoles telles que la pérennité de l'exploitation est remise en cause).

Les tableaux ci-après présentent, pour chaque thématique environnementale, les effets cumulés potentiels quand ils existent, et ce pour les différents projets considérés. Un classement par département (Nord, Oise, Pas de Calais et Somme) a été effectué. En cas de risque d'effets cumulés du projet canal Seine-Nord Europe avec d'autres projets, ces risques sont détaillés à la suite du tableau par thématique.

**3.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULES POTENTIELS DANS LE NORD**

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD						Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deülémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Parc éolien des Portes du Cambrésis	Parc éolien de Gouzeaucourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	SAS Parc Eolien des Portes du Cambrésis	EDF EN	HES Logistique	
Milieu physique	Topographie	Le projet étant largement excédentaire, les matériaux seront mis en dépôts à proximité du canal (sur une hauteur pouvant aller de quelques mètres à une dizaine de mètres).	Pas d'incidence notable	Volume de matériaux à extraire estimé à 1.35 millions de m <sup>3</sup> , dont 330 000 m <sup>3</sup> sur la section française. Impact positif par retrait de sédiments pollués	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés car le projet de recalibrage de la Lys mitoyenne est suffisamment éloigné
	Sols, sous-sols	Le projet engendre le remaniement des couches superficielles des formations géologiques (lœss ou limons de plateaux, colluvions de versant et alluvions de fond de vallée et de vallon).	Pas d'incidence notable		Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés car le projet de recalibrage de la Lys mitoyenne est suffisamment éloigné
	Risques naturels (hors inondation)	Le seul risque naturel, hors inondation, est le risque de mouvement de terrain. Il existe aussi un risque d'ouverture des cavités issues de la première guerre mondiale.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés
	Eaux superficielles	Le projet est alimenté exclusivement par un prélèvement direct dans l'Oise. Ce dernier sera autorisé jusqu'à un débit en deçà duquel le canal ne pourra plus être alimenté par le cours d'eau (alors : utilisation du bassin réservoir de Louette). En termes d'impact sur la qualité de l'eau, les risques de pollution sont faibles et toutes les mesures de précaution seront prises, notamment en phase chantier, il n'y a donc pas d'impact qualitatif notable. L'impact sur l'écologie des cours d'eau est très fort : - Dérivation de l'Oise sur plusieurs km, - Recalibrage de l'Oise en aval de Montmacq, - Renforcement des ruptures de continuité piscicole par rallongement des siphons (Martz, Divette, etc...), - Dérivation des sources de la Mève, - Traversée par aqueduc du petit Ingon à Quiquery, du ruisseau de la Fontaine des Billes à Saint Christ-Briost et de la Tortille entre Moislains et Allaines.	La Sensée présente un potentiel écologique médiocre. Pendant les travaux, la mise en suspension de matériaux est susceptible de dégrader la qualité de l'eau.	En phase travaux, une pollution par remise en suspension des sédiments est possible (matériaux avec une faible capacité de relargage de leur pollution)	Pas d'incidence notable.	Pas d'incidence notable.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Risque d'effets cumulés entre CSNE et les 2 autres projets fluviaux. Projets ayant un impact direct sur les cours d'eaux concernés, notamment en phase travaux. Cependant, l'éloignement des 3 projets entre eux minimise très fortement le risque de cumul réel des effets de chacun des



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD						Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deülémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Parc éolien des Portes du Cambrésis	Parc éolien de Gouzeaucourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	SAS Parc Eolien des Portes du Cambrésis	EDF EN	HES Logistique	
									projets pris individuellement
	Eaux souterraines	Modification de l'équilibre actuel maintenu par le canal du Nord (drainage et alimentation de la nappe) Impact sur 4 captages AEP : sur le captage de Thourotte (forage F3) sans effet sur les usages locaux / sur les captages d'Hermies, Havrincourt, et Trescault, du fait de l'abaissement de la nappe de la craie de 0,5 à 1,5m environ lors des périodes de basses eaux Impact potentiel indirect sur 4 forages agricole au droit du bief 1 Impact direct sur 3 forages agricoles et impact indirect sur 6 sur le bief de partage (5-6) Impact indirect sur 1 forage destiné à l'industrie au niveau de Noyon Au niveau qualitatif, le risque de pollution est limité et concerne essentiellement la phase chantier. Toutes les mesures de précaution seront prises.	Le site est situé au droit de l'aquifère « nappe de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée », réservoir d'eau souterraine le plus important du Nord de la France, masse d'eau en mauvaise état chimique. Site concerné par les périmètres de protection des 6 captages d'eau potable de la commune de Férin.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Nappe de la craie, plus grand réservoir de la région, situé au droit du site. Pas d'impact notable.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Risque d'effets cumulés du fait de la proximité du projet d'aire de stationnement du canal de la Sensée et du projet CSNE
	Inondation	La réalisation du CSNE permet de réduire l'exposition des riverains de l'Oise au risque d'inondation sans modifier la situation en aval. L'impact est donc positif.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés
Milieu naturel	Inventaires et zonages réglementaires	6 sites Natura 2000 concernés par le projet (3 ZPS et 3 ZSC) : - 2 sites traversés (ZPS « Moyenne vallée de l'Oise » et ZPS « Etangs et marais de la Somme ») - et 4 sites à proximité (85 m à 1200 m)  ZNIEFF traversées : - 5 ZNIEFF de type 1 - et 3 ZNIEFF de type 2  2 ENS traversées : Vallée alluviale de l'Oise (114,44 ha) et Cours de la Mèze (0,22 ha)	Aucun espace naturel protégé ou inventorié n'est identifié au sein de l'aire d'étude. Pas d'incidence notable	2 ZNIEFF 1 sur les rives françaises Site Natura 2000 « Vallée de la lys » en Belgique	Aucun espace naturel protégé ou inventorié n'est identifié au sein des emprises du projet. Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	ZNIEFF 1 « Bois d'Havrincourt » à l'ouest du site. Pas d'impact notable.	Pas d'incidence notable	Pas de risque d'effets cumulés, le projet de recalibrage de la Lys Mitoyenne étant très éloigné du projet CSNE
	Boisements	Emprise sur les boisements à vocation sylvicole clairement identifiée c'est-à-dire disposant d'un document de gestion : 38 ha Emprise sur les autres boisements dont ceux localisés sur les talus et terrains de dépôt du canal du Nord : 234,9 ha	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Rares éléments boisés à l'ouest du site. Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés vu la différence des impacts
	Zones Humides	87,92 ha sur les habitats typiques des zones humides (ZH écologiquement fonctionnelles)	Pas d'incidence notable		Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés vu la

**EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD						Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deulémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Parc éolien des Portes du Cambrésis	Parc éolien de Gouzeaucourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	SAS Parc Eolien des Portes du Cambrésis	EDF EN	HES Logistique	
		64,36 ha d'impact sur les zones humides pédologiques Impact indirect négligeable		0.75 ha de zones humides impactées (après mesures ERC)					différence d'échelle des impacts
	Habitats, faune et flore	Emprise sur 129,74 ha d'habitats et habitats potentielles d'espèces dont : - 82,1 ha de boisements patrimoniaux, - 4,43 ha de haies et fourrés ; - 16,78 ha de divers milieux aquatiques ; - 26,43 ha de divers milieux ouverts.	Pas d'incidence notable Présence de la Renouée du Japon sur l'aire d'étude.	Présence d'espèces exotiques envahissantes : Renouée du Japon et de l'Elodée de Nutall sur l'aire d'étude.	Projet situé sur une friche aux faibles potentialités écologiques. Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable : risque faible d'impacts sur l'avifaune et les chiroptères	Pas d'incidence notable : risque faible d'impacts sur l'avifaune et les chiroptères	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés vu la différence d'échelle des impacts
	Corridors écologiques/	Coupure de 3 réservoirs de biodiversité identifiés dans les SRCE dont 2 dans la vallée de l'Oise (Méandres de Sainte Croix et le Champ d'Ourscamp) Coupure de 7 corridors identifiés dans les SRCE, dont celui de la vallée de la Somme maintenu grâce au Pont canal. La vallée de l'Oise, le canal latéral à l'Oise et l'ensemble du canal du Nord étant identifiés comme des corridors dans les SRCE, leur réaménagement partiel doit se faire avec l'objectif du maintien des déplacements faunistiques longitudinaux. Reprise de la vallée de la Tortille, corridor du SRCE	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effet cumulé
Milieu humain	Occupation du sol et foncier	<b>Type d'occupation du sol</b>							Pas d'effets cumulés vu la différence d'échelle des impacts entre CSNE et les autres projets
		Zone agricole	2420						
		Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles	292						
Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport, zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts		38							
Landes marais surfaces en eau		137							
TOTAL	2888								
	Biens matériels	1 bâtiment administratif et militaire, 2 bâtiments de « Culture et loisir », 7 bâtiments industriels et 22 bâtis indifférenciés sous l'emprise actuelle du canal (stade APSM)	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Démolition de 2 maisons d'habitations non occupées	Pas d'effet cumulé
	Activités socio-économiques	Impacts globalement positifs sur les activités économiques	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Impacts globalement positifs sur les activités économiques : entreprises locales impliqués dans le projet.	Impacts globalement positifs sur les activités économiques	Effets cumulés positif



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD						Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deülémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Parc éolien des Portes du Cambrésis	Parc éolien de Gouzeaucourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	SAS Parc Eolien des Portes du Cambrésis	EDF EN	HES Logistique	
	Agriculture	Emprise sur des parcelles agricoles (2 420 ha) et effet de coupure	Pas d'incidence notable	Pas notable d'incidence	Pas notable d'incidence	Consommation d'espaces agricoles : 1 884 m <sup>2</sup> au total	Consommation de 20 470 m <sup>2</sup> d'espaces agricoles	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés vu la différence d'échelle des impacts
Milieu humain	Infrastructures et déplacements	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale	Report modal du transport de marchandises vers les voies d'eau	Pas notable d'incidence	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Augmentation négligeable du trafic sur les voies attenantes au projet	Effets cumulés positifs : amélioration du report modal vers le fluvial et amélioration des conditions de circulation fluviale
		Rétablissement des voiries principales							
Cadre de vie et santé	Environnement sonore	Aucun impact significatif d'un point de vue acoustique du trafic de bateaux sur le canal Seine-Nord Europe	Impact en phase chantier principalement, notamment lors de travaux de battage des palplanches. Pas d'impact permanents	Pas d'incidence notable	Pas notable d'incidence	Respect des seuils réglementaires pour les 3 types d'éolienne envisagées.	Habitation les plus proches à 1 200 m du projet. Dépassement possible des émergences réglementaires en période nocturne : mise en place d'un plan de bridage des machines	Augmentation négligeable du trafic sur les voies attenantes au projet. Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés
	Qualité de l'air	L'effet du canal Seine-Nord Europe sur la qualité de l'air est globalement positif dans le sens où il permet un report modal significatif de la route vers la voie d'eau.	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale favorisant l'utilisation de la voie d'eau et donc un report modal susceptible de minimiser la pollution de l'air et les émissions de GES	Le projet permet un report modal du transport de marchandise depuis la route vers le fluvial qui est susceptible de minimiser la pollution de l'air et les émissions de GES	Pas notable d'incidence	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Augmentation négligeable du trafic sur les voies attenantes au projet. Faibles rejets atmosphériques liés aux installations de combustion. Pas d'incidence notable	Effets cumulés positifs : amélioration globale de la qualité de l'air lié au report modal de la route vers le fluvial et au développement de l'éolien
	Risques technologiques	7 sites SEVESO se trouveront à moins de 50 m du tracé dont 6 sur le site industriel de Ribécourt-Dreslincourt. Le projet n'a pas d'incidence directe sur ces installations en dehors des risques accidentels décrits par ailleurs. En revanche, sa réalisation entraîne des modifications des plans de prévention des risques.	Pas d'incidence notable	Pas notable d'incidence	Risque d'incendie d'une des cellules de stockage, et propagation aux autres cellules, avec développement de fumées toxiques	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Risque d'incendie d'une des cellules de stockage, et propagation aux autres cellules, avec développement de fumées toxiques	Risque d'effets cumulés faible au vu de l'éloignement des 2 projets de bâtiment

**EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD						Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deùlémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Parc éolien des Portes du Cambrésis	Parc éolien de Gouzeaucourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	SAS Parc Eolien des Portes du Cambrésis	EDF EN	HES Logistique	
		Deux établissements ICPE sont directement concernés par les emprises du projet. Deux sites pollués sont également concernés par le projet. Risque lié au Transport de Matières Dangereuses relativement faible							logistique avec le projet CSNE
Paysage et patrimoine	Contexte paysager et architectural	Les impacts les plus forts sur le paysage se concentrent au niveau de la traversée du tissu urbanisé de Péronne, de Nesle avec l'insertion de la future plateforme, du bassin de Louette et du secteur de Bourlon et Marquion. Les situations les plus marquées se concentrent surtout au niveau des écluses mais celles-ci ne se trouvent pas forcément au droit de points de vue.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Insertion au sein d'une zone d'activité. Pas d'incidence notable	Renforcement de la présence de projets éolien dans un secteur déjà marqué. Visibilité notable due à l'absence de grand relief et de masques végétaux.	Les impacts les plus forts proviennent des routes et villages les plus proches, depuis lesquels des vues directes sur les éoliennes sont identifiées. Projet globalement structurant pour le paysage, mais insertion cohérente avec les lignes de forces du paysage.	Insertion du projet dans un cadre industriel et urbain. Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés faible entre CSNE et les projets éoliens
	Patrimoine	4 monuments historiques inscrits ou classés concernés par le projet : - Eglise de Thourotte, monument classé : à 240 m du tracé ; - SPR de Noyon : traversée sur 2,9 km ; - Chapelle et ancien cimetière de Briost : à 315 m du tracé ; - Château d'Haplaincourt : à 350 m du tracé. Phénomène de co-visibilités potentielles entre les monuments et la nouvelle infrastructure linéaire. Franchissement de tranchées de la première guerre mondiale. Franchissement de voies romaines	Pas d'incidence notable	Pas notable d'incidence	Pas notable d'incidence	Pas notable d'incidence	Impact paysager fort aux abords immédiats de l'ancienne borne frontière de Gouzeaucourt, classée monument historique. Pas d'incidence notable au-delà de quelques dizaines de mètres.	Pas d'impact notable	



# Etude d'impact

## 3.2 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS POTENTIELS DANS L'OISE

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierrey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois	
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International	
Milieu physique	Topographie	Le projet étant largement excédentaire, les matériaux seront mis en dépôts à proximité du canal (sur une hauteur pouvant aller de quelques mètres à une dizaine de mètres).	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact notable	Modification de la topographie locale (déblais jusqu'à 10m et remblais jusqu'à 8m)	Pas d'impact notable	Matériaux excédentaires valorisés en remblais de carrière ou dans le lit mineur de l'Oise.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact	Modification de la topographie locale par ajout de merlons	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés dans le secteur de Noyon entre le projet canal Seine-Nord Europe et le projet de liaison Noyon-Ribécourt
	Sols, sous-sols	Le projet engendre le remaniement des couches superficielles des formations géologiques (lèss ou limons de plateaux, colluvions de versant et alluvions de fond de vallée et de vallon).	Le projet prévoit la reconstitution du sol en respectant au mieux la configuration initiale.	Pas d'impact	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable, mais sols pollués initialement	Le projet engendre le remaniement des couches superficielles des formations géologiques	Pas d'impact notable	Présence de substances polluées dans les sols du site : opération de dépollution des sols. Impact positif	Pas d'impact notable	Exploitation des matériaux alluvionnaires diminuant le stock local. Impact modéré	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés dans le secteur de Compiègne entre les projets CSNE et MAGEO.
	Risques naturels (hors inondation)	Le seul risque naturel, hors inondation, est le risque de mouvement de terrain. Il existe aussi un risque d'ouverture des cavités issues de la première guerre mondiale.	Pas d'impact notable	Risques forts liés au retrait, gonflement des argiles. Un dimensionnement des fondations sera fait en conséquence	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	11 cavités répertoriées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Risque localisé d'effondrement sur l'île Saint-Maurice	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Risques d'éboulement et de glissement de matériaux en phase exploitation au niveau des fronts du projet	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés, vu la localisation des projets

EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierrey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois	
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International	
	Eaux superficielles	<p>Le projet est alimenté exclusivement par un prélèvement direct dans l'Oise. Ce dernier sera autorisé jusqu'à un débit en deçà duquel le canal ne pourra plus être alimenté par le cours d'eau (alors : utilisation du bassin réservoir de Louette). En termes d'impact sur la qualité de l'eau, les risques de pollution sont faibles et toutes les mesures de précaution seront prises, notamment en phase chantier. En phase d'exploitation, La modélisation qualité a étudié l'impact du CSNE jusqu'à la confluence avec l'Aisne et a montré qu'il n'y avait pas déclassement à l'aval de l'Aisne. A l'aval de la confluence c'est l'Aisne qui est le contributeur principal des débits et de la qualité. Il n'y a donc pas d'impact qualitatif notable. L'impact sur l'écologie des cours d'eau est très fort :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dérivation de l'Oise sur plusieurs km,</li> <li>- Recalibrage de l'Oise en aval de Montmacq,</li> </ul>	<p>58 cours d'eau sont traversés dont 16 plus importants, recensés en tant que masses d'eau. Les principaux cours d'eau concernés sont l'Oise, l'Ourcq, la Marne, la Seine et l'Aube. Les cours d'eau peuvent être franchis en souille ou en sous-œuvre. La souille permet de limiter l'emprise du chantier mais modifie localement la qualité des eaux à cause de l'augmentation de la turbidité. Il s'agit toutefois d'impacts relativement limités pour ces cours d'eau</p>	<p>Pas d'impact</p>	<p>Le projet traverse trois cours d'eau (deux cours d'eau temporaires et un fossé humide). Pas d'impact du fait des ouvrages hydrauliques de rétablissement mais les impacts sont limités</p>	<p>Pas d'impact notable car rétablissement des continuités hydrauliques. 9 ouvrages de rétablissement dont 4 sur des cours d'eau.</p>	<p>Pas d'impact</p>	<p>Risque de pollution accidentelle lors des opérations de dragage</p>	<p>L'implantation de la carrière est susceptible de perturber l'hydromorphologie du cours d'eau ainsi que sa qualité</p>	<p>Pas d'impact notable</p>	<p>Pas d'impact notable</p>	<p>La remise en état de la carrière prévoit la réalisation de 2 plans d'eau qui tendront à diminuer légèrement les niveaux et vitesses d'eau de l'Aisne</p>	<p>Risque temporaire de pollution des étangs durant le chantier (pollution par des fines : produits chimiques, huiles, hydrocarbures)</p>	<p>Les risques d'effets cumulés sont identifiés entre CSNE et MAGEO (risque de pollution accidentelle) ; entre CSNE et les projets de carrières (risque de perturbation de l'hydromorphologie et de la qualité de cours d'eau) et entre CSNE et le projet d'Eco-tourisme avec un risque temporaire de pollution des étangs durant le chantier.</p>



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierrey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois	
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des ruptures de continuité piscicole par rallongement des siphons (Martz, Divette, etc...),</li> <li>- Dérivation des sources de la Mève,</li> <li>- Traversée par aqueduc du petit Ingon à Quiquery, du ruisseau de la Fontaine des Billes à Saint Christ-Briost et de la Tortille entre Moislains et Allaines.</li> </ul>												
	Eaux souterraines	<p>Modification de l'équilibre actuel maintenu par le canal du Nord (drainage et alimentation de la nappe)</p> <p>Impact sur 4 captages AEP : sur le captage de Thourotte (forage F3) sans effet sur les usages locaux / sur les captages d'Hermies, Havrincourt, et Trescault, du fait de l'abaissement de la nappe de la craie de 0,5 à 1,5m environ lors des périodes de basses eaux</p>	Pas d'impact notable	Pas d'impact	Plusieurs nappes souterraines sensibles ont été mises en évidence. Au nord du projet la nappe est affleurante ; un rabattement sera nécessaire en phase travaux. Un suivi piézométrique et un dossier loi sur l'eau sont prévus	Présence de la nappe de la craie qui ne sera pas impactée mais qui pourrait être polluée par les eaux de ruissellement. Mise en place d'un système d'assainissement des eaux de ruissellement	Pas d'impact notable. Mais nappe déjà polluée par la société antérieure	Le projet MAGEO ne va pas augmenter le risque de contamination des captages étudiés en cas de pollution accidentelle de l'Oise. Dans le cas des Hospices, la vulnérabilité du captage sera même plus faible du	Pas d'impact notable	Diminution de l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe par imperméabilisation des sols	Pas d'impact notable	Risque de pollution de la nappe alluviale liée à la vie de la carrière. Après le réaménagement post-exploitation de la carrière, rabattement prévu de la nappe de 10 cm au Nord, et réhausse	Alea fort de remontée de nappe sur l'ensemble du territoire	Risque d'effets cumulés du fait de la proximité des projets routiers (contournement de Noyon et liaison Noyon - Ribécourt) et MAGEO

EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierrey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois	
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International	
		Impact potentiel indirect sur 4 forages agricole au droit du bief 1 Impact direct sur 3 forages agricoles et impact indirect sur 6 sur le bief de partage (5-6) Impact indirect sur 1 forage destiné à l'industrie au niveau de Noyon Au niveau qualitatif, le risque de pollution est limité et concerne essentiellement la phase chantier. Toutes les mesures de précaution seront prises.							fait de l'éloignement du chenal. Même si il n'y a pas d'aggravation des conséquences par rapport à la situation existante, les captages ne sont pas à l'abri d'une contamination liée à une pollution accidentelle de l'Oise.				de 10 cm au sud.	
	Inondation	La réalisation du CSNE permet de réduire l'exposition des riverains de l'Oise au risque d'inondation sans modifier la situation en aval. L'impact est donc positif.	Le risque d'inondation est nul. Des mesures sont mises en œuvre pour éviter tout incident durant le chantier	Pas d'impact notable	Le projet traverse le lit majeur de la Verse mais un ouvrage (pont) permet de garantir la transparence hydraulique	Impact sur des zones inondables donc mise en place de zone de compensation des champs d'expansion des crues	Projet en Zone Inondable	Modification du risque d'inondation induit par le projet localisé en aval seulement. Effet positif en amont de Creil	L'implantation de la carrière est susceptible de perturber l'écoulement des crues	Imperméabilisation de terrains naturels, entraînant une augmentation du volume des eaux de ruissellement ainsi qu'une diminution de l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe	Pas d'impact notable	Après le réaménagement post-exploitation de la carrière, diminution de la hauteur d'eau pour la crue décennale de 4 cm environ, et augmentation du niveau d'eau de 1 à 2 cm pour la crue de période de	Alea fort de remontée de nappe sur l'ensemble du territoire	Pas d'effets cumulés



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés	
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois		
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International		
												retour 20 ans.			
Milieu naturel	Inventaires et zonages réglementaires	<p>6 sites Natura 2000 concernés par le projet (3 ZPS et 3 ZSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 sites traversés (ZPS « Moyenne vallée de l'Oise » et ZPS « Etangs et marais de la Somme »)</li> <li>- et 4 sites à proximité (85 m à 1200 m)</li> </ul> <p>ZNIEFF traversées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 ZNIEFF de type 1</li> <li>- et 3 ZNIEFF de type 2</li> </ul> <p>2 ENS traversées : Vallée alluviale de l'Oise (114,44 ha) et Cours de la Mève (0,22 ha)</p>	<p>Au sein du fuseau d'étude, on recense :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 27 espaces naturels protégés : 22 sites Natura 2000, 5 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope.</li> <li>• 203 espaces naturels faisant l'objet d'inventaire : 4 ZICO ; 170 ZNIEFF de type I, 22 ZNIEFF de type II, 1 zone RAMSAR, 6 ENS.</li> </ul> <p>Impacts temporaires lors de la phase travaux, impacts permanents concernant les boisements en raison de la servitude « non sylvandi ».</p>	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable		Présence d'un site Natura 2000 qui tangente le projet. Coupure d'une ZICO et d'une ZNIEFF	Pas d'impact notable		Plusieurs zonages d'inventaires dans et à proximité immédiate du projet : Corridor alluvial de l'Oise Corridor grande faune reliant les massifs forestiers de Compiègne-Laigue et Laigue-Ourscamp Site Natura 2000 ZPS « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps Site Natura 2000 ZICO « Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte »	Le projet intercepte : ZNIEFF I : « Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps » ZICO « Forêt de Compiègne, Laigue et Ourscamps » ENS « Champ de manœuvre de Compiègne » Natura 2000 : ZSC « Massif forestier de Compiègne » ZPS « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps	Pas d'emprise directe sur des zonages réglementaires	Zone d'étude fait partielement incluse dans : - ZNIEFF I n°60SO1101, « Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps Carlepont ». - Site Natura 2000 : ZPS n°FR221201 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps	Partie sud de la zone d'étude du projet incluse dans un site Natura 2000 : ZPS n°FR221201 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps . Partie nord de la zone d'étude attenante à la ZPS n°FR2210104 Moyenne vallée de l'Oise Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés
		Boisements	Emprise sur les boisements à vocation sylvicole clairement identifiée c'est-à-dire disposant d'un	Sur environ 30 km, il y aura une servitude non sylvandi entre 10 et 15 m de large	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable		Destruction de boisements alluviaux principalement	Faible impact étant donné la proximité de l'espace forestier du mont Ganelon		Projet porte atteinte à la trame boisée locale et à sa fonction de	Coupe de certains arbres pour l'aménagement	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Destruction de certains boisement, à l'échelle du projet

EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE												Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes	IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierrey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois	
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International	
		document de gestion : 38 ha Emprise sur les autres boisements dont ceux localisés sur les talus et terrains de dépôt du canal du Nord : 234,9 ha	qui n'accueillera que des arbustes de moins de 2,70 mètres de hauteur (Soit 37,5 ha). Impact fort.			constitué de saulaie et de Phragmitaie.			corridor écologique : déboisement de 3.15 ha de boisement alluvionnaire	d'une voie de circulation.			(négligeable à l'échelle du projet CSNE)	
	Zones Humides	87,92 ha sur les habitats typiques des zones humides (ZH écologiquement fonctionnelles) 64,36 ha d'impact sur les zones humides pédologiques Impact indirect négligeable	Création d'une piste en milieu humide qui modifie l'écosystème en changeant l'équilibre hydrologique du milieu. En phase chantier, dégradation de zones humides localisée	Pas d'impact notable	Destruction de 4 hectares de zones humides	Destruction de milieux alluviaux et de réseau de fossé irrigant la zone	Pas d'impact notable	Projet affectant 26 ha de zones humides	L'implantation de la carrière est susceptible de perturber les zones humides	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés entre CSNE
	Habitats, faune et flore	Emprise sur 129,74 ha d'habitats et habitats potentielles d'espèces dont : - 82,1 ha de boisements patrimoniaux, - 4,43 ha de haies et fourrés ; - 16,78 ha de divers milieux aquatiques ; - 26,43 ha de divers milieux ouverts.	Sur environ 30 km, il y aura une servitude non sylvandi entre 10 et 15 m de large qui n'accueillera que des arbustes de moins de 2,70 mètres de hauteur (Soit 37,5 ha). Impact fort..	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Destruction d'une zone favorable à la chasse du hibou des marais, et de zones de passage d'autres espèces	Pas d'impact notable car réutilisation d'un site industriel	Projet affectant notamment 42 ha d'habitats naturels patrimoniaux, 3 îles (suppression), 1 espèce végétale protégée, 16 espèces patrimoniales, 187 ha d'habitats favorables aux oiseaux, 58 ha favorables aux chiroptères,	Destruction de 5 spécimens de Cerisier à grappes, espèce patrimoniale peu commune déterminante de ZNIEFF	Destruction de l'habitat naturel d'intérêt communautaire présent sur la zone de projet (hêtraie). Pertes d'espèces floristiques communes, pertes d'axes de transit chiroptère, perte de zone de production et d'alimentation d'espèces communes (entomofaune, avifaune),	Impact négligeable sur les chiroptères et l'avifaune	Pas d'impact notable. Impact positif pressenti du réaménagement final du projet (création de zones humides, milieux herbacés) pour les espèces animales : oiseaux d'eau, odonates,	Destruction d'une station de Petite centaurée élégante, de sites favorables à la Couleuvre à collier et au Léopard vivipare, d'habitats favorables à la Grenouille agile, la Grenouille rousse et le Crapaud commun)	Risque d'effets cumulés



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierrey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois	
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International	
							15 ha favorables aux amphibiens, 6 ha favorables aux groupes d'insectes patrimoniaux et 1 ha de frayères avérées		perte d'habitat propice à l'Ecureuil Roux		amphibiens	Destruction potentielle de sites de nidification d'espèces communes protégées d'oiseaux de haies et boisements (Mésange chabronnière, Fauvette à tête noire, Pinson des arbres)	Existence potentielle d'effets cumulés	
	Corridors écologiques/	Coupe de 3 réservoirs de biodiversité identifiés dans les SRCE dont 2 dans la vallée de l'Oise (Méandres de Sainte Croix et le Champ d'Ourscamp) Coupe de 7 corridors identifiés dans les SRCE, dont celui de la vallée de la Somme maintenu grâce au Pont canal. La vallée de l'Oise, le canal latéral à l'Oise et l'ensemble du canal du Nord étant identifiés comme des corridors dans les SRCE, leur réaménagement partiel doit se faire avec l'objectif du maintien des déplacements	Faible impact sur les corridors biologiques (trame verte)	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Coupe d'un corridor écologique de la zone de passage de Chiry-Ourscamps-Passel. Cette liaison faunistique fait partie des treize corridors biologiques identifiés par la DREAL Picardie dans le document « Espaces naturels et corridors biologiques de la vallée de l'Oise (mai	Pas d'impact notable	Projet porte atteinte à la trame boisée locale et à sa fonction de corridor écologique. Fragilisation du corridor forestier entre les massifs disjoints du site Natura 2000 « forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps »	Pas d'impact notable	Impact faible lié au risque de collision et de perte d'habitat pour les chiroptères et l'avifaune	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés	

EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierrey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois	
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International	
		faunistiques longitudinaux. Reprise de la vallée de la Tortille, corridor du SRCE				2003). Corridor confirmé par les études préliminaires. Mise en place d'un passage grande faune								
Milieu humain	Occupation du sol et foncier	Zone agricole : 2 420 ha Espaces boisés : 292 ha Zones construites : 38 ha Landes – marais – surfaces en eau : 137 ha  TOTAL : 2 888 ha	Bande d'occupation temporaire de 35 m de large (travaux) réduite à 20 m de large après la mise en place de la canalisation	0,4 ha, sur des terrains engazonnés appartenant à RTE	Consommation de 6.5 hectares de terres agricoles	Consommation de plusieurs hectares de terres agricoles	Destruction des bâtiments sur la partie nord de la parcelle, rénovation d'autres	Terres agricoles : 67 ha		Acquisition de 3 ha appartenant à l'État, et 1 ha appartenant à l'ONF	1.6 hectares de terres agricoles consommées	31.6 hectares de terres agricoles consommées	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés
	Biens matériels	1 bâtiment administratif et militaire, 2 bâtiments de « Culture et loisir », 7 bâtiments industriels et 22 bâtis indifférenciés sous l'emprise actuelle du canal (stade APSM)	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Acquisition à l'amiable d'une habitation	Pas d'impact notable	5 bâtiments d'habitations	Pas d'impact notable	Impact positif : création de nouveaux équipements : pôle d'enseignement, institut thérapeutique, éducatif et médico-psychologique	Pas d'impact notable	Présence de plusieurs ouvrages techniques dans le périmètre du projet : canalisation gaz, ligne électrique)	Pas d'impact notable	Pas d'effet cumulé
	Activités socio-économiques	Impacts globalement positifs sur les activités économiques	Impact positif indirect (mise en place d'un terminal méthanier à Dunkerque)	Impact positif	Le projet permet d'améliorer le cadre de vie	Le projet permet d'améliorer l'activité économique	Le projet permet la reconversion d'un site industriel	Impacts globalement positifs sur les activités économiques	Pas d'impact notable	Impact positif. Redynamisation du quartier, pôle commercial et d'activité, création d'emplois	Pas d'impact notable	Impact positif : création d'emplois et participation à l'économie locale	Le projet permet d'améliorer l'activité touristique du secteur	Effets cumulés positif
	Agriculture	Emprise sur des parcelles agricoles (2	Pas d'impact notable permanent	Pas d'impact notable	6.5 hectares de terres agricoles consommées	Plusieurs hectares de terres agricoles	Pas d'impact notable	67 ha de terres agricoles	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	1.6 hectares de terres	31.6 hectares de terres	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés vu la différence



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierrey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois	
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International	
		420 ha) et effet de coupure						consommées sur 28 exploitations agricoles			agricoles consommées	agricoles consommées, de manière progressive en fonction de l'avancement de l'exploitation de la carrière		d'échelle des impacts
Milieu humain	Infrastructures et déplacements	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale Rétablissement des voiries principales	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Amélioration de la circulation du centre-ville	Amélioration des circulations	Pas d'impact notable	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale	Pas d'impact notable	Amélioration du maillage viaire et modes doux, augmentation du trafic, création de stationnements	Pas d'impact notable	Desserte interne du site par circulation routière, évacuation des matériaux par voie fluviale.	Pas d'impact notable	Effets cumulés positifs avec MAGEO : amélioration du report modal vers le fluvial et amélioration des conditions de circulation fluviale
Cadre de vie et santé	Environnement sonore	Aucun impact significatif d'un point de vue acoustique du trafic de bateaux sur le canal Seine-Nord Europe	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Impact positif pour les centres-ville. Le seuil des 60 dB(A) est dépassé pour plusieurs habitations situées à côté de l'usine Rivoire et Carret, le long de la rue des Douze Sentiers et à l'extrémité de la Rue Saint Antoine sur	Dépassements des valeurs réglementaires diurne		Pas d'impact notable	Augmentation du trafic et du niveau sonore en heure de pointe au droit du carrefour des Nations Unies. Mise en place de protection acoustique (merlons et traitements des façades)	Habitations les plus proches à 855 m. Respect des valeurs d'urgence réglementaires diurnes et nocturnes	Dépassement des valeurs d'urgence réglementaires au niveau du lotissement à l'ouest du site, et du chemin de Carandeu au nord. Mesures	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés

EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés		
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierrey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois			
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International			
							Chiry-Ourscamp. On y observe des différences significatives entre les niveaux sans la voie nouvelle et avec.						d'atténuation prévues			
	Qualité de l'air	L'effet du canal Seine-Nord Europe sur la qualité de l'air est globalement positif dans le sens où il permet un report modal significatif de la route vers la voie d'eau.	Impact faible : circulation des véhicules de transport et fonctionnement de la chaufferie principale au gaz	Effets permanents possibles liés à la présence d'un poste (hexafluorure de soufre)	Pas d'impact notable		Impact positif pour les centres-ville et négatif pour les habitations le long du projet à cause de l'augmentation des vitesses de circulation. Sur le long terme, le renouvellement du parc automobile devrait compenser cet effet négatif	Pas d'impact notable		Globalement positif : report modal significatif de la route vers la voie d'eau.	Pas d'impact notable	Augmentation de la circulation et donc de la pollution atmosphérique	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Matériaux extraits acheminés par voie fluviale permettant d'éviter 11 000 rotations de camions par an sur les axes routiers locaux	Pas d'impact notable	Effets cumulés positifs : amélioration globale de la qualité de l'air
	Risques technologiques	7 sites SEVESO se trouveront à moins de 50 m du tracé dont 6 sur le site industriel de Ribécourt-Dreslincourt. Le projet n'a pas d'incidence directe sur ces installations en dehors des risques accidentels décrits par ailleurs. En revanche, sa réalisation entraîne des modifications des plans de prévention des risques.	La nouvelle canalisation représentera un risque de Transport de Matières Dangereuses pour l'ensemble des communes traversées	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	2 PPRT dans le périmètre d'influence : PPRT Arkema à Villers-Saint-Paul (aléa de surpression, thermique et risque toxique) PPRT d'Huttenes Albertus à Pont-Sainte-	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés faible



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois	
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International	
		Deux établissements ICPE sont directement concernés par les emprises du projet. Deux sites pollués sont également concernés par le projet. Risque lié au Transport de Matières Dangereuses relativement faible							Maxence (aléa de surpression et risque toxique)					
Paysage et patrimoine	Contexte Paysager et architectural	Les impacts les plus forts sur le paysage se concentrent au niveau de la traversée du tissu urbanisé de Péronne, de Nesle avec l'insertion de la future plateforme, du bassin de Louette et du secteur de Bourlon et Marquion. Les situations les plus marquées se concentrent surtout au niveau des écluses mais celles-ci ne se trouvent pas forcément au droit de points de vue.	Impact temporaire lié aux travaux. Pas d'impact permanent notable (sauf zones boisées)	Pas d'impact notable (car le poste conservera son aspect initial)	Le projet se situe dans un cadre paysager caractéristique et les zones en remblais seront très sensibles	Le projet comporte des points sensibles au niveau du passage à l'Ouest du Mont Renaud du franchissement du vallon de la Divette en remblais	Pas d'impact notable le site étant déjà à vocation industrielle	Destruction de l'îlot aux Rats au cœur de Compiègne. Impact globalement positif en phase exploitation grâce aux aménagements prévus	Projet porte atteinte à la trame boisée locale	Urbanisation d'espaces semi-naturels (friches militaires déjà construites partiellement mais de manière peu dense), modifiant la perception du secteur, à proximité immédiate de la forêt de Compiègne, espace à haute valeur patrimoniale	Pas d'impact significatif (extension d'un parc existant). Habitations les plus proches à 855 m. Pas de zonage paysager et patrimonial	La transformation du paysage induite pendant l'exploitation de la carrière constitue un effet potentiel négatif fort, direct et temporaire par rapport à la plaine cultivée d'origine	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés entre CSNE, le projet de contournement de Noyon et le projet de liaison Noyon-Ribécourt principalement
	Patrimoine	4 monuments historiques inscrits ou classés concernés par le projet : - Eglise de Thourotte, monument classé : à 240 m du tracé ;	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Le projet traverse la ZPPAUP de Noyon et se situe dans le cône de vue de la cathédrale de Noyon	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	3 sites inscrits au sein des emprises du projet Périmètre de protection de nombreux	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Présence de plusieurs monuments historiques inscrits et classés au sein des périmètres	Pointe nord-ouest du projet concerné par les périmètres de protection	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés entre CSNE et le projet de contournement de Noyon principalement

**EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE											Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « Arc de Dierrey ».	Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Projet de contournement ouest de Noyon	Projet de liaison Noyon-Ribécourt (RD1032)	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Défrichement pour ouverture d'une carrière à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Extension du parc éolien du Seuil de Bapaume	Carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac	Projet d'éco-tourisme à St-Léger-aux-Bois	
			GRT GAZ	RTE	Département de l'Oise	Département de l'Oise	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge	Agglomération de la région de Compiègne	Les Vents du Bapalmois	Lafarge	Travel Concept International	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- SPR de Noyon : traversée sur 2,9 km ;</li> <li>- Chapelle et ancien cimetière de Briost : à 315 m du tracé ;</li> <li>- Château d'Haplaincourt : à 350 m du tracé.</li> </ul> <p>Phénomène de co-visibilités potentielles entre les monuments et la nouvelle infrastructure linéaire.</p> <p>Franchissement de tranchées de la première guerre mondiale.</p> <p>Franchissement de voies romaines</p>			(monument d'intérêt international)			monuments historiques classés ou inscrits recoupent le projet			d'étude intermédiaire et éloigné.	de l'église de la Trinité et de la chapelle du prieuré Saint-Etienne. Co-visibilités potentielles entre le clocher de l'église et le site		



## 3.3 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS POTENTIELS DANS LE PAS DE CALAIS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS				Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet éolien ICPE Nordex V	Projet éolien ICPE Inter Deux Bois	Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien des Pâquerettes	
			Nordex	Société « les Vents de l'Artois »	VNF	Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
Milieu physique	Topographie	Le projet étant largement excédentaire, les matériaux seront mis en dépôts à proximité du canal (sur une hauteur pouvant aller de quelques mètres à une dizaine de mètres).	Pas de modification de la topographie	Pas de modification de la topographie	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Sols, sous-sols	Le projet engendre le remaniement des couches superficielles des formations géologiques (loess ou limons de plateaux, colluvions de versant et alluvions de fond de vallée et de vallon).	Pas d'impact notable.	Aucun effet n'est à prévoir sur le sous-sol du site.	Caractère non dangereux des sédiments à draguer à vérifier lors des travaux	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Risques naturels (hors inondation)	Le seul risque naturel, hors inondation, est le risque de mouvement de terrain. Il existe aussi un risque d'ouverture des cavités issues de la première guerre mondiale.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Eaux superficielles	<p>Le projet est alimenté exclusivement par un prélèvement direct dans l'Oise. Ce dernier sera autorisé jusqu'à un débit en deçà duquel le canal ne pourra plus être alimenté par le cours d'eau (alors : utilisation du bassin réservoir de Louette).</p> <p>En termes d'impact sur la qualité de l'eau, les risques de pollution sont faibles et toutes les mesures de précaution seront prises, notamment en phase chantier, il n'y a donc pas d'impact qualitatif notable.</p> <p>L'impact sur l'écologie des cours d'eau est très fort :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dérivation de l'Oise sur plusieurs km</li> <li>- Recalibrage de l'Oise en aval de Montmacq</li> <li>- Renforcement des ruptures de continuité piscicole par rallongement des siphons (Martz, Divette, etc...)</li> <li>- Dérivation des sources de la Mève,</li> <li>- traversée par aqueduc du petit Ingon à Quiquery, du ruisseau de la Fontaine des Billes à Saint Christ-Briost et de la Tortille entre Moislains et Allaines.</li> </ul>	<p>Pas d'impact sur les écoulements superficiels en phase exploitation.</p> <p>Mesures pour éviter les pollutions du milieu récepteur en phase chantier.</p>	<p>Aucun cours d'eau n'est intercepté.</p> <p>Pas d'impact notable.</p>	<p>Risque fort de pollution des eaux en phase chantier : remise en suspension des sédiments potentiellement pollués, éventuelles pollutions accidentelles</p>	<p>Pas d'impact notable.</p>	<p>Risque d'effets cumulés entre CSNE et le PGPOD de la Scarpe supérieure.</p> <p>Projets ayant un impact direct sur les cours d'eaux concernés, notamment en phase travaux.</p>

**EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS				Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet éolien ICPE Nordex V	Projet éolien ICPE Inter Deux Bois	Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien des Pâquerettes	
			Nordex	Société « les Vents de l'Artois »	VNF	Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
	Eaux souterraines	Modification de l'équilibre actuel maintenu par le canal du Nord (drainage et alimentation de la nappe) Impact sur 4 captages AEP : sur le captage de Thourotte (forage F3) sans effet sur les usages locaux / sur les captages d'Hermies, Havrincourt, et Trescault, du fait de l'abaissement de la nappe de la craie de 0,5 à 1,5m environ lors des périodes de basses eaux Impact potentiel indirect sur 4 forages agricole au droit du bief 1 Impact direct sur 3 forages agricoles et impact indirect sur 6 sur le beif de partage (5-6) Impact indirect sur 1 forage destiné à l'industrie au niveau de Noyon Au niveau qualitatif, le risque de pollution est limité et concerne essentiellement la phase chantier. Toutes les mesures de précaution seront prises.	Pas d'impact sur la ressource en eau souterraine. Pas de contact avec le haut de la nappe de la Craie du Cambrésis (au minimum à 47,85 m par rapport à la côte du terrain naturel).	Deux éoliennes sont situées dans le périmètre de protection éloignée du captage de Metz-en-Couture. Impact faible sur les ressources en eaux du fait de la nature du projet.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Inondation	La réalisation du CSNE permet de réduire l'exposition des riverains de l'Oise au risque d'inondation sans modifier la situation en aval. L'impact est donc positif.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
Milieu naturel	Inventaires et zonages réglementaires	6 sites Natura 2000 concernés par le projet (3 ZPS et 3 ZSC) : - 2 sites traversés (ZPS « Moyenne vallée de l'Oise » et ZPS «Etangs et marais de la Somme ») - et 4 sites à proximité (85 m à 1200 m)  ZNIEFF traversées : - 5 ZNIEFF de type 1 - et 3 ZNIEF de type 2  2 ENS traversées : Vallée alluviale de l'Oise (114,44 ha) et Cours de la Mève (0,22 ha)	Pas d'impact notable.	Aucun impact significatif n'est à attendre sur les zones protégées, gérées ou inventoriées car ces zones ne sont pas en contact direct avec le projet.	3 ZNIEFF de type I (vasières, roselières, marais) et une de type II (Vallée de la Scarpe) dans le secteur d'étude.	Pas d'impact notable.	Risque faible d'effet cumulé étant donné l'éloignement de la Scarpe supérieur du projet CSNE
	Zones Humides	87,92 ha sur les habitats typiques des zones humides (ZH écologiquement fonctionnelles). 64,36 ha d'impact sur les zones humides pédologiques Impact indirect négligeable	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Impact probable lié au déplacement des engins le long de la rivière en phase travaux.	Pas d'impact notable.	Risque faible d'effet cumulé étant donné l'éloignement de la Scarpe supérieur du projet CSNE
	Boisements	Emprise sur les boisements à vocation sylvicole clairement identifiée c'est-à-dire disposant d'un document de gestion : 38 ha	Les éoliennes seront exclusivement placées sur les parcelles cultivées, aucune haie ne sera impactée par le projet.	Pas d'emprise sur des boisements.		Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés vu la différence



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS				Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet éolien ICPE Nordex V	Projet éolien ICPE Inter Deux Bois	Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien des Pâquerettes	
			Nordex	Société « les Vents de l'Artois »	VNF	Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
		Emprise sur les autres boisements dont ceux localisés sur les talus et terrains de dépôt du canal du Nord : 234,9 ha					d'échelle des impacts
	Corridors écologiques/	Coupure de 3 réservoirs de biodiversité identifiés dans les SRCE dont 2 dans la vallée de l'Oise (Méandres de Sainte Croix et le Champ d'Ourscamp) Coupure de 7 corridors identifiés dans les SRCE, dont celui de la vallée de la Somme maintenu grâce au Pont canal. La vallée de l'Oise, le canal latéral à l'Oise et l'ensemble du canal du Nord étant identifiés comme des corridors dans les SRCE, leur réaménagement partiel doit se faire avec l'objectif du maintien des déplacements faunistiques longitudinaux. Reprise de la vallée de la Tortille, corridor du SRCE	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Habitats, faune et flore	Emprise sur 129,74 ha d'habitats et habitats potentielles d'espèces dont : -82,1 ha de boisements patrimoniaux, -4,43 ha de haies et fourrés ; -16,78 ha de divers milieux aquatiques ; - 26,43 ha de divers milieux ouverts.	La majorité des milieux impactés sont des zones de cultures – impact faible sur les habitats naturels. Aucune espèce à enjeux n'a été identifiée. De même, le projet ne portera pas atteinte aux états de conservation des populations recensées. Impacts possibles mais limités aux chauves-souris. Aucune éolienne n'est située dans le périmètre d'une zone d'influence pour l'avifaune migratrice et hivernante.	Les habitats naturels sont dégradés, fragmentaires et en mauvais état de conservation. Impacts négligeables à nuls sur les habitats naturels. Risque de mortalité directe contre les machines (oiseaux migrateurs et hivernants principalement) et risque de perturbation des communautés (oiseaux nicheurs des espaces ouverts, notamment la guildes des busards et, dans une moindre mesure, les peuplements hivernants) sont jugés de niveau modéré. Risque de mortalité réduit des Chiroptères par le fait que le peuplement est très peu dense et très peu diversifié dans la zone d'implantation des machines et que cette expertise a montré qu'il n'y avait pas de concentration en période de migration, ni à aucun autre moment de l'année.		Risque très faible de dérangement de l'avifaune (Pluvier Doré, Vanneau huppé), risque faible d'atteinte à l'état de conservation des populations locales du Busard Saint-Martin, de la Buse variable et du Faucon crécerelle. Impact faible à modéré concernant les chiroptères (Pipistrelle commune et Pipistrelle de Nathasius)	Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres

**EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS					Existence potentielle d'effets cumulés												
Thèmes	Sous-thèmes	IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	Projet éolien ICPE Nordex V	Projet éolien ICPE Inter Deux Bois	Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien des Pâquerettes													
			Nordex	Société « les Vents de l'Artois »	VNF	Société « Parc éolien des Pâquerettes »													
Milieu humain	Occupation du sol et foncier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'occupation du sol</th> <th>Surface (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Zone agricole</td> <td>2420</td> </tr> <tr> <td>Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles</td> <td>292</td> </tr> <tr> <td>Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport, zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Landes marais surfaces en eau</td> <td>137</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>2888</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Zone agricole	2420	Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles	292	Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport, zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts	38	Landes marais surfaces en eau	137	TOTAL	2888	Emprises sur des zones agricoles.	Emprises sur des zones agricoles	Pas d'impact notable.	Emprises sur des zones agricoles	Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres
		Type d'occupation du sol	Surface (ha)																
		Zone agricole	2420																
		Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles	292																
		Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport, zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts	38																
	Landes marais surfaces en eau	137																	
TOTAL	2888																		
Biens matériels	1 bâtiment administratif et militaire, 2 bâtiments de « Culture et loisir », 7 bâtiments industriels et 22 bâtis indifférenciés sous l'emprise actuelle du canal (stade APSM)	Aucun bâtiment sous l'emprise directe des éoliennes	Aucun bâtiment sous l'emprise directe des éoliennes	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés													
Activités socio-économiques	Impacts globalement positif sur les activités économiques	Impacts globalement positif sur les activités économiques (perte d'exploitation, location des parcelles) versées directement aux propriétaires et loyers pour les exploitants, Embauche d'un technicien de maintenance	Les impacts socio-économiques du projet sont essentiellement positifs : des retombées financières pour les collectivités territoriales, la création d'une dynamique locale de développement durable, la création d'emplois directs et indirects.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Effets cumulés positifs													
Agriculture	Emprise sur des parcelles agricoles (2 420 ha) et effet de coupure	Les aérogénérateurs sont prévus au sein de parcelles agricoles et leurs positions cherchent à occasionner une gêne restreinte sur l'activité agricole.	Suppression de surfaces agricoles : 26 540 m <sup>2</sup> (emprise total du parc éolien). Pertes de cultures et tassement des sols agricoles correspondant à l'emprise des travaux (aires de chantier temporaires et base de vue), soit 42 200 m <sup>2</sup> environ.	Pas d'impact notable.	Consommation de 53 000 m <sup>2</sup> de surface agricole	Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres													
	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale																		
Infrastructures et déplacements	Rétablissement des voiries principales	Pas d'impact notable. Problématique transport se pose uniquement en phase chantier.	Pas d'impact notable. Problématique transport se pose uniquement en phase chantier.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable.	Pas d'effet cumulé													
Environnement sonore	Aucun impact significatif d'un point de vue acoustique du trafic de bateaux sur le canal Seine-Nord Europe	Avec le bridage, absence de dépassement réglementaire de jour comme de nuit.	Il a été constaté de nombreux dépassements aux émergences réglementaires en période nocturne. L'exploitant s'engage à appliquer des mesures telles que le bridage des machines.	Pas d'impact notable.	Dépassement réglementaire d'émergences en période nocturne : plan de bridage des éoliennes	Pas d'effets cumulés													



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS				Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet éolien ICPE Nordex V	Projet éolien ICPE Inter Deux Bois	Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien des Pâquerettes	
			Nordex	Société « les Vents de l'Artois »	VNF	Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
	Qualité de l'air	L'effet du canal Seine-Nord Europe sur la qualité de l'air est globalement positif dans le sens où il permet un report modal significatif de la route vers la voie d'eau.	L'énergie éolienne est non polluante et ne rejette aucun gaz polluant dans l'atmosphère répondant aux objectifs de réduction des émissions de CO2.	Les éoliennes produisent une électricité propre, sans rejet de gaz à effet de serre ou de polluant, et préservent donc la qualité de l'air.	Pas d'impact notable.	Les éoliennes produisent une électricité propre, sans rejet de gaz à effet de serre ou de polluant, et préservent donc la qualité de l'air.	Effets cumulés positifs : amélioration globale de la qualité de l'air
	Risques technologiques	7 sites SEVESO se trouveront à moins de 50 m du tracé dont 6 sur le site industriel de Ribécourt-Dreslincourt. Le projet n'a pas d'incidence directe sur ces installations en dehors des risques accidentels décrits par ailleurs. En revanche, sa réalisation entraîne des modifications des plans de prévention des risques. Deux établissements ICPE sont directement concernés par les emprises du projet. Deux sites pollués sont également concernés par le projet. Risque lié au Transport de Matières Dangereuses relativement faible	Pas d'impact.	La rivière jouxte la zone rouge du PPRT du site CECA à Feuchy	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas de risque d'effets cumulés
Paysage et patrimoine	Contexte Paysager et architectural	Les impacts les plus forts sur le paysage se concentrent au niveau de la traversée du tissu urbanisé de Péronne, de Nesle avec l'insertion de la future plateforme, du bassin de Louette et du secteur de Bourlon et Marquion. Les situations les plus marquées se concentrent surtout au niveau des écluses mais celles-ci ne se trouvent pas forcément au droit de points de vue.	Impact faible sur les grands paysages car le projet est situé en plaine, excepté pour les vues sur les villages concernés. Absence d'influence visuelle sur les vallées.	Les éoliennes entrent en interaction avec les éléments constitutifs du paysage, et notamment les silhouettes villageoises et leur clocher. Elles modifient la perception du plateau agricole. L'impact du projet éolien se réduit avec la distance : l'impact est modéré à fort en-dessous de 5 kilomètres, l'impact est faible à modéré entre 5 et 8 kilomètres, l'impact est nul à faible au-delà de 8 kilomètres. Les éoliennes sont perceptibles depuis les cœurs de Metz-en-Couture et Neuville-Bourjonval, avec une prégnance visuelle importante depuis Metz-en-Couture. Il n'y a aucune visibilité, covisibilité ou intervisibilité entre les éoliennes et les centres urbains que représentent Cambrai, Péronne et Bapaume.	Pas d'impact notable.	Renforcement de l'omniprésence de l'éolien dans le secteur, sur un espace considéré aujourd'hui comme une zone de respiration paysagère. Impact notoire vis-à-vis des silhouettes de bourgs et leurs clochers, notamment à Barastre et Haplincourt	Risque d'effets cumulés faible entre CSNE et les projets éoliens
	Patrimoine	4 monuments historiques inscrits ou classés concernés par le projet : - Eglise de Thourotte, monument classé : à 240 m du tracé ; - SPR de Noyon : traversée sur 2,9 km ;	Les impacts liés au patrimoine bâti sont faibles. Absence de covisibilité avec ces éléments patrimoniaux protégés – impact nul ;	Il n'y a pas d'impact sur les monuments historiques. Impact visuel depuis les nombreux cimetières militaires (Metzen-Couture et Neuville-Bourjonval).	Le parc du domaine de Vaudry-Fontaine à Saint-Laurent-Blangy, site classé, jouxte la rivière canalisée	Impact notoire vis-à-vis des silhouettes de bourgs et leurs clochers, notamment à Barastre et Haplincourt	

**ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS				Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Projet éolien ICPE Nordex V	Projet éolien ICPE Inter Deux Bois	Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien des Pâquerettes	
			Nordex	Société « les Vents de l'Artois »	VNF	Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chapelle et ancien cimetière de Briost : à 315 m du tracé ;</li> <li>- Château d'Haplaincourt : à 350 m du tracé.</li> </ul> <p>Phénomène de co-visibilités potentielles entre les monuments et la nouvelle infrastructure linéaire.</p> <p>Franchissement de tranchées de la première guerre mondiale.</p> <p>Franchissement de voies romaines</p>	<p>Depuis le site de la vallée du Haut-Escaut et de l'Abbaye de Vaucelles, le projet est entièrement masqué par le versant de cette vallée – impact nul ;</p> <p>Depuis les nécropoles militaires, visibilité du projet – impact modéré.</p>				



## 3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS POTENTIELS DANS LA SOMME

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME								Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien du Douiche	Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Falvieux	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien du Haut Plateau	Parc éolien de Séhu	
			NORDEX FRANCE SAS	La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	Société « Centrale éolienne de Falvieux »	SARL Hombleux Energie	ELICIO France	Société « Ferme éolienne du Séhu »	
Milieu physique	Topographie	Le projet étant largement excédentaire, les matériaux seront mis en dépôts à proximité du canal (sur une hauteur pouvant aller de quelques mètres à une dizaine de mètres).	Pas de modification de la topographie	Pas de modification de la topographie	Excavation prévue avec remblaiement, pas d'impacts notables	Pas d'impact notable	Pas de modification de la topographie	Pas de modification de la topographie	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés, car le canal Seine-Nord Europe a des impacts nettement supérieurs aux autres projets.
	Sols, sous-sols	Le projet engendre le remaniement des couches superficielles des formations géologiques (lœss ou limons de plateaux, colluvions de versant et alluvions de fond de vallée et de vallon).	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	L'exploitation diminuera une partie du gisement naturel de sables très largement représenté. Impact modéré		Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés, car le canal Seine-Nord Europe a des impacts nettement supérieurs aux autres projets.
	Risques naturels (hors inondation)	Le seul risque naturel, hors inondation, est le risque de mouvement de terrain. Il existe aussi un risque d'ouverture des cavités issues de la première guerre mondiale.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable		Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés
	Eaux superficielles	Le projet est alimenté exclusivement par un prélèvement direct dans l'Oise autorisé jusqu'à un débit limite. En termes d'impact sur la qualité de l'eau, les risques de pollution sont faibles et toutes les mesures de précaution seront prises, notamment en phase chantier. L'impact sur l'écologie des cours d'eau est très fort : - Dérivation de l'Oise sur plusieurs km, - Recalibrage de l'Oise en aval de Montmacq, - Renforcement des ruptures de continuité piscicole par rallongement des siphons (Martz, Divette, etc...), - Dérivation des sources de la Mèze, - Traversée par aqueduc du petit Ingon à Quiquery, du ruisseau de la Fontaine des Billes à Saint Christ-Briost et de la Tortille entre Moislains et Allaines.	Pas d'impact notable	Pas d'impact	Pas d'impact sur la qualité des eaux (travaux d'extraction sont réalisés hors nappe, à sec sans traitement); risque faible et localisé de pollution par déversement accidentel d'hydrocarbures	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés, car le canal Seine-Nord Europe a des impacts nettement supérieurs aux autres projets.
	Eaux souterraines	Modification de l'équilibre actuel maintenu par le canal du Nord (drainage et alimentation de la nappe)	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Impact possible en cas de pollutions accidentelle de la nappe		Pas d'impact notable. Projet en interaction avec	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés car le canal Seine-Nord a des impacts d'une échelle nettement plus

EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME							Existence potentielle d'effets cumulés	
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien du Douiche	Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Falvieux	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien du Haut Plateau		Parc éolien de Séhu
			NORDEX FRANCE SAS	La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	Société « Centrale éolienne de Falvieux »	SARL Hombleux Energie	ELICIO France		Société « Ferme éolienne du Séhu »
		Impact sur 4 captages AEP : sur le captage de Thourotte (forage F3) sans effet sur les usages locaux / sur les captages d'Hermies, Havrincourt, et Trescault. Impact potentiel indirect sur 4 forages agricole au droit du bief 1 Impact direct sur 3 forages agricoles et impact indirect sur 6 sur le bief de partage (5-6) Impact indirect sur 1 forage destiné à l'industrie au niveau de Noyon Au niveau qualitatif, le risque de pollution est limité et concerne essentiellement la phase chantier. Toutes les mesures de précaution seront prises.					la masse d'eau « Craie de la Vallée de la Somme amont »				grande que les autres projets.
	Inondation	La réalisation du CSNE permet de réduire l'exposition des riverains de l'Oise au risque d'inondation sans modifier la situation en aval. L'impact est donc positif.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés
Milieu naturel	Inventaires et zonages réglementaires	6 sites Natura 2000 concernés par le projet (3 ZPS et 3 ZSC) : - 2 sites traversés (ZPS « Moyenne vallée de l'Oise » et ZPS « Etangs et marais de la Somme »), - et 4 sites à proximité (85 m à 1200 m)  ZNIEFF traversées : - 5 ZNIEFF de type I - et 3 ZNIEFF de type II  2 ENS traversées : Vallée alluviale de l'Oise (114,44 ha) et Cours de la Mèze (0,22 ha)	Pas d'impact notable	Dans l'aire d'étude du projet, on y distingue 3 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II, dont 2 ZNIEFF à moins d'1 km. Incidence possible sur l'avifaune notamment	Seul le Busard Saint-Martin de la ZSP « Etangs et marais du Bassin de la Somme » pourrait nicher dans les champs de céréales périphériques à la carrière	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Aucune incidence sur les zones Natura 2000 à proximité	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés
	Zones Humides	87,92 ha sur les habitats typiques des zones humides (ZH écologiquement fonctionnelles) 64,36 ha d'impact sur les zones humides pédologiques Impact indirect négligeable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés
	Boisements	Emprise sur les boisements à vocation sylvicole clairement identifiée c'est-à-dire disposant d'un document de gestion : 38 ha Emprise sur les autres boisements dont ceux localisés sur les talus et terrains de dépôt du canal du Nord : 234,9 ha	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés
	Corridors écologiques	Coupure de 3 réservoirs de biodiversité identifiés dans les SRCE dont 2 dans la vallée	Impact résiduel faible lié au risque de	Impacts faibles (collision, perte d'habitat) sur les	Pas d'impact notable	Impact sur le corridor	Pas d'impact notable sur la flore.	Impacts faibles (collision, perte d'habitat) sur les	Impacts faibles (collision, perte d'habitat) sur les	Impacts faibles (collision, perte d'habitat) sur les	Pas d'effets cumulés car le canal Seine-Nord a des impacts d'une



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME							Existence potentielle d'effets cumulés	
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien du Douiche	Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Falvieux	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien du Haut Plateau		Parc éolien de Séhu
			NORDEX FRANCE SAS	La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	Société « Centrale éolienne de Falvieux »	SARL Hombleux Energie	ELICIO France		Société « Ferme éolienne du Séhu »
		de l'Oise (Méandres de Sainte Croix et le Champ d'Ourscamp). Coupure de 7 corridors identifiés dans les SRCE, dont celui de la vallée de la Somme maintenu grâce au Pont canal. La vallée de l'Oise, le canal latéral à l'Oise et l'ensemble du canal du Nord étant identifiés comme des corridors dans les SRCE, leur réaménagement partiel doit se faire avec l'objectif du maintien des déplacements faunistiques longitudinaux. Reprise de la vallée de la Tortille, corridor du SRCE	collision faible avec le Milan royal et moyen pour la Pipistrelle commune	oiseaux et chauves-souris liés à leurs potentiels transits de chiroptères.		écologique de l'Ingron	Impacts nuls à faibles (collision principalement) sur les oiseaux et chauves-souris liés à leurs potentiels transits	oiseaux et chauves-souris liés à leurs potentiels transits	oiseaux et chauves-souris liés à leurs potentiels transits	oiseaux et chauves-souris liés à leurs potentiels transits	échelle nettement plus grande que les autres projets.
	Habitats, faune et flore	Emprise sur 129,74 ha d'habitats et habitats potentielles d'espèces dont : - 82,1 ha de boisements patrimoniaux, - 4,43 ha de haies et fourrés, - 16,78 ha de divers milieux aquatiques, - 26,43 ha de divers milieux ouverts.	Emprise sur une station de Moutarde noire (espèce végétale rare en Picardie et déterminante de ZNIEFF) Impact faible sur les zones d'alimentation et/ou de repos pour le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, le Vanneau huppé et le Pluvier doré.	Impacts sur et oiseaux chiroptères	Les espèces floristiques et faunistiques de la carrière sont des espèces communes. Impact faible.	Pas d'impact notable			Impact modéré à fort sur les chiroptères : 7 espèces et 3 groupes d'espèces ont été contactés, dont la pipistrelle de Nathasius, sensible à l'éolien, et la Sérotine qui vole à hauteur d'éolienne, l'exposant potentiellement au risque de mortalité par collision		Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres

**EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME									Existence potentielle d'effets cumulés												
Thèmes	Sous-thèmes	IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	Parc éolien du Douiche	Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Falvieux	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien du Haut Plateau	Parc éolien de Séhu													
			NORDEX FRANCE SAS	La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	Société « Centrale éolienne de Falvieux »	SARL Hombleux Energie	ELICIO France	Société « Ferme éolienne du Séhu »													
Milieu humain	Occupation du sol et foncier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'occupation du sol</th> <th>Surface (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Zone agricole</td> <td>2420</td> </tr> <tr> <td>Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles</td> <td>292</td> </tr> <tr> <td>Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport, zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Landes marais surfaces en eau</td> <td>137</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>2888</b></td> </tr> </tbody> </table>	Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Zone agricole	2420	Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles	292	Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport, zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts	38	Landes marais surfaces en eau	137	<b>TOTAL</b>	<b>2888</b>	Emprise sur des parcelles agricoles : 2,17 ha	Emprise sur parcelles agricoles : 1 ha en phase d'exploitation	Pas d'impact notable. Il est prévu une réhabilitation de la carrière	Pas d'incidence notable	Consommation d'espaces agricoles	Consommation de 8780 m <sup>2</sup> d'espaces agricoles, soit 0.1% des surfaces agricoles de la commune d'Hombleux	Consommation de 2.7 ha d'espaces agricoles	Consommation de 4.35 ha d'espaces agricoles	Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres
	Type d'occupation du sol	Surface (ha)																					
	Zone agricole	2420																					
	Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles	292																					
	Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport, zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts	38																					
	Landes marais surfaces en eau	137																					
<b>TOTAL</b>	<b>2888</b>																						
Biens matériels	1 bâtiment administratif et militaire, 2 bâtiments de « Culture et loisir », 7 bâtiments industriels et 22 bâtis indifférenciés sous l'emprise actuelle du canal (stade APSM)	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'incidence notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés													
Activités socio-économiques	Impact globalement positif sur les activités économiques	Impact positif	Impact faible	Impact positif	Pas d'incidence notable	Impact positif faible	Impact positif faible	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Effets cumulés positif													
Agriculture	Emprise sur des parcelles agricoles (2 420 ha) et effet de coupure Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale	Emprise sur des parcelles agricoles (2,17 ha)	Emprise sur des parcelles agricoles (1 ha). Impact faible	Pas d'impact notable	Impact temporaire lié à la réalisation des tranchées	Consommation d'espace agricole, impact négligeable	Consommation de 8780 m <sup>2</sup> d'espaces agricoles	Consommation de 2.7 ha d'espaces agricoles	Consommation de 4.35 ha d'espaces agricoles	Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres													
Infrastructures et déplacements	Rétablissement des voiries principales	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés													
Environnement sonore	Aucun impact significatif d'un point de vue acoustique du trafic de bateaux sur le canal Seine-Nord Europe.	Pas d'impact sonore diurne pour les habitations situées à au moins 850 m. Impact sonore nocturne possible.	Pas d'impact sonore, les habitations étant situées à plus de 650 m	Niveaux sonores équivalents à ceux d'une autoroute, mais pas de riverains proches du projet.	Pas d'impact notable	Habitations les plus proches à 730 m du projet. Dépassement des émergences réglementaires nocturnes : mise en place d'un fonctionnement optimisé des machines par bridage	Habitations les plus proches à 640 m du projet. Respect des émergences réglementaires	Habitations les plus proches à 800 m du projet. Dépassement des émergences réglementaires nocturnes : mise en place d'un fonctionnement optimisé des machines par bridage	Habitations les plus proches à 700 m du projet. Dépassement des émergences réglementaires nocturnes : mise en place d'un fonctionnement optimisé des machines par bridage	Risque d'effets cumulés mais qui ne concernent pas le canal Seine - Nord Europe													



# Etude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME								Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien du Douiche	Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Falvieux	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien du Haut Plateau	Parc éolien de Séhu	
			NORDEX FRANCE SAS	La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	Société « Centrale éolienne de Falvieux »	SARL Hombleux Energie	ELICIO France	Société « Ferme éolienne du Séhu »	
Qualité de l'air		L'effet du canal Seine-Nord Europe sur la qualité de l'air est globalement positif dans le sens où il permet un report modal significatif de la route vers la voie d'eau.	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Emissions de poussières. Impacts faibles	Pas d'impact notable	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Effets cumulés positifs : amélioration globale de la qualité de l'air
	Risques technologiques	7 sites SEVESO se trouveront à moins de 50 m du tracé dont 6 sur le site industriel de Ribécourt-Dreslincourt. Le projet n'a pas d'incidence directe sur ces installations en dehors des risques accidentels décrits par ailleurs. En revanche, sa réalisation entraîne des modifications des plans de prévention des risques. Deux établissements ICPE sont directement concernés par les emprises du projet. Deux sites pollués sont également concernés par le projet. Risque lié au Transport de Matières Dangereuses relativement faible	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Maintien du risque lié au transport de matière dangereuse	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés
Paysage et patrimoine	Contexte Paysager et architectural	Les impacts les plus forts sur le paysage se concentrent au niveau de la traversée du tissu urbanisé de Péronne, de Nesle avec l'insertion de la future plateforme, du bassin de Louette et du secteur de Bourlon et Marquion. Les situations les plus marquées se concentrent surtout au niveau des écluses mais celles-ci ne se trouvent pas forcément au droit de points de vue.	Modification de la perception de l'image paysagère du site	Modification de la perception de l'image paysagère du site : un éloignement de 650 m au moins des premières habitations a été appliqué.	L'impact paysager est faible	Pas d'impact notable	Renforcement de l'omniprésence éolien dans un secteur fortement marqué. Perte de zones de respirations paysagères et de lisibilité du paysage Saturation des horizons depuis les vues lointaines	Renforcement de l'omniprésence éolien dans un secteur fortement marqué. Visibilité depuis les axes routiers	Renforcement de l'omniprésence éolien dans un secteur fortement marqué.	Renforcement de l'omniprésence éolien dans un secteur fortement marqué. Perte de lisibilité du paysage	Risque d'effets cumulés faible entre CSNE et les projets éoliens
Paysage et patrimoine	Patrimoine	4 monuments historiques inscrits ou classés concernés par le projet : - Eglise de Thourotte, monument classé : à 240 m du tracé ; - SPR de Noyon : traversée sur 2,9 km ;	Pas d'impact notable	Très faible impact, l'implantation ayant cherché à limiter la covisibilité avec	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Dégradation de la perception des clochers, donc celui de l'église de Rocquigny, classée monument historique

**EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME							Existence potentielle d'effets cumulés	
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien du Douiche	Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviation de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Falvieux	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien du Haut Plateau		Parc éolien de Séhu
			NORDEX FRANCE SAS	La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	Société « Centrale éolienne de Falvieux »	SARL Hombleux Energie	ELICIO France		Société « Ferme éolienne du Séhu »
		- Chapelle et ancien cimetière de Briost : à 315 m du tracé ; - Château d'Haplincourt : à 350 m du tracé. Phénomène de co-visibilités potentielles entre les monuments et la nouvelle infrastructure linéaire. Franchissement de tranchées de la première guerre mondiale. Franchissement de voies romaines		les sites d'intérêt patrimonial						Projet visible depuis plusieurs lieux de mémoire de la 1 <sup>ère</sup> guerre mondiale	



Ce document a été élaboré par :



Assistant à Maîtrise d'ouvrage



Maître d'œuvre



Préparation et coordination du Dossier  
d'Autorisation Environnementale



**CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE**

SOCIÉTÉ  
DU **CANAL**  
SEINE-NORD  
EUROPE

Plus d'informations sur le projet :  
[www.canal-seine-nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)

Partenaires financiers :



Cofinancé par l'Union européenne

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

